

3<sup>e</sup> RAPPORT DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

2008  
10

15 ans  
d'action  
pour notre  
monde

# LA MISSION DE FONDATION

*L'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.*

---

Fondation favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.

*L'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive.*

---

Fondation contribue à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

*Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement responsable.*

---

Fondation, en tant que partenaire de l'économie sociale, investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, celles qui sont des entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les investissements de Fondation prennent la forme de prise de participation en capital-actions ou au capital social, de prêt ou de garantie de prêt.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permettant d'agir pour le développement d'emplois de qualité, Fondation recueille, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie et aussi auprès du grand public.

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une rentabilité adéquate, ces épargnes sont investies sous la forme d'actions de catégories A et B. Les actions de catégorie A constituent les parts générales de Fondation. De plus, Fondation pourra autoriser et émettre des actions de catégorie B afin de faciliter la cueillette d'épargne reliée à des projets spécifiques, en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locale.

## TABLE DES MATIÈRES

Message de la direction	4
Profil de l'organisation	7
Paramètres du rapport	14
Gouvernance, engagements et dialogue	17

### APPROCHES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Performance économique	42
Performance sociale	55
Performance environnementale	64

Rapport d'examen externe	73
Index GRI	74



Rapport GRI - Vérifié par une tierce partie

Le rapport de développement durable 2008-2010 peut être consulté sur les sites [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com) et [www.REERvert.com](http://www.REERvert.com). Les rapports financiers annuels produits durant la période de référence 2008-2010 peuvent être consultés sur le site [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com) ou être obtenus sur demande.

Merci à nos partenaires : la CSN, SSQ Groupe financier, Addenda Capital, Natcan, Presima, Hexavest, Gestion d'actifs CIBC, Fiera Capital, Horizon 360, Plandaction, Bâtirente, Filaction, Neuvaction, MCE Conseils, Développement solidaire international et une trentaine de caisses d'économie dont la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon.

# MESSAGE

## DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



LÉOPOLD BEAULIEU  
Président-directeur général

CLAUDETTE CARBONNEAU  
Présidente du conseil d'administration

La mission de Fondation repose sur la nécessaire conjugaison des enjeux économiques et financiers, sociaux et environnementaux. Elle constitue la base à partir de laquelle Fondation exerce ses responsabilités à l'égard de ses parties prenantes et de la société dans son ensemble. Elle détermine ses engagements, ses initiatives et sa stratégie de développement des affaires.

La financiarisation de l'économie et le pouvoir exercé par certaines entreprises ou institutions multinationales n'ont cessé de s'étendre, investissant des espaces encore peu régulés, jouant sur tous les tableaux, exploitant les opportunités ouvertes par les différences de réglementations. Si, à la faveur de la globalisation des marchés, une meilleure efficacité et une plus grande productivité à court terme ont pu en résulter, c'est au prix d'une dégradation sociale accrue (violation des droits du travail, coopération avec des régimes répressifs) ainsi que d'une détérioration accélérée de l'environnement. Il est de plus en plus reconnu comme

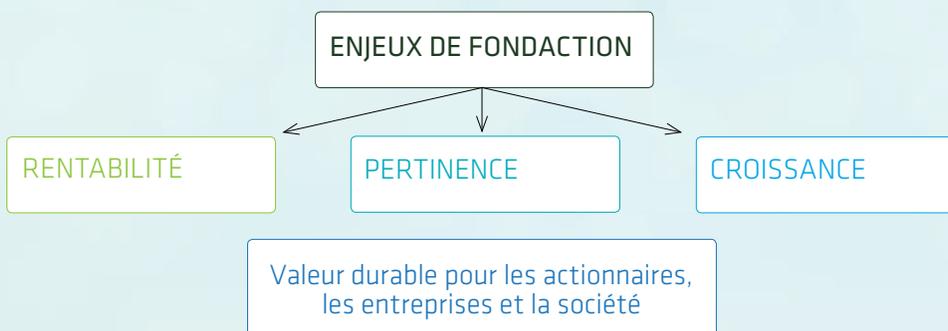
essentiel que la liberté d'entreprendre, qui triomphe graduellement sur l'ensemble du monde, soit désormais conjugée avec des responsabilités élargies.

On ne peut pas concevoir l'après-crise en termes de remise en route du même modèle de développement, compte tenu des problèmes qui se posent avec urgence à l'humanité : changements climatiques, crise énergétique, crise alimentaire, accroissement des inégalités.

Si une nouvelle réglementation sur les transactions financières s'impose, il est tout aussi essentiel de redonner aux économies nationales un nouveau dynamisme pour un développement plus durable. Pour répondre aux exigences incontournables de ce XXI<sup>e</sup> siècle, on ne peut plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux, l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale, le social sans tenir compte des pratiques économiques. C'est là un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre et de faire des affaires.

La raison d'être de Fondation, c'est d'offrir une épargne-retraite peu coûteuse qui contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite tout en mettant au service des PME québécoises un capital patient et une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable.

Le moment est particulièrement favorable à la mise en place des conditions pour une économie plus solidaire et plus durable. Même si tout ne va pas de soi, la situation actuelle peut conduire à la construction de nouvelles formes de gouvernance et de gestion participative plus socialement responsables.



Le modèle québécois issu de la Révolution tranquille s'est profondément transformé. De l'État entrepreneur, on est passé à un État facilitateur qui a cherché à mettre en place les conditions pour la réalisation des stratégies gagnantes des acteurs économiques et sociaux. Face à des enjeux comme nous en avons rarement connus dans l'histoire, le modèle québécois doit maintenant relever de nouveaux défis.

Nous pensons que le Québec a besoin d'un État déterminé à soutenir le virage vers le développement durable, d'entrepreneurs innovateurs et responsables, ainsi que de la contribution de l'ensemble des organisations de la société civile pour résoudre une globalité de problèmes qui sont interreliés : certains écarts de productivité, la création d'emplois de qualité et la sécurité financière des retraités, le développement des régions et une meilleure prise en compte des risques environnementaux ainsi que des enjeux liés à la continuation de la vie. C'est ce à quoi Fondation désire contribuer.

Nos pratiques d'entreprise responsable nous ont permis d'être rapidement sensibilisés aux problèmes que rencontrent les entreprises qui se lancent dans des démarches en faveur du développement durable. C'est en raison de notre volonté d'affirmer une nouvelle manière de penser et de faire l'économie que nous sommes engagés dans le développement d'un réseau de partenaires, d'outils, de lieux de recherche et de réflexion qui sont maintenant accessibles aux entreprises de notre portefeuille. Nous estimons qu'une entreprise préoccupée par ses impacts ou par ses externalités d'ordre économique, social et environnemental sera mieux à même d'assurer un rendement financier convenable à moyen et à long termes et de mieux répondre aux attentes de son marché.

Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché, une valeur durable au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise. L'industrie de la finance détient une influence majeure sur le comportement et

les décisions des entreprises, et l'épargne-retraite constitue un apport de plus en plus important dans le financement d'une retraite socialement acceptable.

Fondation a choisi, dans une perspective de développement durable, de faire porter ses efforts au cours des prochaines années dans le sens suivant :

- ⊕ Rentabilité financière : accroissement de la capacité de Fondation de satisfaire les attentes et les besoins des différentes parties prenantes, conformément à sa mission et à son positionnement souhaité, notamment :
  - par une gouvernance et une éthique inspirées des meilleures pratiques ;
  - par un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées à la détermination des objectifs et à l'organisation de leur travail ;
  - par un service de qualité orienté vers la clientèle et soutenu par des systèmes et des technologies de pointe ;
  - par une gestion appropriée de l'actif dans le contexte de sa croissance ;
  - par la réalisation d'investissements et de réinvestissements favorisant la pérennité des entreprises ;

- par l'accroissement de sa capacité, dans le respect du cadre stratégique établi, d'ajuster la répartition entre les classes d'actif des autres investissements (placements) en tenant compte de la conjoncture et des politiques en vigueur ;
  - par la réalisation d'interventions significatives et pertinentes en faveur du développement durable ainsi que par l'accélération de la croissance de l'épargne afin d'atteindre une taille suffisante. Cet objectif passe notamment par l'augmentation des contributions versées par retenue sur le salaire ;
  - par un rendement sur le capital des actionnaires supérieur à l'inflation sur une durée de détention minimale de cinq à dix ans.
- ⊕ **Efficacité économique** : modernisation des installations, équipements moins énergivores, processus de production respectueux de l'environnement, gestion participative et formation continue sont les éléments à conjuguer pour atteindre le niveau de productivité souhaité et contribuer au maintien et à la création d'emplois de qualité dans une perspective de développement durable.
  - ⊕ **Équité sociale** : soutien à la création d'emplois sur l'ensemble du territoire québécois et en sécurité financière des retraités en rendant disponible un produit d'épargne-retraite tant pour l'accumulation que pour la disposition du capital à la retraite et en assurant une offre de financement adaptée aux besoins des entreprises œuvrant en régions ressources.
  - ⊕ **Intégrité écologique** : accompagnement des entreprises dans la prise en compte des risques environnementaux. Agir à titre de fonds de capital de développement dont l'impact est mesuré et reconnu par :
    - ses interventions directes dans les entreprises et la réalisation d'interventions structurantes dans les secteurs ;
    - l'appui concret offert à ses partenaires en regard de leurs besoins ;
    - sa participation à la structuration de l'offre aux entreprises de l'économie sociale ;
    - l'intensification et l'élargissement de ses partenariats avec les acteurs du développement ;
    - la poursuite de la mise en œuvre à l'interne du système de gestion environnemental ;
    - la réalisation de rapports de développement durable selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

Fondation a produit son premier rapport de développement durable en 2006 à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire, puis un deuxième rapport en 2008. En choisissant un rythme de parution biennal, ce troisième rapport, publié à l'occasion de ses 15 ans d'activité, continue de rendre compte de sa performance en développement durable et de sa saine gouvernance.

Ce nouveau rapport présente les actions menées par Fondation au cours des deux dernières années et les résultats obtenus. Fondation accorde une grande importance à la qualité de sa triple reddition de comptes et se positionne comme un leader crédible en la matière. C'est ainsi que nous avons demandé un examen du niveau d'application du cadre GRI de notre rapport à un vérificateur indépendant, le faisant ainsi passer du niveau A au niveau A+. Le mandat a été confié à Samson Bélaïr/Deloitte et Touche, s.e.n.c.r.l. et leur rapport est présenté à la page 73.

Dans une perspective d'amélioration continue, de constante progression et reconnaissant que la maîtrise des exigences qu'impose une telle reddition de comptes est un exercice à long terme, Fondation s'engage à poursuivre ses efforts au cours des prochaines années. Les défis à relever concernent plus spécifiquement l'évolution et l'élargissement des consultations auprès de nos parties prenantes, la nécessité de systèmes de gestion alignés sur les nouvelles exigences, une meilleure adéquation de certains indicateurs avec nos activités et le souci d'une diffusion claire et compréhensible de nos résultats auprès de nos parties prenantes. Les engagements figurant au présent rapport témoignent de notre volonté ferme de participer à un développement économique plus social, plus responsable et plus respectueux de l'environnement.



**LÉOPOLD BEAULIEU**  
Président-directeur général



**CLAUDETTE CARBONNEAU**  
Présidente du conseil d'administration

# PROFIL DE L'ORGANISATION

## PROFIL ET FAITS SAILLANTS

Depuis une trentaine d'années, l'État québécois a joué un rôle non traditionnel en Amérique du Nord en favorisant une économie plurielle. On a ainsi assisté à la mise en place de dispositifs qui ont contribué à insérer les marchés dans de nouveaux arrangements institutionnels : un mouvement de l'économie sociale formé des réseaux coopératif et associatif, un mouvement en faveur d'une consommation responsable qui a construit des alliances larges multipartites sur des enjeux tels que l'énergie, le transport ou la souveraineté alimentaire, un mouvement de la finance socialement responsable qui intègre des préoccupations sociales et environnementales dans les processus de décision de placement ou d'investissement. De son côté, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'une des grandes organisations syndicales au Québec, a joué un rôle de premier plan dans la construction de ces nouveaux espaces de démocratisation économique, notamment en suscitant la création d'institutions telles que Fondation.

### UNE INSTITUTION INDÉPENDANTE CRÉÉE À L'INITIATIVE DE LA CSN

Créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en juin 1995, Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, est un fonds de travailleurs combinant les avantages fiscaux des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux crédits d'impôt d'un fonds d'investissement voué au maintien et à la création d'emplois. Il s'agit

d'épargne investie à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'un avantage fiscal important pour les petits épargnants.

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie

des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de la CSN avec Fondation en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

### FONDACTION : DU CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT POUR LE QUÉBEC

À la mission fondamentale d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer des emplois, Fondation s'est aussi donné comme mission spécifique de se rendre plus particulièrement disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises autocontrôlées ainsi qu'aux entreprises soucieuses de l'environnement. On retrouve ainsi dans sa loi constitutive, la mission d'agir sur la base des trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental. Avant toutes les autres institutions financières québécoises faisant appel à l'épargne du grand public, il s'est résolument engagé dans la voie du développement durable.

Fondation n'est pas un fonds spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui accompagne les entreprises face aux enjeux du développement durable. Sa raison d'être, c'est de mettre au service des entreprises un capital patient et une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable. Dans un contexte de crise financière et de récession économique où les sources de financement traditionnelles se sont faites plus rares pour les PME, Fondation a augmenté ses investissements en capital de développement<sup>1</sup>. En cette période de ralentissement économique, ce sont en effet les fonds nés à l'initiative des mouvements syndicaux et d'économie sociale qui ont fourni la plus large part du capital privé investi au Québec, contribuant ainsi à atténuer les conséquences de la récession sur notre économie et sur l'emploi.

Pour accomplir pleinement sa mission en capital de développement, Fondation a créé en 2000, Filaction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, dont le tiers des membres de son conseil d'administration provient de Fondation. Constitué en organisme à but non lucratif et dont le capital provient entièrement de Fondation, Filaction rend disponible aux petites entreprises et à des fonds de développement local dans plusieurs régions du Québec, une partie des capitaux dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

<sup>1</sup> Les investissements en capital de développement se subdivisent en trois groupes : les participations directes en entreprises, les souscriptions à des fonds partenaires ou spécialisés et un portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse.

## UN ACTIF DIVERSIFIÉ

Depuis le début de ses activités en 1996, Fondation a reçu plus de 1 900 demandes de financement. Il a soutenu dans leurs projets près de 225 petites et moyennes entreprises prometteuses ainsi que 35 fonds spécialisés. Il réalise des investissements à impact économique québécois (ou capital de développement) qui totalisent au moins 60 % de son actif net moyen de l'année précédente. Ces investissements sont réalisés par des participations directes dans des entreprises, par des participations dans des fonds partenaires ou spécialisés et par un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation. Les résultats de ces participations, en termes d'impacts directs et indirects, sont présentés au chapitre traitant des performances économiques. Le portefeuille de participations directes représente plus d'une centaine de PME et de fonds qui créent ou maintiennent plus de 18 000 emplois directs et indirects, selon l'estimation réalisée par l'étude d'impact.

L'autre partie de l'actif est composé d'un portefeuille de placement qui vise à créer une base de revenus stable et à diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Le portefeuille obligataire est complété par d'autres placements, choisis pour leur effet sur la diversification globale de l'actif. Ainsi, compte tenu de la concentration au Québec du portefeuille de ses investissements en capital de développement, les autres placements offrent une diversification géographique simultanément à la diversification d'actifs, avec la présence de titres immobiliers internationaux et d'actions mondiales. Un fonds de matières premières fait également partie de ce portefeuille parce que ces actifs, qu'on retrouve peu dans le portefeuille des investissements en capital de développement, ne sont généralement pas corrélés avec les autres actifs du portefeuille, ce qui diminue le risque global. Le portefeuille des autres investissements vise à compléter l'actif d'une manière qui permet d'optimiser la relation rendement-risque de l'ensemble du Fonds sur un horizon de cinq à dix ans. Il est régulièrement ajusté en fonction des modifications à la composition du portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture. Des efforts particuliers sont consacrés à diminuer le risque de rendement négatif à plus court terme. En incluant les sommes conservées afin de faire face aux engagements en matière d'investissement, ce portefeuille des autres investissements représentait, au 31 mai 2010, un montant de 304 millions de dollars à la juste valeur.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire, Fondation recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, l'achat d'actions de Fondation donne droit à deux crédits d'impôt totalisant 40 % du montant versé<sup>2</sup>, le crédit d'impôt du Québec auparavant fixé à 15 % ayant été majoré à 25 %. Le crédit d'impôt applicable contre l'impôt fédéral à payer est demeuré quant à lui inchangé, à 15 %. Cette mesure positive et exclusive à Fondation vise à accélérer sa croissance jusqu'à ce qu'il atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars. Elle lui permettra d'augmenter rapidement sa capacité d'intervention et de réaliser pleinement sa mission de maintien et de création d'emplois, dans une perspective de développement durable.

Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été consacrés à développer la retenue sur le salaire, particulièrement dans les milieux de travail où se trouve un syndicat CSN et auprès des entreprises dans lesquelles Fondation a investi. La retenue sur le salaire se développe grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de plus de 600 responsables Fondation (RF) présents dans 2 000 milieux de travail. Différentes mesures ont également été mises en place afin d'informer les actionnaires actuels de la hausse du crédit d'impôt et d'inciter ceux qui souscrivent habituellement par versement forfaitaire à opter pour un mode de souscription périodique ou à effectuer leur souscription le plus tôt possible. Les résultats ont été à la hauteur des attentes. Plus de 15 500 nouveaux actionnaires ont adhéré à Fondation, amenant le nombre total des actionnaires à un peu moins de 100 000. Le nombre d'actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire a connu une hausse de 13,3 % alors que les montants perçus par ce mode de souscription ont augmenté de 18,8 %.

Les rachats ou les achats de gré à gré des actions découlent principalement de l'arrivée à la retraite de l'actionnaire, représentant plus des deux tiers des motifs invoqués. On constate cependant une hausse notable des achats de gré à gré réalisés dans le cadre du Régime d'accession à la propriété qui vise à faciliter l'acquisition d'une première maison. Enfin, la situation économique n'a pas épargné nos actionnaires et plusieurs d'entre eux ont dû racheter leurs actions plus tôt que prévu afin de faire face à une situation financière critique ou un besoin urgent de liquidité. Ce critère de rachat de gré à gré a également connu une importante augmentation au cours des deux dernières années.

	31 MAI 2010	31 MAI 2008	31 MAI 2006
Nombre d'actionnaires	<b>99 692</b>	85 770	64 140
Nombre de salariés	<b>81</b>	76	62
Actif total	<b>743,4 M\$</b>	635,6 M\$	448,4 M\$
Actif net	<b>699,4 M\$</b>	627,3 M\$	442,0 M\$
Investissements en capital de développement*	<b>477,3 M\$</b>	385,4 M\$	271,7 M\$
Valeur de l'action	<b>9,11 \$</b>	10,50 \$	10,46 \$

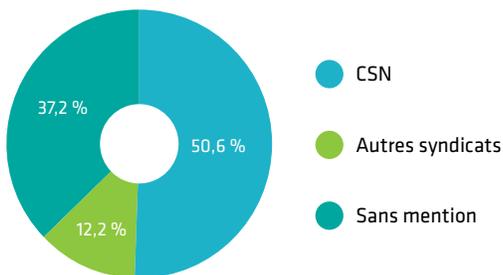
\* Investissements à impact économique québécois, réalisés ou engagés, à la juste valeur

## PROFIL DES ACTIONNAIRES

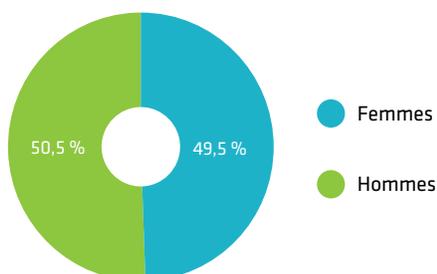
NOMBRE D'ACTIONNAIRES : **99 692**

ACTIONNAIRES SOUSCRIVANT PAR RETENUE SUR LE SALAIRE : **37 830**

### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'APPARTENANCE SYNDICALE



### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON LE SEXE



### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'ÂGE

Moins de 30 ans	4,9 %
30-39 ans	16,8 %
40-44 ans	10,5 %
45-49 ans	15,1 %
50-54 ans	19,7 %
55-59 ans	19,6 %
60 ans et plus	13,4 %

**ÂGE MOYEN** **48,4 ANS**

### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Abitibi-Témiscamingue	2,6 %
Bas-St-Laurent	3,3 %
Capitale-Nationale	12,5 %
Centre-du-Québec	3,2 %
Chaudière-Appalaches	5,2 %
Côte-Nord	2,7 %
Estrie	4,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,7 %
Lanaudière	9,4 %
Laurentides	5,0 %
Laval	3,7 %
Mauricie	3,2 %
Montérégie	19,1 %
Montréal	13,6 %
Nord-du-Québec	0,4 %
Outaouais	2,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,2 %

## RÉPARTITION DES ACHATS PAR CRITÈRE

Exercice terminé le 31 mai 2010

Critères	NOMBRE	\$	%
Retraite et préretraite (65 ans, retraite après 55 ans, retraite 45-54 ans, retraite 60-64 ans découlant d'une cessation de travail et retraite progressive à compter de 50 ans)	5 342	23 121 085	69
Accession à la propriété	903	54 816 000	16
Décès, décès du cotisant, invalidité et annulation 60 jours	919	2 006 502	6
Situations exceptionnelles (situation financière critique et besoin urgent de liquidités)	592	2 501 172	7
Retour au études	59	270 880	1
Autres critères (Injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente, inadmissibilité aux crédits d'impôt, maladie terminale et dépense nécessaire comme aidant naturel)	87	433 693	1
<b>Total</b>	<b>7 296</b>	<b>33 814 933</b>	<b>100</b>

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS<sup>1</sup>:

Par région :

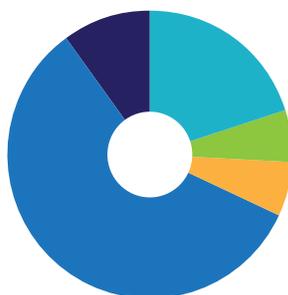
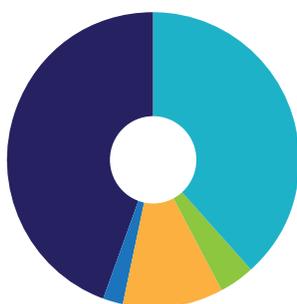
Montréal et Laval	<b>38,7 %</b>
Capitale-Nationale	<b>4,4 %</b>
Régions centrales	<b>11,6 %</b>
Régions ressources	<b>1,3 %</b>
Multirégions <sup>2</sup>	<b>44 %</b>

Par stade de développement :

Démarrage	<b>19,9 %</b>
Commercialisation	<b>5,7 %</b>
Relance	<b>5,9 %</b>
Croissance	<b>58,4 %</b>
Maturité	<b>10,1 %</b>

Par secteur :

Fonds diversifiés <sup>3</sup>	<b>17 %</b>
Technologies avancées <sup>4</sup>	<b>30 %</b>
Traditionnels <sup>5</sup>	<b>53 %</b>



<sup>1</sup> Les données contenues dans les tableaux représentent les sommes investies, au coût, dans des participations directes en entreprises et dans des fonds partenaires ou spécialisés, au 31 mai 2010.

<sup>2</sup> Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés autres que locaux et régionaux.

<sup>3</sup> Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés multisectoriels.

<sup>4</sup> Regroupe les technologies de l'information et les sciences de la vie.

<sup>5</sup> Regroupe les secteurs manufacturier, commerce, services et primaire.

# STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

## DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES RESPECTUEUSES DES PERSONNES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

Les institutions de la finance solidaire et responsable constituent des instruments réels et durables d'aide au développement ainsi que des lieux indispensables d'échanges et de partage des meilleures pratiques. Elles contribuent à un développement qui permet une mise en réseau, une réciprocité et une mobilisation sociale rendues possibles parce que les attentes des consommatrices et des consommateurs, des citoyennes et des citoyens, des travailleuses et des travailleurs sont mieux prises en compte parce qu'ils sont parties prenantes aux décisions. Nous avons acquis la conviction que pour répondre aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle, on ne peut plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux, l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale, le social sans tenir compte des pratiques économiques. C'est là un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre et de faire des affaires.

Fondaction cherche à agir sur le moyen et le long termes en intégrant, en plus des questions financières traditionnelles, des préoccupations sociales et environnementales dans ses systèmes et processus de gestion. L'intégration d'une perspective de développement durable au plan d'affaires et à l'intention stratégique découle de sa mission.

Tant dans sa gestion quotidienne que dans la planification de ses activités, Fondaction met à la disposition des dirigeants et des gestionnaires une gamme d'outils de suivi et de soutien à la prise de décision. Les systèmes de gestion ont continué d'être améliorés afin de permettre au comité des opérations et aux équipes de travail d'effectuer un meilleur suivi des activités et une meilleure évaluation des résultats. De plus, la réalisation de rapports de développement durable a requis l'établissement de nouvelles façons de faire et l'acquisition de nouvelles compétences, dont :

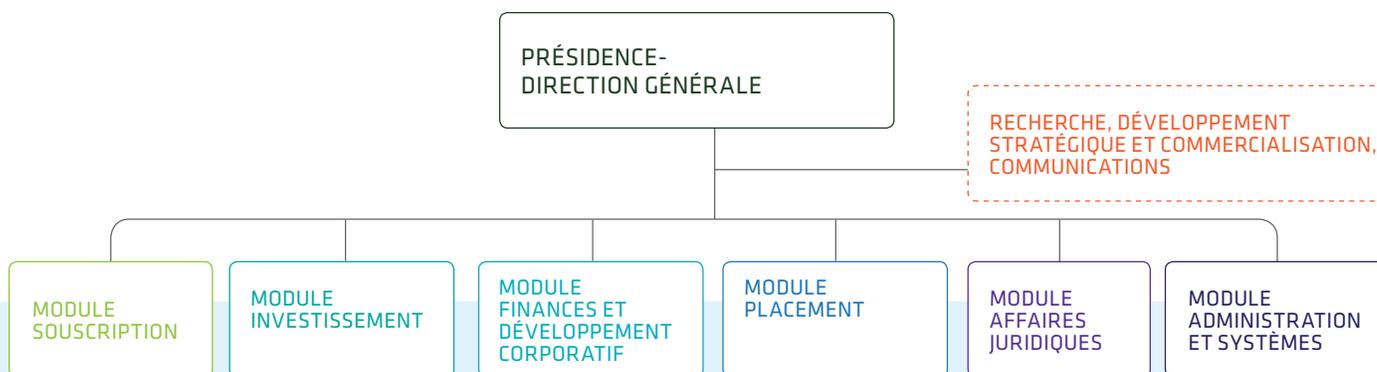
- ⊕ la maîtrise des concepts associés au développement durable et à la GRI ;
- ⊕ la consultation et la prise en compte des attentes des parties prenantes ;
- ⊕ l'examen et la révision de l'ensemble des processus de gestion et des politiques ;
- ⊕ l'amélioration de certaines pratiques d'affaires.

Au cours des prochaines années, Fondaction accordera une importance plus grande à la mise en œuvre d'un système de collecte et de suivi des données et indicateurs ainsi qu'à la mise en place d'un système intégré d'amélioration continue.

## GESTION DES ACTIVITÉS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

L'ensemble des modules, tels que présentés dans le diagramme de la page 12, participent à la réalisation de la mission de l'organisation. Certains modules agissent plus directement auprès des principales parties prenantes de Fondaction. Il s'agit des Modules de la souscription, de l'investissement ainsi que des finances et développement corporatif, ce dernier étant particulièrement actif auprès des fonds partenaires ou spécialisés dans lesquels Fondaction investit.

À la fin de l'année 2008, Fondaction a séparé les fonctions de chef de la Direction financière et de chef des placements. À ce dernier poste, il a embauché une personne dont l'activité principale porte sur le suivi des conjonctures économiques, l'anticipation des marchés et des résultats, ainsi que la relation directe et le suivi avec les gestionnaires de portefeuille qui sont tous des professionnels externes. À titre de responsable des placements sur les marchés financiers non assujettis aux normes régissant les investissements à impact économique au Québec, cette personne contribue également à l'évaluation et à la révision de la politique de placement et en assure son suivi dans un souci de maintien d'un ratio risque/rendement conforme aux attentes dans le cadre des objectifs financiers, environnementaux et sociaux de Fondaction. Il en est fait plus amplement mention dans la section du rapport traitant de la performance économique de Fondaction.



## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DES MODULES

Module souscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Développement des affaires               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Milieux de travail syndiqués</li> <li>○ Marchés hors syndicaux</li> <li>○ Entreprises partenaires de Fondation</li> </ul> </li> <li>⊕ Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Relations avec les actionnaires               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Service à la clientèle</li> <li>○ Souscription</li> <li>○ Rachat et achat de gré à gré des actions</li> </ul> </li> </ul>
Module investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Performance financière du portefeuille               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rendement et valeur</li> <li>○ Dépenses</li> <li>○ Efficacité</li> </ul> </li> <li>⊕ Portefeuille d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Rayonnement et développement des affaires</li> <li>⊕ Accompagnement et relations avec les entreprises</li> </ul>
Module finances et développement corporatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Fonds partenaires ou spécialisés</li> <li>⊕ Finances</li> <li>⊕ Contrôle financier</li> <li>⊕ Gestion des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Évaluation</li> <li>⊕ Secrétariat du conseil d'administration de Fondation</li> </ul>
Module placement	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Suivi de la politique de placement</li> <li>⊕ Encadrement et suivi des conseillers en valeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Implantation de procédures facilitant la répartition tactique des actifs</li> <li>⊕ Gestion des droits de vote</li> </ul>
Module affaires juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Validation de la Norme du 60 %</li> <li>⊕ Gouvernance</li> <li>⊕ Information continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Droit corporatif</li> <li>⊕ Relations gouvernementales</li> </ul>
Module administration et systèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Ressources humaines</li> <li>⊕ Informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Comptabilité</li> </ul>
Module recherche, développement stratégique et commercialisation, communications	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Développement stratégique</li> <li>⊕ Études, recherche et vigie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Rayonnement et notoriété</li> <li>⊕ Soutien à la gestion interne</li> </ul>

## COMITÉ DES OPÉRATIONS

**Geneviève Morin**

Finances et  
développement corporatif

**Jean-Pierre Simard**

Administration et systèmes

**Régent Watier**

Investissement

**Luc Verville**

Placement

**Jasmine Hinse**

Affaires juridiques

**Léopold Beaulieu**

Président-directeur général

**Alain Vallières**

Souscription



Depuis plusieurs années déjà, la planification stratégique triennale des priorités et objectifs de Fondation est actualisée annuellement. Cet exercice est sous la responsabilité du président-directeur général, celui-ci étant appuyé dans ses travaux par les membres du comité des opérations. L'intention stratégique est formulée de telle sorte que soit facilitée la convergence des activités de tous les modules vers des enjeux communs, permettant de définir un alignement à moyen terme. La triple reddition de comptes s'intègre de façon cohérente avec la démarche d'intention stratégique de Fondation. Sa formulation se veut utile et facilitante pour la réalisation des plans d'action annuels et la fixation des objectifs et indicateurs de performance. Le processus de réalisation s'échelonne sur plusieurs mois. Il fait l'objet d'échanges, de présentations et de discussions à différents niveaux de l'entreprise. Les salariés sont encouragés à participer au sein de leur module de travail ayant par là une influence réelle sur la détermination des objectifs et des résultats attendus, en plus d'avoir la capacité d'identifier les moyens pour les réaliser. Plusieurs rencontres, auxquelles tous les salariés sont conviés, assurent à chacune et à chacun la possibilité de connaître les orientations qui se dégagent de l'ensemble des résultats recherchés par Fondation.

Dans ce processus, le budget annuel est voté par le conseil d'administration et ce dernier reçoit à la fin de l'exercice un recueil des éléments constituant *l'itinéraire de Fondation* pour les prochaines trois années : la mission, le positionnement, l'intention stratégique, les grands chantiers, les engagements et réciprocitys intermodulaires et finalement, les plans d'action et résultats attendus de la prochaine année. Cet exercice permet également de consolider autour d'une vision commune les éléments de positionnement et les valeurs qui sont recherchées par nos parties prenantes et qui nous différencient des autres acteurs du monde de la finance.

### FONDACTION S'ILLUSTRE

Le 22 septembre 2008, les institutions occupant le Carrefour financier solidaire, y compris Fondation, ont été récompensées pour leurs efforts en remportant le 3<sup>e</sup> prix du concours *Leaders en transport durable*, organisé par les centres de gestion des déplacements (CGD) de Montréal. Organisé pour une deuxième année consécutive, ce concours a pour objectif de valoriser les efforts déployés par les employeurs (publics ou privés) et les gestionnaires immobiliers dans la mise en place de mesures favorisant l'utilisation des modes de transports alternatifs (transports collectifs, actifs et covoiturage) par leurs employés dans leurs déplacements domicile-travail et leurs déplacements d'affaires, notamment par le déploiement du programme Allégo.

Par l'entremise du Carrefour, Fondation a été récompensé pour ses efforts en matière de promotion des alternatives viables à l'automobile en solo auprès de ses employés, notamment pour son système CarboPOINT.

# PARAMÈTRES DU RAPPORT

Les règles de transparence et de divulgation constituant la base des lois en valeurs mobilières exigent la publication de rapports financiers. Fondation va plus loin et considère que l'élargissement de ces obligations aux aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'activité des entreprises est désormais nécessaire.

La Global Reporting Initiative (GRI) a été lancée en 1997 à l'initiative de l'ONG des États-Unis, la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES), et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sa mission est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Tous les documents qui constituent le cadre GRI de présentation des rapports ont été développés autour d'un consensus résultant d'un dialogue entre des parties prenantes issues du monde de l'entreprise, de la communauté des investisseurs, des salariés, de la société civile, d'associations comptables, d'universitaires et d'organisations syndicales. Ces lignes directrices pour l'élaboration d'un rapport de développement durable comprennent des principes, des recommandations et les éléments d'information requis (notamment les indicateurs de performance). Tous ces éléments sont considérés comme étant d'égale importance.

Au cours des dernières années, la GRI a développé plusieurs suppléments sectoriels, dont un à l'intention des institutions financières en plus de développer des programmes de formation.

En provenance de tous les continents, c'est près de 4 000 organisations et entreprises qui produisent désormais des rapports de développement durable en utilisant les lignes directrices de la GRI.

En collaboration avec Investissement Québec, une société d'État offrant du financement aux entreprises ayant leur siège social au Québec, Fondation s'est chargé de proposer à la GRI une traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières.

Le premier rapport de développement durable de Fondation a été produit en 2006 à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire, puis un deuxième rapport en 2008. En choisissant un rythme de parution biennal, ce troisième rapport, publié pour les 15 ans d'activité du Fonds, continue de rendre compte de sa performance en développement durable tout en assurant la comparabilité des résultats de fin de période biennale figurant dans les rapports antérieurs. Il vise à fournir à ses parties

prenantes une présentation de l'importance que revêt pour lui la conjugaison des différentes dimensions du développement durable et une saine gouvernance. La réponse aux indicateurs de la GRI illustre également les performances de Fondation sur les plans économique, social et environnemental au cours de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2010. Selon la nature des résultats présentés, les informations communiquées présentent les données au 31 mai 2010 ou couvrent les deux années de la période de référence.

Ce nouveau rapport présente les actions menées par Fondation et les résultats de celles-ci. Il n'est pas de notre propre ressort d'intégrer à sa performance en tant qu'institution le bilan environnemental, social et économique des entreprises dans lesquelles il investit, mais plutôt de les sensibiliser et de les encourager à adopter des pratiques tenant compte des dimensions du développement durable. Dans une perspective d'amélioration continue, de constante progression et reconnaissant que la maîtrise des exigences qu'impose une telle reddition de comptes est un exercice à long terme, Fondation s'engage à poursuivre ses efforts en ce sens au cours des

prochaines années. De nouveaux engagements à réaliser d'ici la publication du prochain rapport, prévue à l'automne 2012, témoignent de son implication.

Les choix relatifs quant au contenu, à l'organisation et à la présentation de l'information ont continué à être guidés par le cadre d'élaboration et les principes proposés par les plus récentes lignes directrices publiées par la GRI. Fondation a aussi accordé une

grande attention au principe de qualité qui se traduit par la recherche d'équilibre, d'exactitude, de clarté et de fiabilité. En plus des consultations auprès des parties prenantes principales habituelles, de nouvelles consultations ont été effectuées afin de mieux soutenir le processus de détermination de la pertinence des enjeux en développement durable pour Fondation.

Ainsi, le principe de détermination du contenu a fait l'objet d'une attention particulière dans le présent rapport. Ce principe vise à assurer la pertinence des thèmes et indicateurs jouant un rôle stratégique, susceptibles d'influencer les orientations et les décisions de l'organisation et auxquelles les parties prenantes accordent une grande importance. Leur identification est le résultat de certaines consultations auprès de parties prenantes particulières et de diverses orientations prises par Fondation en regard de sa mission, au positionnement recherché ainsi qu'aux enjeux et grandes orientations stratégiques.



Rapport GRI - Vérifié par une tierce partie

## PROCESSUS DE DÉTERMINATION DE LA PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE FONDATION

Le processus de détermination de la pertinence se base sur les consultations et les enquêtes suivantes :

### 1. TROIS RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DÉVELOPPEMENT DURABLE\*

- Confirmation des parties prenantes et examen des enjeux soulevés par les enquêtes et les groupes de discussion ;
- Discussion de la pertinence des indicateurs par les ressources concernées par la production de l'information (comité de pilotage et toutes les personnes impliquées) ;
- Évaluation de la pertinence de tous les indicateurs à la lumière des résultats des enquêtes et groupes de discussion et des réunions du comité de pilotage.

### 2. ENQUÊTES DE SATISFACTION EFFECTUÉES PAR UN ORGANISME TIERS

- Salariés de Fondation
- Actionnaires
- Entreprises

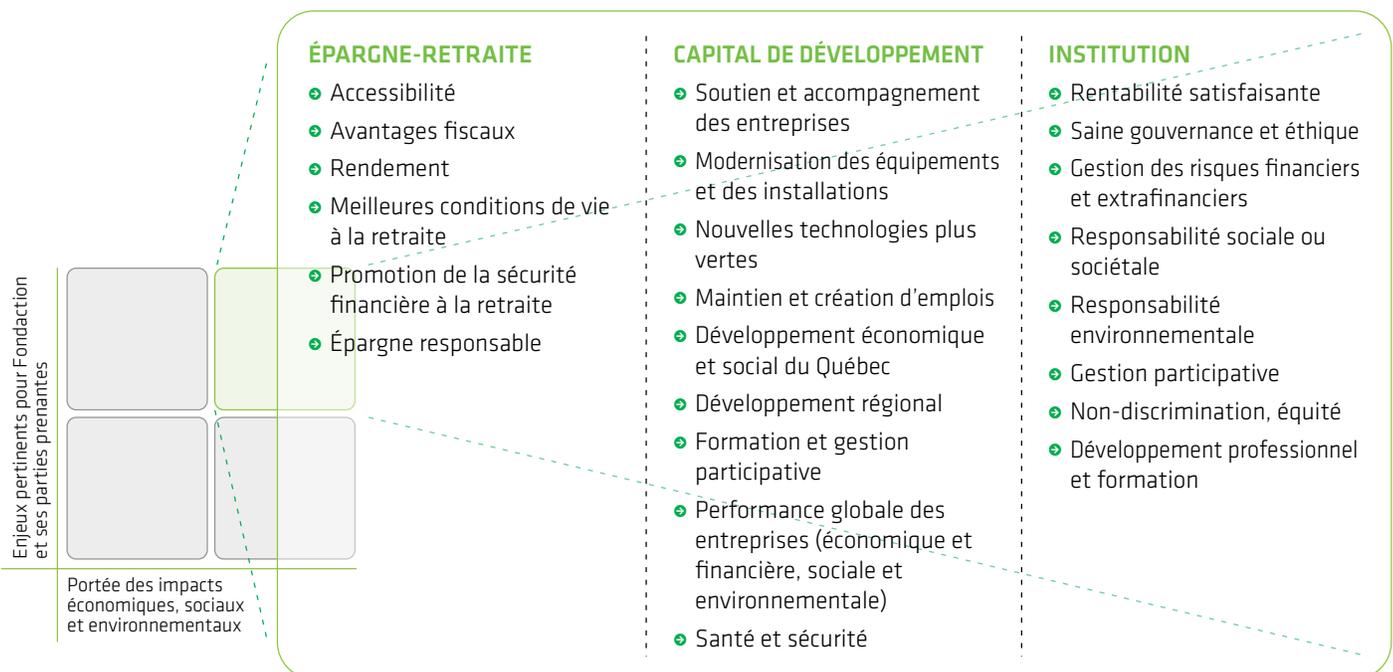
### 3. GROUPES DE DISCUSSION

- Un groupe constitué des représentants des institutions présentes au Carrefour financier solidaire
- Un groupe constitué de dirigeants de diverses composantes de la CSN

\* Le comité de pilotage développement durable de Fondation est composé du président-directeur général, de la responsable du développement stratégique et de la commercialisation, de la chef de la Direction financière et du développement corporatif ainsi que du directeur du Module de l'administration et des systèmes.

Confirmés par le comité des opérations, composé de l'ensemble des gestionnaires et du président-directeur général, les thèmes et enjeux considérés pertinents et importants pour Fondation et ses parties prenantes sont présentés dans le tableau ci-dessous. Nous avons également pris en considération les commentaires recueillis lors de la tenue des groupes de discussion avec les dirigeants de diverses composantes de la CSN et avec les institutions du Carrefour financier solidaire. Au cours du prochain exercice, l'importance relative des enjeux sera évaluée dans un processus plus formel tant à l'interne qu'auprès des parties prenantes concernées.

## ENJEUX CONSIDÉRÉS IMPORTANTS OU TRÈS IMPORTANTS DONT LES IMPACTS ONT UNE GRANDE PORTÉE



Le présent rapport ne comporte pas de reformulation de l'information déjà communiquée dans les deux rapports produits en 2006 et en 2008 et il reflète le plus fidèlement possible les activités de Fondation. Par ailleurs, au cours des dernières années, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont Fondation, devront se convertir aux Normes internationales d'information financière (IFRS). C'est ainsi que Fondation produira des états financiers conformes aux IFRS lorsque requis en s'étant assuré de pouvoir présenter des chiffres comparatifs pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2008-2009, Fondation a procédé à un diagnostic des principaux impacts de ce changement de normes comptables avec l'aide de professionnels externes. Ce diagnostic a fait l'objet d'une analyse plus approfondie des différences entre les conventions comptables actuelles et les IFRS ainsi que de l'éventuelle incidence du passage aux IFRS.

Dans le présent rapport, toutes les techniques de mesure des données, y compris les hypothèses et les techniques d'estimation utilisées pour calculer les indicateurs seront indiquées en référence avec l'information publiée. Nous signalerons également toute modification de méthode de calcul lorsque nécessaire.

L'index figurant à la page 74 présente chacun des indicateurs de performance avec les références aux pages où le lecteur peut trouver plus de renseignements sur le sujet. Les indicateurs spécifiques au supplément des institutions financières, obligatoires depuis janvier 2010, sont facilement repérables par la couleur différente du texte. Les indicateurs non pertinents ou non applicables, compte tenu des activités de Fondation, sont également identifiés et sont accompagnés d'une note explicative.

Bien que Fondation puisse déclarer lui-même le niveau d'application des lignes directrices de son rapport, il a choisi d'aller encore plus loin pour ce troisième rapport. Revu par l'équipe de direction et présenté au comité de gouvernance et d'éthique, le niveau d'application du deuxième rapport était conforme au niveau d'application A.

Pour ce troisième rapport de développement durable, la décision de procéder à un examen par un vérificateur indépendant du niveau d'application A du cadre GRI a été soutenue par le comité des opérations et acceptée par le conseil d'administration au cours de l'hiver 2010. Fondation met ainsi en valeur l'importance de la crédibilité de la reddition de comptes sur les enjeux de développement durable et se positionne comme un leader en la matière. Le mandat de mission d'examen de son autoévaluation du niveau d'application de la GRI du rapport de développement durable 2008-2010 a été confié à Samson Bélaïr/Deloitte et Touche, s.e.n.c.r.l., le faisant ainsi passer au niveau A+. Le rapport d'examen résultant de ce mandat est à la fin du rapport, avant l'index GRI.

NIVEAU D'APPLICATION		C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION REQUIS	Éléments d'information relatifs au profil de l'organisation <b>SORTANT</b>	Renseigner 1.1 2.1 - 2.10 3.1 - 3.8, 3.10 - 3.12 4.1 - 4.4, 4.14 - 4.15	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner tous les critères listés en niveau C ainsi que : 1.2 3.9, 3.13 4.5 - 4.13, 4.16 - 4.17	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Même exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
	Informations relatives à l'approche managériale <b>SORTANT</b>	Facultatives		Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur		Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur	
	Indicateur de performance & indicateurs de performance des suppléments sectoriels <b>SORTANT</b>	Renseigner un minimum de 10 indicateurs de performance dont au moins : un social, un économique et un environnemental		Renseigner un minimum de 20 indicateurs de performance dont au moins : un en économie, un en environnement, un en droits de l'homme, un en emploi, relations sociales et travail décent, un en société et un en responsabilité du fait des produits		Renseigner chaque indicateur de base G3 et indicateur des suppléments sectoriels*, dans le respect du principe de pertinence en y répondant ou en donnant la raison de sa non-prise en compte	

\* Suppléments sectoriels en version finale

# GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE

## GOUVERNANCE

La conjugaison de l'économique, du social et de l'environnemental, le développement local, l'épargne-retraite, le développement de la PME québécoise et de l'économie sociale, la formation des salariés, l'organisation du travail au sein des entreprises, la responsabilité sociale des entreprises, la canalisation des épargnes vers des investissements socialement responsables agissant comme leviers de développement économique, la création de richesses dans des conditions de développement durable, l'ouverture des marchés, la productivité, l'emploi, le rapport Brundtland font tous partie d'un univers de préoccupations et d'enjeux auquel la CSN s'intéresse et qui est à l'origine même de l'idée de la création de Fondation en 1995.

Fondation a choisi, lors de son démarrage, de répondre à de nombreux besoins avec l'aide de partenaires plutôt que de tout faire lui-même et il continue à consacrer ses ressources à l'accomplissement de sa mission et à la réalisation de l'essentiel de son rôle : canaliser les sommes recueillies auprès de ses actionnaires vers des axes d'investissement et de placement protégeant le patrimoine des travailleuses et des travailleurs tout en contribuant au développement d'entreprises québécoises, en maintenant et créant des emplois de qualité sur une base durable, tant sur le plan financier que social et environnemental.

La gouvernance de Fondation reflète les valeurs qui l'animent : un mode de fonctionnement qui encourage la répartition des pouvoirs, une éthique inspirée des meilleures pratiques et une grande rigueur dans l'exercice des règles de gouvernance.

### UNE VOLONTÉ DE CONCERTATION

La gouvernance du Fonds, de type « associative », s'inscrit au cœur d'un réseau du mouvement associatif – syndical et coopératif – qui se définit par des règles formelles de participation et de coopération. Fondation a toujours privilégié cette forme de fonctionnement en confiant à des partenaires certaines activités relevant plus spécifiquement



de leurs champs de spécialisation. Le degré d'importance du travail en réseau avec d'autres institutions partenaires, et plus particulièrement avec les organisations d'intervention économique créées à l'initiative de la CSN, ainsi que les institutions mises sur pied par Fondation en complément de sa mission, vient élargir et augmenter l'accessibilité des parties prenantes à une vaste gamme de produits et services.

Des réunions de travail sont tenues à divers niveaux entre les institutions du Carrefour financier solidaire<sup>3</sup> (CFS) dans le but de consolider les liens qui les unissent et préciser les modes de fonctionnement devant caractériser les rapports des différentes organisations. Ces neuf institutions partagent entre elles un tronc commun de valeurs ainsi qu'un positionnement périphérique et complémentaire. Les liens entre ces organisations autonomes sont variables et leur gouvernance émane de groupes qui sont proches sans être similaires. Les forces et les liens qui les unissent sont d'ampleur différente. Aucune des entreprises présentes ne peut être considérée comme une filiale de l'une ou de l'autre.

Les intérêts du regroupement sont de divers niveaux. Ils sont politiques en ce qui concerne l'illustration des valeurs véhiculées et leur convergence en vue d'un bien commun. Ils sont stratégiques sur le développement de la capacité et de l'efficacité d'intérêts communs aux organisations. Finalement, ils sont opérationnels pour la croissance de chacun par la maximisation de la valeur ajoutée interne au réseau, la recherche de nouveaux marchés et la construction d'une offre globale à efficacité accrue pour l'ensemble.

<sup>3</sup> L'expression « institutions du Carrefour financier solidaire » désigne les organisations et institutions qui occupent cet immeuble à Montréal ainsi que celui de Québec et qui étaient auparavant désignées par l'expression « les outils collectifs de développement économique créés à l'initiative de la CSN ».

## GOVERNANCE ET ÉTHIQUE DE FONDATION

La responsabilité sociale ou sociétale des organisations doit s'exercer dans toutes les catégories d'entreprises, quels que soient la nature de l'entreprise ou son secteur d'activité. C'est d'abord dans ses activités internes que Fondation considère devoir agir à cet égard. Dans ses relations avec les employés, dans la gestion des immeubles, dans ses achats, pour chacune de ces activités, les dirigeants et les salariés doivent avoir le souci des impacts de leurs pratiques, les questionner et établir de nouveaux standards de qualité. Un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. Pour Fondation, il consiste à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses activités, tant à l'interne qu'à l'externe. Lorsqu'au meilleur de sa connaissance, certains projets d'investissement ou certaines de ses activités risquent d'entraîner des dommages importants et irréversibles aux populations ou à l'environnement, Fondation préfère s'abstenir. Son conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie.

Le respect de l'application de chacune des politiques est confié au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail. Il n'existe pas de fonction de vérificateur interne à Fondation. Le Fonds a adopté une politique de gestion intégrée des risques. Le soutien de son application a été confié à une personne spécialisée qui fait directement rapport de ses observations et recommandations au président-directeur général et au conseil d'administration.

Pour Fondation, cette gouvernance s'accorde à l'interne avec une gestion participative concrétisée dans un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail.

Les actions de Fondation découlent de sa mission et de son positionnement recherché auprès de ses parties prenantes, tant internes qu'externes. Institution financière indépendante, créée à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Fondation se différencie de ses concurrents par l'importance qu'il accorde au rendement global, en tant :

- ⊕ que fonds de travailleurs qui rend accessible une épargne-retraite peu coûteuse et du capital de développement patient offert aux PME ayant leur siège social au Québec ;
- ⊕ qu'institution financière socialement responsable qui favorise le développement durable ;
- ⊕ qu'institution financière qui travaille en réseau avec d'autres organisations d'intervention économique et de services financiers, particulièrement les institutions présentes au Carrefour financier solidaire, en vue de faciliter l'accès à une vaste gamme de produits et services en cohérence avec sa mission.

Plusieurs valeurs viennent animer ses modes de gouvernance, de gestion et de fonctionnement. Parmi celles-ci, se trouvent la confiance, la sécurité, l'éthique, le respect, la responsabilité civique et citoyenne, l'innovation et la fierté.

Dans le cadre de l'actualisation annuelle de son intention stratégique d'une durée de trois ans, Fondation a identifié les trois enjeux auxquels il devra accorder une attention particulière au cours des prochaines années :

- ⊕ l'accélération de la croissance de l'épargne-retraite, principalement par retenue sur le salaire ;
- ⊕ l'obtention d'une rentabilité satisfaisante, représentant une appréciation réelle du capital des actionnaires sur une durée de détention minimale de cinq à dix ans ;
- ⊕ la réalisation d'interventions significatives et pertinentes en regard du positionnement souhaité et dans une perspective de développement durable.





## FONDACTION, UNE INSTITUTION FINANCIÈRE INDÉPENDANTE

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de la CSN avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

En raison de l'importance qu'il accorde aux pratiques de saine gouvernance, Fondaction a élaboré une ligne directrice en matière de gouvernance, recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds et adoptée par le conseil d'administration au début de 2008. Prenant en considération certaines politiques déjà en vigueur à Fondaction et inspirée des meilleures pratiques, la ligne directrice contient les éléments suivants, chacun étant accompagné d'un descriptif :

Composition et indépendance du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La composition du conseil est déterminée par l'article 4 de la Loi constituant Fondaction (voir à la page 21).</li> <li>• Le conseil est composé d'administrateurs indépendants à la seule exception du président-directeur général. Un administrateur est considéré comme indépendant s'il remplit les conditions du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance<sup>4</sup>; ainsi, le seul fait qu'un administrateur exerce des responsabilités au sein de la Confédération des syndicats nationaux et de ses organisations affiliées ne permet pas de le considérer comme non indépendant.</li> <li>• Le statut d'indépendance est confirmé par le comité de gouvernance et d'éthique en prenant en compte les informations fournies par un questionnaire rempli annuellement. Au besoin, l'administrateur a la responsabilité de divulguer toute modification à son statut en cours d'année.</li> <li>• La présidence du conseil est assurée par un administrateur indépendant.</li> </ul>
Réunion des administrateurs indépendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la présentation annuelle du bilan des activités, les administrateurs discutent des attentes envers la direction, en l'absence des membres de celle-ci.</li> <li>• Les administrateurs indépendants peuvent tenir des réunions en l'absence des membres de la direction ou des administrateurs non indépendants.</li> </ul>
Rôle et responsabilités du C.A.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le C.A. peut généralement exercer tous les pouvoirs et responsabilités, poser tous les actes, conclure tous les contrats autorisés à Fondaction à moins que la loi ou les règlements n'exigent explicitement que ceux-ci ne soient exercés que par l'assemblée générale de Fondaction. Il assure le suivi des activités et de la situation financière du Fonds.</li> <li>• Le conseil est plus particulièrement responsable :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ de s'assurer, dans la mesure du possible, de l'intégrité du président-directeur général et des membres de la direction et que ceux-ci entretiennent une culture d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation ;</li> <li>◦ d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver, annuellement, un plan stratégique ;</li> <li>◦ de prendre connaissance des risques liés aux activités de Fondaction et de la mise en œuvre de systèmes appropriés de gestion de ces risques ;</li> <li>◦ de désigner le président-directeur général de Fondaction comme le prévoit la loi ;</li> <li>◦ d'adopter toutes politiques pour assurer le respect de la législation applicable et des normes éthiques appropriées;</li> <li>◦ d'examiner et d'approuver le contenu des principaux documents de divulgation (par exemple : prospectus, états financiers, etc.) ainsi que les communiqués de presse sur la valeur de l'action ;</li> <li>◦ de s'assurer, par l'entremise du comité de vérification, du respect des pratiques comptables et des exigences légales et réglementaires de même que de l'établissement d'un système adéquat de contrôles internes et d'information de gestion ;</li> <li>◦ de superviser, par l'entremise du comité de gouvernance et d'éthique, les pratiques en matière de gouvernance.</li> </ul> </li> </ul>

Descriptions de postes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fonctions de présidence du conseil et de présidence-direction générale sont prévues aux règlements généraux.</li> <li>Les présidents de comités ont pour fonction de présider les réunions des comités, de faire rapport au conseil des activités de leur comité et de proposer les résolutions que le comité recommande pour approbation par le conseil.</li> </ul>
Plans d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil approuve le positionnement souhaité de Fondation, l'intention stratégique et les perspectives financières trois ans (révisées annuellement), les grandes orientations et les principaux résultats recherchés ainsi que le budget annuel.</li> </ul>
Orientation et formation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de leur entrée en fonction, les nouveaux administrateurs reçoivent une session de formation en plus d'un manuel des administrateurs comprenant la documentation pertinente aux affaires de Fondation.</li> <li>Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil un programme de formation continue pouvant comprendre des présentations sur divers aspects de leur rôle, des activités de Fondation ou de son industrie.</li> </ul>
Code de conduite et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil a adopté un code d'éthique qui traite, entre autres, de la notion de conflits d'intérêts et de la confidentialité des informations.</li> <li>Il contient un engagement à agir avec loyauté, honnêteté et intégrité. Cet engagement est signé par les personnes visées dès leur entrée en fonction.</li> <li>Il contient aussi des dispositions permettant la dénonciation de tout comportement illégal ou contraire à l'éthique.</li> </ul>
Sélection des candidats au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>La composition du conseil d'administration de Fondation est prévue dans la loi (voir à la page 21).</li> <li>Le conseil disposant de la nomination de deux personnes, celui-ci prend en compte les aptitudes et compétences énumérées au profil global souhaité au sein du conseil en appréciant les aspects complémentaires que chaque nouveau candidat apportera au conseil d'administration.</li> </ul>
Compensation des membres du conseil et des membres des comités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil adopte, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, une politique de compensation et de remboursement de dépenses qui détermine la compensation à laquelle ont droit certains des membres du conseil et certains membres des comités créés par celui-ci. Aucune rémunération n'est versée en regard de la performance du Fonds.</li> </ul>
Conditions d'emploi de la direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque le conseil considère le temps opportun de réexaminer les conditions d'emploi de la direction, un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants est formé afin d'analyser la situation et de formuler des recommandations au conseil. Ce comité peut, à son choix, faire appel à une expertise externe.</li> </ul>
Évaluation périodique du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins une fois par année, à l'occasion de la prise de connaissance du bilan des résultats et attentes de l'année, le conseil fait le point sur ses travaux de l'année. L'évaluation de la performance du conseil est réalisée à l'aide d'une grille traitant de quatre thèmes : le rôle et les responsabilités du conseil, le fonctionnement du conseil, les comités et les attentes envers la direction. La présidence du conseil fait le suivi requis.</li> <li>Chaque comité fait rapport annuellement au conseil de l'ensemble de ses activités.</li> </ul>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**1 CLAUDETTE CARBONNEAU<sup>B</sup>**  
Présidente du conseil d'administration de Fondation et présidente de la Confédération des syndicats nationaux

**2 LÉOPOLD BEAULIEU<sup>B</sup>**  
Président-directeur général de Fondation



**3 MICHEL TREMBLAY**  
Président de la Fédération des professionnelles (CSN)

**4 PIERRE TOTH<sup>C</sup>**  
Professeur associé à l'École des Hautes études commerciales



**5 JACQUES ALLARD<sup>B</sup>**  
Vice-président de la Caisse d'économie des employés de la STCUM et président des Investissements JCR inc.

**6 GINETTE BERGERON<sup>A</sup>**  
Chef de la Direction financière Scéno-Plus



**7 NICOLE FONTAINE<sup>D</sup>**  
Administratrice

**8 YVON MARCIL<sup>A,B</sup>**  
Conseiller financier



**9 ALAIN LAMPRON<sup>A</sup>**  
Président de la Fédération de la métallurgie (CSN)

**10 PIERRE PATRY<sup>D</sup>**  
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondation et trésorier de la Confédération des syndicats nationaux



**11 JOSEPH GIGUÈRE<sup>D</sup>**  
Conseiller en économie sociale et action coopérative

**12 PIERRETTE POIRIER<sup>B</sup>**  
Présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN)



**13 CLÉMENT GUIMOND**  
Vice-président du conseil d'administration de Fondation et conseiller spécial à la Caisse d'économie solidaire Desjardins

<sup>A</sup> Membre du comité de vérification

<sup>B</sup> Membre du comité exécutif

<sup>C</sup> Membre du comité d'évaluation

<sup>D</sup> Membre du comité de gouvernance et d'éthique

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Loi constituant Fondation en définit les termes. À l'exception du président-directeur général, dont la présence au conseil est par ailleurs prévue par la loi, l'ensemble des administrateurs sont indépendants, y inclus la présidence du conseil :

- ⊕ cinq personnes sont nommées par le comité exécutif de la CSN ;
- ⊕ deux personnes sont nommées par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;
- ⊕ trois personnes sont élues par l'assemblée générale des actionnaires ;
- ⊕ deux personnes sont nommées par les membres précédents ;
- ⊕ le président-directeur général.

Le conseil d'administration est constitué d'hommes et de femmes provenant de domaines en lien avec les activités et le positionnement du Fonds en tant qu'institution financière socialement responsable. Les administrateurs sont, entre autres, choisis pour leur expertise dans le financement d'entreprises et pour leur connaissance et leur expérience du monde des affaires, du milieu syndical et universitaire, des milieux coopératif et communautaire ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

## PROFIL GLOBAL SOUHAITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

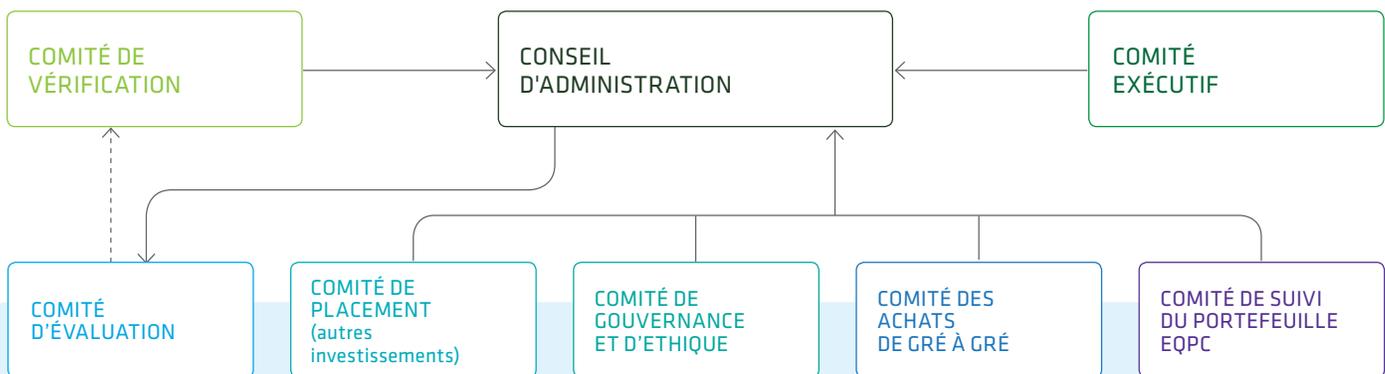
Le profil global recherché au sein du conseil d'administration est composé de cinq éléments :

- ⊕ les membres du conseil doivent être en mesure de faire preuve de bon jugement, d'intégrité et de conscience sociale ;
- ⊕ ils doivent accorder la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leur fonction ;
- ⊕ ils apportent une contribution à la réalisation de la mission ;
- ⊕ ils doivent posséder plusieurs compétences, dont la compréhension des rapports sociaux, des enjeux du développement durable, du développement local, régional et sectoriel, des connaissances financières incluant celles du financement d'entreprise et des marchés financiers, une expérience de la gouvernance et de la gestion et finalement, une connaissance du domaine de l'épargne-retraite ;
- ⊕ Fondation recherche un équilibre dans la représentation hommes/femmes au sein du conseil et reflétant différentes composantes de son actionnariat et de la société québécoise.

## COMITÉS

Afin de faciliter l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, d'assurer un suivi plus régulier à certaines activités et de voir à l'application de codes, de normes ou de politiques, le conseil d'administration a mis sur pied plusieurs comités. Ces derniers ont aussi le pouvoir de formuler des recommandations au conseil. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration, de membres de la direction, et lorsqu'ils le requièrent, de membres externes reconnus pour leur expertise.

D'autres comités sont créés par le président-directeur général. Le comité de l'investissement et le comité de l'investissement – régions ressources formulent des recommandations au conseil d'administration et à l'exécutif à propos des investissements en entreprises et effectuent le suivi régulier des investissements réalisés. Quant à lui, le comité des opérations propose des orientations générales, recommande les objectifs de performance de l'organisation et assure le suivi des résultats. Il facilite la circulation de l'information entre les modules et le bon fonctionnement des interactions entre ceux-ci.



Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pouvoirs et responsabilités du C.A. entre les réunions du conseil</li> <li>• autorisation des investissements inférieurs à trois millions de dollars</li> <li>• autorisation des déboursés relatifs aux investissements consentis par le conseil ou l'exécutif</li> <li>• suivi de l'évolution du portefeuille</li> </ul>
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• respect des pratiques comptables et des exigences légales et réglementaires, dont la surveillance des travaux de vérification des états financiers ainsi que des processus de communication de l'information financière</li> </ul>
Comité d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• comité consultatif faisant rapport au comité de vérification et à la direction de Fondation quant à l'évaluation de la juste valeur des investissements en entreprises</li> <li>• formulation, au besoin, de commentaires ou recommandations quant à la politique, aux méthodes utilisées ainsi qu'à leur application lors de l'évaluation de chacun des investissements</li> </ul>
Comité de placement (autres investissements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi régulier de la gestion des placements par les gestionnaires retenus à cette fin</li> <li>• formulation de recommandations sur la politique de placement et sur le choix des conseillers en valeurs</li> </ul>
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien au C.A. de la supervision de la direction de Fondation</li> <li>• formulation de recommandations sur la gouvernance de Fondation</li> <li>• surveillance de l'application du code d'éthique des lois, normes, règlements et instructions publiés par les autorités de réglementation en valeurs mobilières</li> <li>• assurance par le comité des liens du rapport de développement durable avec la performance de Fondation, sa mission et ses valeurs, de la présentation claire, simple et constante ainsi que de la comparaison d'un rapport à l'autre</li> </ul>
Comité des achats de gré à gré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• application de la politique d'achat de gré à gré et de la politique de transfert des actions</li> </ul>
Comité de suivi du portefeuille EQPC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi régulier du portefeuille investi dans les entreprises québécoises de petite capitalisation</li> <li>• formulation de recommandations concernant ce type d'investissement</li> </ul>

## CODES D'ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Le conseil d'administration a adopté en 2001 un code d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code d'éthique équivalent s'applique aussi à tout le personnel syndiqué de Fondation. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondation en conflit.

Ces codes d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts et proscrivent l'utilisation par ces personnes d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque reliés à Fondation qui sont incompatibles avec leurs fonctions et responsabilités. Il leur incombe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts afin de maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Les codes d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondation. Ceux-ci ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun, ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondation. Toutes les personnes à qui s'appliquent les codes d'éthique (100 % des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées) reçoivent une formation et doivent y adhérer dès leur embauche ou leur nomination. Les administrateurs, dirigeants, cadres et employés syndiqués, en plus des autres personnes visées, doivent de plus remplir une déclaration à chaque année.

Une disposition des codes d'éthique prévoit qu'en matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondation, tout déclarant, sous le sceau de la confidentialité, doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, la Direction des affaires juridiques ou la Présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes et d'en assurer la révision.

Tous les domaines d'activité de Fondation, soit la souscription, les investissements directs et indirects ainsi que les placements, font l'objet d'un suivi quant aux risques de corruption. Aucun cas de corruption n'a été signalé.

À Fondation, les pouvoirs décisionnels relativement aux autorisations d'investissement et de déboursement ont toujours été conférés au conseil d'administration et au comité exécutif selon la nature de la demande.

Aucune limite d'investissement discrétionnaire n'est confiée aux membres de l'équipe de l'investissement, ni à la haute direction de Fondation, sauf dans le cadre du processus d'autorisation d'un déboursé conservatoire donné aux cadres de l'investissement, Aucun employé ne peut donc décider seul d'un investissement (sauf limite de 150 000 \$ aux cadres de l'investissement qui est encadrée et fait l'objet d'un rapport à la réunion du comité exécutif suivant) et ce, tant pour les fonds que pour les entreprises. Le processus d'investissement élimine toute notion de pouvoir d'influence que pourrait avoir un employé du module par rapport à un dossier précis puisque les recommandations soumises aux instances émanent d'une recommandation du comité à l'investissement ou du comité de l'investissement – régions ressources qui sont composés de membres de différents modules ou même de membres externes à Fondation. Le processus de revue diligente est supervisé par le comité consultatif qui lui aussi est constitué de personnes de différents modules. Il contribue également à préserver Fondation de cas d'abus de pouvoir. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir.

En ce qui a trait aux placements, les gestionnaires doivent respecter la politique ou leur mandat de gestion dans toutes les transactions qu'ils effectuent. Fondation ne fait affaire qu'avec des firmes bien établies qui ont des systèmes de conformité et de gestion des risques. En tout temps, l'argent et les titres sont chez son gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, dont le rôle est, entre autres, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de détournement de fonds.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondation a mis en œuvre un programme de conformité. Dans ce cadre, une évaluation des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes a été effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Pour assurer une indépendance avec le rôle de l'agente de conformité, l'examen périodique de cette évaluation a été confié à la spécialiste en gestion des risques. Un examen de cette évaluation des risques doit être fait tous les deux ans.

Quatre cadres de Fondation sont inscrits au registre des lobbyistes : le président-directeur général, la chef de la Direction financière et du développement corporatif, le chef de l'investissement et la directrice des affaires juridiques. Sa consultation étant publique et selon les pratiques exigées, le registre est mis à jour de façon continue selon les activités de lobby : modification à la loi, hausse du crédit d'impôt, etc. Fondation est aussi sollicité de temps à autre lors de consultations publiques ou prébudgétaires à titre d'acteur du développement économique.

## DROITS DES ACTIONNAIRES

Comme le prévoit la Loi constituant Fondation, les droits des actionnaires leur permettent d'élire des représentants au conseil d'administration et de voter à toute assemblée des actionnaires. Il est également prévu qu'ils soient tenus informés de la situation financière du Fonds, de l'état de leurs placements ainsi que de l'utilisation qui est faite des renseignements personnels, notamment leurs droits d'accès et de rectification à ces renseignements.

## POLITIQUES

Au cours de la dernière période de référence, certaines politiques et règlements ont fait l'objet de mises à jour, soit pour mieux refléter certaines pratiques, soit pour refléter de nouvelles pratiques ou celles qui se sont améliorées. Le Fonds a effectué divers travaux au cours de la dernière année et, dans les semaines qui ont suivi la fin de l'exercice financier, deux autres nouvelles politiques ont été adoptées, dont la politique d'exercice des droits de vote pour les entreprises cotées en Bourse, confirmant les pratiques en usage depuis plusieurs années. Le conseil d'administration a aussi confirmé que Fondation endosse les Principes de l'ILPA (Institutional Limited Partners Association), association sans but lucratif faisant de la recherche et la promotion des meilleures pratiques dans l'industrie du capital investissement. Fondation a en effet adopté une

politique stipulant qu'avant l'autorisation de signature de toute nouvelle convention de souscription dans un fonds spécialisé, soit soumis au comité exécutif un rapport de conformité à ces principes. Il en sera fait mention plus amplement lors du prochain rapport de développement durable.

De plus, dans les jours suivant la fin de l'exercice financier de Fondation, un rapport sur le programme de conformité qu'il a mis en œuvre, relativement à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, a été soumis au conseil d'administration. Ce rapport ne soulevait aucune anomalie ou infraction.

Fondation s'est aussi doté de trois nouvelles politiques en 2008 et 2010, décrites à la page suivante.



### *POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES DES ACTIONNAIRES*

Le but de la politique de traitement des plaintes des actionnaires, adoptée en septembre 2008, est de mettre en place une procédure rapide et équitable de traitement des plaintes écrites provenant des actionnaires de Fondation. Elle porte sur le traitement d'insatisfactions formulées relativement aux services reçus par un actionnaire quant à la gestion de son dossier ou concernant l'exercice de ses droits. La notion de service reçu recouvre différents aspects ou situations, dont la clarté de la réponse, la politesse, la rapidité, etc. Elle peut aussi être relative à une erreur commise lors du traitement d'une demande ou porter sur le fonctionnement général de Fondation.

Dans le cas d'une insatisfaction exprimée verbalement, une note est systématiquement inscrite au dossier de l'actionnaire et relate les faits recueillis lors de la conversation et la façon dont celle-ci s'est terminée. Selon la nature et la gravité de l'insatisfaction en cause, les employés du Service des relations avec les actionnaires pourront la traiter ou diriger l'actionnaire vers la personne responsable, cette dernière pouvant, à sa discrétion, traiter l'insatisfaction exprimée verbalement comme une plainte.

La personne responsable du traitement des plaintes est celle qui occupe le poste de coordonnateur au Service des relations avec les actionnaires et toutes les réponses relatives aux plaintes doivent être approuvées par la Direction de la souscription ou, à défaut, par la Direction des affaires juridiques.

### *POLITIQUE LINGUISTIQUE*

*« Fondation considère qu'il est de la responsabilité d'une entreprise de respecter et d'encourager le bon usage de la langue officielle sur le territoire où elle intervient. En conséquence, Fondation tient à contribuer au renforcement du statut du français au Québec, langue des affaires et langue de travail, et d'en améliorer la qualité dans ses communications publiques. »*

*Extrait du premier Rapport de développement durable, 2006.*

Adoptée à l'hiver 2010 par le conseil d'administration, la politique linguistique a pour objectif de préciser et de faire connaître les usages de Fondation en matière linguistique dans le cadre de ses activités, et ce, dans le respect de la Charte de la langue française. Elle énonce un certain nombre de règles qui doivent être respectées par tous les employés.

Conformément à l'esprit de la Charte, la politique décrit comment Fondation contribue à assurer la primauté du français, langue des affaires et langue de travail, tout en précisant les circonstances où une autre langue peut être utilisée. On y traite, entre autres sujets, de la dénomination sociale et des titres de fonction, des contrats, textes, documents administratifs et communications, de la documentation réglementaire et autres publications, du site Internet, de la publicité et de l'affichage, des achats, des technologies de l'information, des services au public, de la langue de travail et de la qualité de la langue.

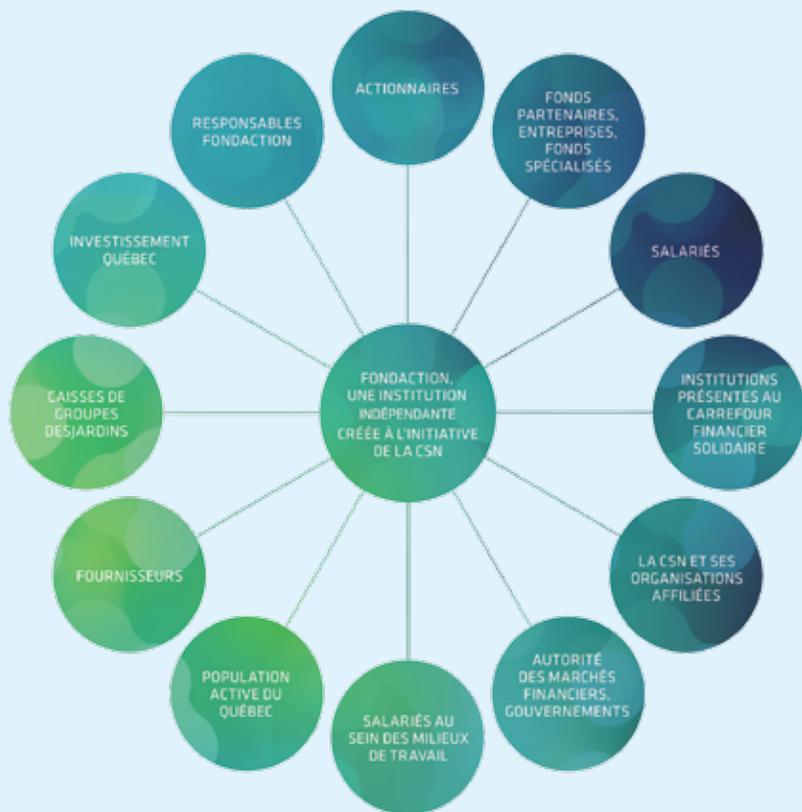
La politique linguistique est sous la responsabilité du président-directeur général. Son application et sa diffusion dans les équipes de travail relèvent des cadres responsables de chacune d'entre elles. La personne responsable des communications de Fondation agit comme personne-ressource pour proposer des correctifs, le cas échéant.

### *POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES*

À la fin de l'exercice financier, Fondation s'est doté d'une politique de gestion intégrée des risques. Ces gestes s'inscrivent dans la suite logique des efforts qu'il consacre à la gestion des risques depuis plusieurs années tout en constituant un pas de plus pour améliorer la coordination et augmenter la robustesse et l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques.

La politique précise que l'objectif visé par la gestion des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risque contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Elle rappelle que Fondation cherche à atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés, en cohérence avec sa mission et le positionnement souhaité. S'adressant à l'ensemble des employés et dirigeants ainsi qu'à tous les secteurs d'activité, la politique réitère la responsabilité de chacun des employés, modules et comités dans la gestion des risques qui les concerne et confirme le rôle de la Direction des finances et du développement corporatif dans la gestion globale des risques financiers. Elle prévoit un rôle d'appui et de coordination des intervenants pour la spécialiste en gestion des risques, qui fait rapport directement à la présidence-direction générale afin notamment de lui permettre d'intégrer la gestion du risque à la stratégie globale de Fondation. Enfin, la politique rappelle le rôle central du conseil d'administration en ce qui concerne l'adoption et le suivi de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que de la détermination de la tolérance aux risques de Fondation, le conseil pouvant s'appuyer sur ses comités pour suivre et gérer les risques qui relèvent de leur compétence.

# ENGAGEMENTS ET DIALOGUE



annuel de renouvellement de son intention stratégique. Ses engagements envers ses diverses parties prenantes sont au cœur des pistes d'amélioration de sa reddition de comptes et de sa performance à titre d'institution financière responsable. En plus de connaître la satisfaction de celles-ci à l'égard du développement durable et de la finance socialement responsable exercés par Fondation, ils répondent à d'autres attentes, dont:

- + permettre d'anticiper et de gérer les divergences d'objectifs ;
- + améliorer le processus de décision à tous les niveaux de l'organisation ;
- + construire des consensus avec une diversité de points de vue ;
- + consolider l'importance de certains partenaires aux activités de l'organisation ;
- + accroître la confiance envers l'organisation, tant pour les parties prenantes externes que les parties prenantes internes.

Pour faciliter l'identification de ses parties prenantes, Fondation utilise la définition fournie par le Conference Board du Canada sur la responsabilité sociale des entreprises comme « un concept qui englobe l'ensemble des relations que l'entreprise entretient avec toutes les parties prenantes : les clients, les employés, les actionnaires, les gouvernements, les fournisseurs et les concurrents ». La liste des parties prenantes peut donc varier d'une entreprise à l'autre et elle est autant composée d'acteurs engagés au sein de l'organisation que d'acteurs provenant de l'extérieur et étant en mesure d'exercer une pression sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Les échanges augmentent la confiance entre les acteurs et l'entreprise tout en conférant une plus grande pertinence aux engagements qui ont été pris.

Les processus de dialogue et de consultation des parties prenantes en lien avec Fondation lui permettent de mieux comprendre et ainsi mieux répondre aux attentes de celles-ci en rapport avec ses activités et les trois volets du développement durable. Les attentes et intérêts légitimes des parties prenantes jouent un rôle important dans la triple reddition de comptes de Fondation et lors de l'exercice

Depuis le dernier rapport de développement durable produit en 2008, Fondation a révisé la cartographie de ses parties prenantes pour mieux illustrer leur univers tout en présentant des organisations ou initiatives dont il soutient plus particulièrement les travaux ou activités. Plusieurs des engagements externes, représentant les principes et initiatives auxquels Fondation a donné son aval, les affiliations à des associations ou des adhésions à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts, sont présentés en fin de section.

Les résultats des consultations des parties prenantes sont présentés ci-après. Pour ce troisième rapport de développement durable, Fondation a consulté deux nouveaux groupes en plus de poursuivre ses échanges avec les salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles il a investi. Il s'agit des institutions présentes au Carrefour financier solidaire et de représentants de la CSN et de ses organismes affiliés. Les parties prenantes agissant le plus à proximité ont donc été consultées et le Fonds s'engage à poursuivre l'approfondissement et l'élargissement des consultations au cours des prochains cycles de reddition de comptes.

## LES ACTIONNAIRES

Fondaction a mandaté MCE Conseils afin de réaliser une enquête auprès de ses actionnaires. Ce mandat est une reprise d'un exercice similaire réalisé lors de la production des deux premiers rapports de développement durable afin d'assurer la meilleure comparabilité possible. Plus de 400 actionnaires ont été rejoints par sondage téléphonique à la fin de l'automne 2009. Cet échantillon, constitué de manière aléatoire, assure la représentativité des résultats à l'échelle provinciale et satisfait aux exigences de fiabilité.

L'étude vise plusieurs dimensions rattachées à l'univers des habitudes et stratégies de souscription, dont la mesure de satisfaction des actionnaires souscrivant relativement à la démarche d'achat et à la qualité du service offert, les motivations et habitudes de souscription ainsi que les besoins et demandes d'information.

### FORCES ET DÉFIS À RELEVER

Les actionnaires de Fondaction souscrivent pour différentes raisons. En compilant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> choix des actionnaires, on constate que plus de 41 % affirment que les avantages fiscaux ont guidé leur choix. Le rendement influençait plus de 14,7 % des actionnaires en 2007 alors que 12,4 % affirment avoir choisi Fondaction pour cette raison en 2009.

#### RAISONS PRINCIPALES DE SOUSCRIPTION À FONDATION

	2010	2008	2006
Les avantages fiscaux	41,5 %	38,6 %	29,9 %
La retenue sur le salaire accessible dans le milieu de travail et la présence d'un responsable Fondaction	29,7 %	28,9 %	32,1 %
Le rendement	12,4 %	14,7 %	nd
Pour l'épargne, pour la retraite	2,6 %	2,8 %	nd

Peut-être parce que le développement durable est une question qui préoccupe de plus en plus les citoyens, les consommateurs et les épargnants, *une plus grande proportion des répondants sait que Fondaction soutient le mouvement de la finance socialement responsable et le développement durable*; ils étaient 57 % en 2008 par rapport à 62 % en 2010. Près de la moitié des répondants affirme que leur souscription a été motivée par le fait que Fondaction soutient le mouvement de la finance socialement responsable et le développement durable.

#### SATISFACTION FACE AUX SERVICES OFFERTS PAR FONDATION

En général, le niveau de satisfaction des actionnaires demeure très élevé au fil des ans. Entre 87 % et 91 % des actionnaires se disent très satisfaits ou satisfaits tant pour l'information reçue lors de rencontres d'information, le processus d'achat que pour l'information reçue grâce au service téléphonique.

De façon globale, les actionnaires ont exprimé un taux de satisfaction élevé. Les responsables Fondaction (RF) continuent d'offrir un service de grande qualité, entre autres, grâce à la formation et au soutien fournis par les ressources professionnelles en services financiers de Fondaction. Les actionnaires consultés maintiennent ainsi la très haute cote accordée à ce sujet, tout comme pour les services aux actionnaires, qui sont toujours l'objet d'amélioration, comme nous en avons d'ailleurs pris l'engagement dans les deux premiers rapports.

Des processus de travail ont été révisés afin de répondre aux standards de qualité les plus élevés, particulièrement à l'égard du service téléphonique et du traitement des demandes de rachats et d'achats de gré à gré. L'uniformisation des méthodes de travail a permis de diminuer le temps d'attente et d'augmenter la qualité des suivis, réduisant par le fait même le délai de traitement des demandes.

#### SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Taux de satisfaction	<b>88 % en 2010</b>
	87 % en 2008
	82 % en 2006

#### RENCONTRE AVEC LE RESPONSABLE FONDATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Taux de satisfaction	<b>91 % en 2010</b>
	90 % en 2008
	92 % en 2006

#### CLARTÉ DES FORMULAIRES ET DOCUMENTS EXPLICATIFS

Taux de satisfaction	<b>78 % en 2010</b>
	76 % en 2008
	92 % en 2006

#### PROCESSUS D'ACHAT

Taux de satisfaction	<b>88 % en 2010</b>
	81 % en 2008
	95 % en 2006

Au cours du prochain exercice, Fondation révisera les formulaires et documents explicatifs afin de faciliter une meilleure compréhension par les actionnaires, dans le respect des obligations fiscales et réglementaires. Fondation doit aussi s'assurer d'une meilleure connaissance des aspects fiscaux, une très forte proportion des actionnaires sous-estimant les taux réels de retour d'impôt liés à l'achat de fonds de travailleurs, soit les crédits d'impôt fédéral et provincial en plus de la déduction REER lorsque les actions sont enregistrées dans ce véhicule d'épargne-retraite.

*L'accessibilité aux services en ligne, comme l'achat des actions, le dépôt direct lors de rachats ou d'achats de gré à gré et le prêt REER ont connu un vif succès au cours de la dernière année.*

# LES ENTREPRISES

## COLLECTE DE DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES

- Questionnaire électronique auprès de 46 entreprises
- Taux de participation en 2010 : 89 %
- Taux de participation en 2008 : 89 %
- Taux de participation en 2006 : 80 %

## APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

Rencontres et entretiens téléphoniques avec les directions de 30 entreprises

Afin de toujours mieux connaître les attentes et les conditions de satisfaction des entreprises à l'égard de Fondation, la consultation auprès de celles-ci se déroule en deux démarches distinctes.

La première a porté sur les données socioéconomiques ainsi que sur les pratiques et préoccupations en développement durable des entreprises. Cette collecte annuelle, réalisée depuis 2002, nous permet de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion, les régimes de retraite et les comportements des entreprises en matière environnementale. Elle permet également de mesurer la progression de la performance des entreprises en matière de développement durable. L'étude a été réalisée par Neuvaction au cours de l'hiver 2010 auprès d'un échantillon de 46 entreprises.

La deuxième démarche, aussi élaborée lors du dernier rapport en 2008, visait à connaître le degré de satisfaction des directions aux différentes étapes du partenariat avec Fondation, des premiers contacts jusqu'au suivi de l'investissement. Des questions portent également sur l'adhésion du personnel salarié de l'entreprise à Fondation, les formations économiques qui leur sont offertes et le partenariat d'affaires. Pour cette deuxième étude, le Fonds a mandaté MCE Conseils qui a procédé à 30 entretiens en profondeur à la fin de l'année 2009.



## FORCES ET DÉFIS À RELEVER

### COLLECTE DE DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Les thèmes abordés lors de la collecte annuelle de données socioéconomiques portent, entre autres, sur les pratiques de gestion et les pratiques environnementales des entreprises.

Pour les pratiques de gestion, une baisse du pourcentage des entreprises ayant répondu « toujours » ou « très souvent » est constatée entre 2008 et 2010 par rapport aux trois volets de la communication, à savoir l'information régulière des employés sur la situation et les projets de l'entreprise, la facilitation des échanges avec les employés et le partage avec les employés des décisions qui les concernent. Il est difficile d'expliquer cet écart, sinon par la présence de plusieurs nouvelles entreprises dans l'échantillon, celles-ci ne s'étant pas encore familiarisées avec la prise en compte de certains volets faisant l'objet des consultations.

#### PRATIQUES DE GESTION

(% des entreprises ayant répondu « Toujours » ou « Très souvent »)

	2010	2008
Information régulière sur la situation de l'entreprise	67 %	79 %
Encouragement à recueillir avis et suggestions	67 %	74 %
Partage des décisions concernant l'organisation du travail	70 %	76 %

Au chapitre de l'environnement, le pourcentage des entreprises qui adoptent une politique environnementale est en baisse de 5 %. Par contre, en ce qui a trait aux pratiques environnementales, on note une augmentation significative du pourcentage des entreprises qui ont adopté des pratiques d'économie d'énergie (25 %) et une stabilisation des pourcentages relatifs à l'adoption des pratiques de gestion des matières résiduelles, d'économie d'eau et d'achats responsables.

## COMPORTEMENTS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE (% des entreprises ayant adopté de telles pratiques)

	2010	2008
Gestion des matières résiduelles	88 %	88 %
Gestion d'économie d'énergie	65 %	40 %
Économie d'eau	28 %	29 %
Achats responsables	60 %	62 %

Enfin, en matière d'implication dans le milieu, 57 % des entreprises ayant rempli le questionnaire affirment être impliquées dans des regroupements sectoriels, principalement des associations professionnelles. Cet engagement peut prendre une forme de participation à des comités de travail ou sous forme de contribution financière.

L'engagement pris dans le dernier rapport d'effectuer un meilleur suivi des indicateurs par l'équipe de l'investissement s'est concrétisé à l'hiver 2010. Les renseignements recueillis et la compilation des résultats devraient permettre d'améliorer l'accompagnement à ce sujet. Par ailleurs, à la lumière des données et des commentaires recueillis auprès des entreprises, il faudra revoir la formulation de certains termes afin d'en assurer la meilleure compréhension possible.

## APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

Comme lors des deux dernières consultations, les directions des entreprises ayant répondu au sondage manifestent leur grande satisfaction quant au partenariat financier avec Fondation, la qualité de l'écoute de leurs besoins et l'accompagnement de grande qualité.

*Taux de satisfaction des rapports généraux avec Fondation  
(partenariat et suivi de l'investissement)*

**93 %**

Tous les thèmes traités ont connu une hausse du taux d'appréciation entre les deux dernières périodes de référence. Les taux de satisfaction ayant connu les plus grandes améliorations concernent le processus d'investissement, les rapports généraux et l'appui-conseil ainsi que le partenariat.

Bien que les résultats soient positifs, des efforts supplémentaires devront être consacrés à la sensibilisation aux questions sociales et au développement durable. Quant au réseautage, plusieurs projets sont en voie de réalisation et le taux de satisfaction sur ce thème devrait s'améliorer au cours des prochaines années.

## GRILLE D'APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

TAUX D'APPRÉCIATION 2010	
Processus d'investissement	83 %
Information reçue - Communications	81 %
Appréciation des formations reçues	77 %
Services d'adhésion (épargne-retraite)	86 %
Appui-conseil et partenariat	81 %
Rapports généraux entretenus	89 %
Appréciation du réseautage offert	69 %
Importance du développement durable	73 %

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT - ANALYSE ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE À L'ÉTAPE DE PRÉINVESTISSEMENT

Le degré de satisfaction de la démarche reliée au traitement de la demande de financement/investissement est élevé. Le degré de satisfaction varie d'un aspect à l'autre du traitement. Soulignons, pour la plupart des aspects, un même niveau, sinon une augmentation des taux de satisfaction déjà très élevés, révélés lors du dernier exercice.

En effet, 90 % des répondants sont satisfaits de l'information reçue tout au long de leur demande de financement. Dans les rapports avec le personnel de Fondation, les différents éléments évalués se situent tous entre 90 % et 93 %, ce qui dénote la grande satisfaction à l'égard de l'écoute, de l'attention et du respect dans les rapports entre l'entreprise et le personnel de Fondation. Le défi des prochaines années consistera sans contredit à maintenir ces hauts taux de satisfaction.

## LA SOUSCRIPTION

La grande majorité des répondants est satisfaite de la facilité de la démarche, de l'aide technique proposée, de la qualité des services rendus et de la disponibilité. On note une nette amélioration du pourcentage d'entreprises qui avaient un employé formé en tant que responsable Fondation, passant de 45 % en 2007 à plus de 69 % en 2009.

#### APPRÉCIATION DES FORMATIONS OFFERTES AUX EMPLOYÉS

Les résultats et le taux de satisfaction concernant la qualité et la clarté de l'information sont semblables à ceux de l'approche de sollicitation. Plus de 82 % des répondants étaient satisfaits de l'attention portée par le personnel de Neuvaction, représentant une amélioration du degré de satisfaction générale.

*La très grande majorité, 87 % (80 % en 2008) des répondants savait que Fondation soutient le développement de pratiques financières socialement responsables et le développement durable.*

faits afin de s'assurer qu'une majorité d'entre elles bénéficie de ces formations qui visent, entre autres, à soutenir l'entreprise dans son développement et dans ses pratiques de gestion participative.

Au chapitre des formations offertes par le biais de Neuvaction, le pourcentage des entreprises ayant reçu la première formation *Situation de l'entreprise : Enjeux et priorités* a diminué entre 2007 et 2009, tandis qu'une légère hausse est constatée pour la seconde formation intitulée *Sensibilisation à la situation économique et financière de l'entreprise*. Des efforts supplémentaires devront être

#### SUIVI DE L'INVESTISSEMENT ET DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

La plupart des répondants sont très satisfaits des rapports généraux entretenus avec l'équipe de Fondation. La plupart des répondants sont très satisfaits du degré de compréhension de la vision, de la mission et des valeurs de leur entreprise, 93,3 % (85 % en 2007), des répondants se déclarant satisfaits de ces aspects concernant le suivi de l'investissement et du partenariat.

#### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA FINANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le taux d'appréciation sur ces questions s'est amélioré pour se situer à 73 %.

Les outils de mesure et les stratégies d'accompagnement s'étant développés depuis un an, nous serons mieux en mesure d'évaluer les résultats au cours de la période couverte par le prochain rapport.

#### LE RÉSEAUTAGE OFFERT

Le réseau de Fondation a permis à la moitié (40 % en 2007) des dirigeants des entreprises de rencontrer des personnes-ressources. Le tiers de tous les dirigeants ont par ailleurs trouvé un ou des partenaires stratégiques par l'intermédiaire de Fondation. Il s'agit principalement de partenaires financiers, de clients potentiels ou d'intermédiaires. Le taux de satisfaction à l'égard du réseautage s'est amélioré entre 2008 et 2010 et Fondation compte accentuer ses efforts à cet égard.



# LES SALARIÉS DE FONDATION

## SONDAGE PAR QUESTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE

Taux de participation en 2010 de **92 %**

Taux de participation en 2008 de **79 %**

Taux de participation en 2006 de **65 %**

Réalisé par Neuvaction à l'hiver 2010, le questionnaire a été élaboré en référence au modèle conceptuel de l'outil diagnostique qui a été développé par Neuvaction en collaboration avec deux chaires de recherche. Le diagnostic est utilisé dans le cadre d'une démarche globale d'accompagnement visant à intégrer le développement durable dans la stratégie et les systèmes de gestion des entreprises et des organisations en général. Le questionnaire se base sur les aspects normatifs développés par les principaux standards de référence<sup>5</sup> et s'aligne également sur les principaux outils de mesure de la satisfaction et de la mobilisation du personnel<sup>6</sup>.

Tout comme lors des deux enquêtes précédentes, le questionnaire, pour lequel les mesures assurant la confidentialité des répondants avaient été prises, visait à recueillir les perceptions de l'ensemble des salariés quant à quatre différentes dimensions touchant la vie au travail dont :

*La satisfaction globale atteint 88 %, en augmentation par rapport à 2008.*

- + Communication et participation
- + Santé, sécurité et environnement
- + Formation et développement professionnel
- + Non-discrimination

Le questionnaire 2010 a également été bonifié par la prise en considération de deux dimensions, qui ont requis l'ajout de quelques questions :

1. Une dimension transversale dite *Pratiques de gestion* : Cette dimension a pour objectif de recueillir les perceptions des salariés quant au style de gestion des supérieurs immédiats.

2. Une dimension verticale dite *Alignement des objectifs*<sup>7</sup> : Cette dimension vise à vérifier si la capacité d'exécution de l'entreprise s'aligne bien sur sa stratégie, toujours selon les perceptions des salariés.

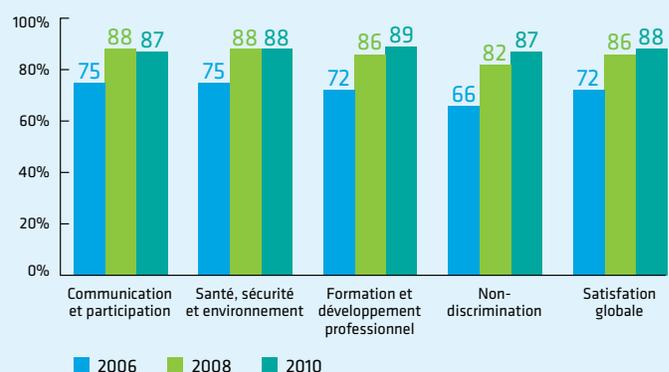
Les questions portant sur les différentes dispositions régissant la convention collective ont été exclues. Ces questions font l'objet de négociations et les résultats sont contenus dans la convention collective régissant les rapports entre Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation, affilié à la CSN.

## FORCES ET DÉFIS À RELEVÉR

Cette enquête sur la satisfaction des salariés de Fondation se veut une mesure de la perception des employés, à un moment précis dans le temps, sur différents thèmes. Le taux de participation de 92 % est en hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2008.

Comparativement à l'enquête de 2006 et à celle de 2008, le taux de satisfaction globale a enregistré une impressionnante augmentation, passant de 77 % en 2006 à 86 % en 2008 et ensuite à 88 % en 2010.

### RÉSULTATS DE LA SATISFACTION GLOBALE PAR THÈME (EN %)



<sup>5</sup> Tels que les G3 de la GRI, la SA8000, l'ISO 26 000, la série ISO 14000, la AA1000.

<sup>6</sup> Tels que l'indice ph, l'indice IME, l'indice ECO

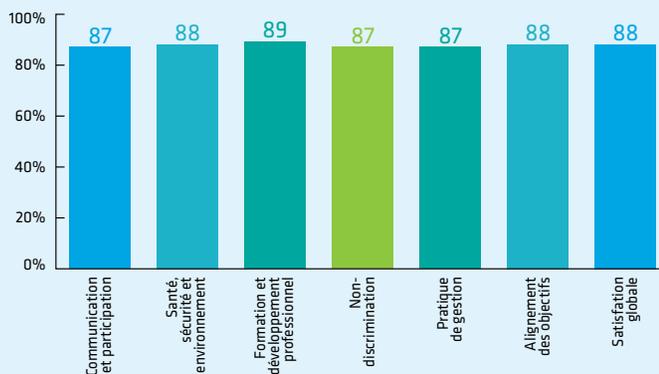
<sup>7</sup> « Dans un contexte où la stratégie doit suivre le rythme de l'évolution rapide du marché, les recherches indiquent que la plupart des employés (95 %) connaissent mal la stratégie réelle de leur entreprise et perdent énormément de temps (50 %) à effectuer des tâches non productives. » <http://www.successfactors.fr/alignement-strategie-entreprise/grandes-entreprises/>

Par thème, les taux de satisfaction qui sont à la hausse sont la formation, le développement professionnel et la non-discrimination. Les mesures prises au cours des dernières années ont été manifestement appréciées par les salariés avec des taux frôlant les 90 %. Les progrès réalisés sont notables et nous continuerons d'améliorer les communications et les échanges dans ce domaine particulier.

Quant aux thèmes de la santé et sécurité au travail ainsi que la communication et la participation, on constate une stabilisation des taux de satisfaction autour de 88 %.

En ce qui concerne les deux nouveaux thèmes, les résultats de satisfaction sont semblables aux quatre premiers thèmes. Pour le thème traitant des pratiques de gestion, qui est une mesure consolidée des différentes pratiques liées à la supervision immédiate, le taux de satisfaction est de 87 %. Pour ce qui est de l'alignement des objectifs, le taux de satisfaction est de 88 % (voir graphique suivant).

### TAUX DE SATISFACTION DE 2010 (EN %)



L'analyse des résultats par question, comparativement à l'enquête de 2008, démontre une nette augmentation de la satisfaction par rapport aux sujets suivants :

1. L'ouverture au dialogue et à l'écoute des supérieurs immédiats ;
2. Les relations de Fondation avec ses parties prenantes externes ;
3. La mise en place des pratiques de conciliation de travail/famille ;
4. La confiance accordée par les supérieurs immédiats aux membres de leur équipe ;
5. La reconnaissance du travail à sa juste valeur ;
6. Le sentiment d'avoir contribué au développement de Fondation ;

7. Le souci de non-discrimination dans les pratiques de recrutement et de gestion du personnel ;
8. L'équité, l'ouverture et la transparence dans l'attribution des postes ;
9. Les performances économiques, environnementales et sociales de Fondation ;

Au sujet des baisses du taux de satisfaction par question, on note une légère baisse par rapport à la participation aux décisions concernant le travail, la préoccupation du supérieur immédiat quant à la santé et la sécurité des membres de son équipe, la gestion par Fondation des transports pour réduire les gaz à effet de serre. Ces questions avaient connu des augmentations entre 2006 et 2008 alors que Fondation avait mis en place plusieurs mesures d'amélioration. Entre 2008 et 2010, les nouveaux projets ont été moins nombreux et les réponses à ces questions tendent à démontrer que des efforts supplémentaires de communication doivent être consacrés. Finalement, la gestion par Fondation des transports pour réduire les émissions de gaz à effet de serre a été reconnue pour son caractère innovateur et l'importance accordée à ce sujet pour une entreprise de services. Certaines mesures ont été mises en place au cours des deux dernières années et elles sont présentées dans la section du rapport traitant de la performance environnementale.

#### OUVERTURE DES SUPÉRIEURS AU DIALOGUE ET À L'ÉCOUTE

Taux de satisfaction	92 % en 2010
	88 % en 2008
	71 % en 2006

#### TRAVAIL RECONNU À SA JUSTE VALEUR

Taux de satisfaction	88 % en 2010
	82 % en 2008
	67 % en 2006

# LA CSN ET SES ORGANISATIONS AFFILIÉES

## GRUPE DE DISCUSSION

*Cinq dirigeants de la CSN et de ses organisations affiliées*

Fondation a toujours reconnu l'importance de tenir compte des préoccupations communes de l'ensemble de ses parties prenantes, un des principes fondamentaux du développement durable. À l'occasion de la production de son troisième rapport biennal de développement durable, Fondation a voulu, dans une perspective d'amélioration et d'élargissement de ces consultations, solliciter des dirigeants de diverses composantes de la CSN pour participer à une discussion sur les thèmes pertinents de la reddition de comptes en développement durable. L'objectif de la rencontre était de connaître les thèmes, sujets et enjeux pertinents à traiter dans le présent rapport de développement durable en ayant comme référence le rapport précédent, pour la période 2006-2008.

Ont participé à cette rencontre tenue au printemps 2010, avec le soutien de Neuvaction, des dirigeants de la CSN et de ses organisations affiliées suivantes : Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), Conseil central de l'Estrie (CSN), Comité interfédéral du secteur privé (CSN), Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) et Conseil central du Montréal-Métropolitain, (CSN).

## FORCES ET DÉFIS À RELEVER

Après un rappel des lignes directrices de la GRI, de la présentation du contenu du rapport 2006-2008 ainsi que les améliorations prévues au rapport 2008-2010, les participants au groupe de discussion ont émis divers commentaires sur le contenu du rapport et sa présentation. Le rapport est apprécié et l'information est considérée accessible, claire et précise. Une attention particulière devrait être portée à la présentation des principes, normes et standards (par exemple, FSC, OIT, Pacte mondial, etc.) existants et ayant été utilisés dans les rapports précédents. Les participants accordent une importance certaine à la valeur éducative d'un tel exercice. Ils souhaitent que les différentes composantes de la CSN, tels les conseils centraux et les fédérations, en plus des syndicats locaux soient représentés dans la cartographie.

En ce qui a trait aux éléments du rapport traitant des investissements en entreprises et des placements, les participants souhaitent que plus d'information soit colligée lors de la réalisation du diagnostic socioéconomique, du suivi

annuel par la collecte de données socioéconomiques portant sur les pratiques responsables des entreprises, et ce, tant sur le plan social qu'environnemental. Dans le même ordre d'idées, les participants accordent une grande importance à la question des droits humains, de la santé et de la sécurité tant dans la production que dans l'utilisation des biens produits par des entreprises dans lesquelles le Fonds a investi. Ils souhaitent ainsi une meilleure connaissance du suivi effectué par Fondation quant aux mesures prises par les entreprises afin de s'assurer que leurs produits soient utilisés de façon responsable et sécuritaire ou qu'une traçabilité de ceux-ci soit possible.

Les participants expriment également leurs attentes quant à l'information portant sur les régions du Québec. Bien que l'information fournie soit considérée satisfaisante, des données supplémentaires seraient appréciées. Certains secteurs sont spontanément nommés comme étant à bannir : l'armement et les sables bitumineux. Par ailleurs, d'autres secteurs font l'objet de discussion et les avantages et inconvénients soulevés par les participants illustrent le sérieux de l'exercice.

Les questions et échanges portant sur l'épargne-retraite et le développement de la souscription soulèvent assez peu de commentaires. Les participants souhaitent que les actionnaires et le public soient les mieux informés possible de la mission et des valeurs soutenues par Fondation. La raison d'être de Fondation repose sur l'équilibre à assurer entre les performances financières, économiques, sociales et environnementales. Cette marque distinctive de Fondation doit continuellement être mise de l'avant auprès des actionnaires. Les participants soulignent à cet égard la réalisation de l'immeuble Fondation à Québec, sa valeur de symbole en tant que choix d'un fonds de travailleurs illustrant de façon tangible la conjugaison des trois dimensions du développement durable.

Enfin, sur le plan institutionnel et de la gouvernance, les participants soulignent l'importance d'une représentation féminine et constatent qu'à Fondation, celle-ci peut être considérée comme exemplaire dans l'industrie des services financiers. Les relations d'affaires et la complémentarité entre les institutions présentes au Carrefour financier solidaire, mentionnées dans les rapports précédents, mériteraient d'être plus amplement présentées.

# LES INSTITUTIONS DU CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE (CFS)

## GRUPE DE DISCUSSION

*Trois représentants des institutions du Carrefour financier solidaire*

Dans le même esprit que la consultation effectuée auprès de dirigeants de diverses composantes de la CSN, Fondation a souhaité réunir des représentants des institutions du Carrefour financier solidaire. L'objectif de la rencontre visait à connaître les thèmes, sujets et enjeux pertinents à traiter dans le présent rapport de développement durable en ayant comme référence le rapport précédent, pour la période 2006-2008. Les personnes présentes connaissaient les exigences reliées à la reddition de comptes. Ont participé à cette rencontre tenue au printemps 2010 des représentants de Bâtirente, de la Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon ainsi que de Neuvaction.

Les neuf institutions du Carrefour financier solidaire (CFS) ont en commun de tracer de nouvelles voies dans les domaines de la finance et du développement économique. Par la diversité de leurs pratiques, à la fois autonomes et complémentaires, elles tiennent compte en plus des objectifs financiers, de la démocratisation élargie des entreprises ainsi que des impacts sociaux et environnementaux. Fondation en fait partie et les accueille sous un même toit, à Montréal. Plusieurs d'entre elles sont également présentes dans l'immeuble de Fondation à Québec. Aujourd'hui, ces institutions représentent des actifs qui dépassent le milliard de dollars. Leur effectif est engagé auprès de plus de 2 500 entreprises et organisations qui représentent quelque 35 000 emplois partout au Québec.

Dans un cadre de complémentarité, d'autonomie et de responsabilité :

- Fondation apporte, en conjugaison avec les autres institutions du CFS, une contribution complémentaire à la réalisation de projets qui, souvent, n'auraient pas pu se réaliser.
- Fondation participe à la convergence entre ces institutions par différentes activités concertées telles que la gestion des matières résiduelles et l'implication auprès d'organismes du milieu, en rendant ainsi disponible une proximité d'opération entre elles.
- La mise en commun d'analyses et d'expériences complémentaires qui permettent à toutes de progresser chacune à sa façon et selon sa nature. C'est ainsi que le positionnement de la CSN et de ces institutions sur la finance socialement responsable a été élaboré avec des collaborations extérieures pour faire l'état de la situation. Et cela, partant d'une compréhension et d'une définition communes reliées à une finalité de développement durable respectueuse des champs d'intervention qui sont différents d'une institution à l'autre.
- Il faut aussi rappeler la mise sur pied de Développement solidaire international (DSI) dont la raison d'être et les activités s'appuient sur la contribution commune des institutions facilitant la concertation d'intervention à l'échelle internationale auprès d'institutions ou d'organismes poursuivant les mêmes fins.



## CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire

En 1971, des militantes et militants CSN de la région de Québec, avec le soutien du Service de la consommation et des coopératives de la CSN, lancent la Caisse d'économie des Travailleurs

réunis de Québec, maintenant connue sous le nom de Caisse d'économie solidaire Desjardins. Présentement reconnue comme la principale institution financière de l'économie sociale et solidaire au Québec, elle œuvre au sein des réseaux coopératif, communautaire et associatif, culturel et syndical. Elle propose de renouveler les rapports avec l'argent en conjuguant une pluralité de valeurs dans une perspective de développement solidaire et durable. Elle présente des produits innovateurs comme l'épargne solidaire, le capital solidaire, le prêt-solidarité et un programme de soutien pour les coopératives d'habitation.

## BÂTIRENTE



Institué en 1987 pour permettre aux groupes de salariés du secteur privé de bénéficier d'un régime collectif en entreprise,

le Comité syndical national de retraite Bâtirente offre des régimes complémentaires de retraite aux syndicats et aux entreprises d'économie sociale. Organisme à but non lucratif, inscrit à titre de cabinet de services financiers, Bâtirente est reconnu comme un chef de file en matière de finance socialement responsable.

## MCE CONSEILS



Ce groupe d'experts-conseils créé en 1987 dans la foulée des fermetures d'entreprises, soutient la création d'emplois, effectue diverses études et accompagne les

entreprises dans le défi du développement, de la rentabilité et de la responsabilité sociale. Pour les travailleurs, syndicats, entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale, MCE Conseils identifie toutes les avenues et favorise la compréhension globale des enjeux. À chacune de ses interventions, il s'assure de privilégier le maintien et la création d'emplois dans les meilleures conditions de pérennité possibles.

## NEUVACTION



Institution créée par Fondation en 2000, Neuvaction effectue les diagnostics socioéconomiques auprès des entreprises dans

lesquelles Fondation investit et ce, depuis ses tout débuts. Elle examine les pratiques d'affaires ainsi que les facteurs sociaux tels que les formes de participation des salariés, les communications au sein de l'entreprise, l'aspect environnemental et l'engagement de l'entreprise dans son milieu.

Neuvaction travaille activement à l'implantation et au développement de pratiques de gestion participative et elle assure une formation économique aux employés des entreprises dans lesquelles Fondation a investi. Neuvaction est l'une des deux seules organisations canadiennes à détenir le statut de formateur certifié GRI. Neuvaction s'inspire notamment des lignes directrices de la GRI pour le développement de ses produits et services.

## FILACTION



Constitué en organisme à but non lucratif en 2000 par Fondation, Filaction appuie plus particulièrement les entreprises qui encouragent la

participation des travailleurs aux décisions qui les concernent, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets qui favorisent l'autonomie économique des personnes et des groupes. L'organisme apporte aux petites entreprises et aux fonds de développement local donnant accès au microcrédit une partie des capitaux dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

## PLANDACTION



Plandaction est un cabinet de services-conseils sur la préparation financière de la retraite et l'organisation du patrimoine. Il réunit certaines

institutions du Carrefour financier solidaire qui offrent des services d'épargne, de crédit et de placement.

Plandaction se rend particulièrement disponible auprès de groupes affinitaires pour la sensibilisation de leurs membres. Il permet en effet aux individus de ces groupes d'avoir une vision globale de leur situation financière et de faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par les institutions participantes. Il facilite l'accès pour les particuliers et les groupes à des conseils financiers en matière d'épargne et de planification financière de la retraite.



**Desjardins**  
Caisse d'économie  
Le Chaînon

La Caisse d'économie Le Chaînon entend contribuer aux projets des travailleuses et des travailleurs en milieu de travail en favorisant un

environnement financier propice à l'autonomie, à la liberté et à la solidarité. Elle leur fournit une gamme complète de services et de produits financiers. Elle est issue de la volonté, concrétisée en 2005, de la Caisse d'économie des employés de Domtar d'élargir son action à l'ensemble des milieux de travail affiliés à la CSN.

En plaçant au premier rang les personnes, les droits sociaux et la préservation de l'environnement, la Caisse d'économie Le Chaînon s'inscrit en synergie avec l'action syndicale de la CSN et elle contribue à l'amélioration des conditions générales de ses membres.

#### DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE INTERNATIONAL



DÉVELOPPEMENT  
SOLIDAIRE INTERNATIONAL  
Réseau CSN de coopération internationale  
pour la finance solidaire et  
socialement responsable

Développement solidaire international (DSI), le Réseau CSN de coopération internationale pour la finance solidaire et socialement

responsable, a été mis sur pied par les institutions du Carrefour financier solidaire et la CSN en 2004. Il souhaite offrir une expertise technique de coopération dans les domaines de la finance et des services-conseils à l'échelle internationale. Cette expertise vise une prise en charge collective de l'action économique socialement responsable pour un développement durable et solidaire.

En matière de coopération internationale auprès d'organismes, son action se fonde particulièrement sur une proximité syndicale respectueuse des rôles spécifiques des organisations locales. L'organisation de l'intervention de DSI s'appuie sur ses institutions membres, respectant l'autonomie de chacune, la complémentarité entre elles ainsi que sur leur synergie dans l'action.

## FORCES ET DÉFIS À RELEVER

Selon la même démarche que celle réalisée auprès des dirigeants des diverses composantes de la CSN, les participants au groupe de discussion ont émis divers commentaires sur le contenu du rapport et de sa présentation après un bref rappel des lignes directrices de la GRI et de la présentation du contenu du rapport 2006-2008. Les participants ont également pris connaissance des améliorations prévues au rapport 2008-2010 et formulé leurs commentaires. Le rapport est apprécié et l'information est considérée accessible, claire et précise. L'interprétation des résultats gagnerait avec une plus grande comparabilité de données dans le même secteur d'activité, dans la mesure où ces données existent.

Le format du rapport pouvant rebuter certains lecteurs moins avertis, la proposition d'une version abrégée du rapport suscite l'intérêt des participants. Ces derniers reconnaissent la qualité de l'information contenue dans les rapports précédents, mais soulignent qu'une plus grande place devrait être octroyée aux valeurs et au positionnement de Fondation. La couleur particulière de Fondation en tant qu'institution financière indépendante mise sur pied à l'initiative syndicale mériterait d'être davantage mise de l'avant, en plus de cibler quelques éléments pouvant constituer un fil conducteur à sa démarche de reddition de comptes. Les dimensions sociale et économique sont considérées comme les plus porteuses pour Fondation, particulièrement la création et le maintien d'emplois de qualité ainsi que le développement régional.

Comme pour l'autre groupe de discussion, la représentation des parties prenantes mérite d'être élargie : les participants souhaitent que la CSN et ses organismes affiliés soient mieux situés dans la cartographie et que la nomenclature des différentes parties prenantes soit ajustée. Les relations d'affaires et la complémentarité entre les institutions présentes au Carrefour financier solidaire mériteraient également d'être mieux reflétées.

Les questions et échanges sur l'épargne-retraite portent sur l'importance de bien présenter les avantages fiscaux pour les actionnaires et comment Fondation vise l'atteinte d'un équilibre entre le rendement économique et fiscal des particuliers et les dimensions environnementale et sociale liées au développement durable. Le développement régional auquel contribue Fondation dans ses investissements dans les PME doit être souligné de même que les efforts d'accompagnement des entreprises en développement durable.

## AUTRES PARTIES PRENANTES

Fondaction tient à souligner la participation à la réalisation de sa mission d'autres parties prenantes, qu'il s'agisse de partenaires financiers, de promoteurs ou d'acteurs du développement. Contribuant par le partage de ses valeurs ou par la collaboration au développement d'une finance plus socialement responsable, les activités de même que les liens qui les unissent à Fondaction sont présentés ci-dessous.

### *CAISSES DE GROUPES DESJARDINS*

Communément appelées caisses d'économie, les 36 caisses de groupes Desjardins du Québec sont des coopératives de services financiers implantées principalement dans les milieux de travail ou auprès de communautés culturelles. Une entente de partenariat a été signée en 2006 afin de reconnaître formellement que Fondaction et les caisses de groupes affiliées à la Fédération des caisses Desjardins partagent des valeurs communes, que leurs relations ont toujours été établies et menées sans esprit ni effet de concurrence. L'entente prévoit un cadre de gestion portant, entre autres, sur la distribution des actions de Fondaction dans les caisses de groupes qui le désirent.

### *INVESTISSEMENT QUÉBEC*

Investissement Québec vise à consolider et à centraliser l'action de l'État québécois en matière de recherche, de promotion et de soutien à l'investissement. À la fois institution financière et agence de développement économique, la société d'État apporte un soutien financier et technique aux entreprises québécoises ou internationales qui se distinguent par leur dynamisme et leur potentiel, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Le président-directeur général de Fondaction y siège à titre de vice-président du conseil d'administration et du comité exécutif où il préside le comité des ressources humaines et le comité aviseur sur le financement des entreprises d'économie sociale.



## ENGAGEMENTS EXTERNES

Fondation appuie de nombreuses organisations œuvrant dans des domaines qui sont en lien avec sa mission, à l'échelle locale, nationale et internationale. Plusieurs personnes, membres du personnel de Fondation, siègent à plusieurs conseils d'administration ou comités de travail. Fondation appuie plus particulièrement les initiatives qui militent en faveur de la finance socialement responsable et du développement durable.

### *FONDATION SAINT-ROCH*

La Fondation Saint-Roch de Québec a été créée afin de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine religieux bâti des quartiers centraux de la Ville de Québec, pour le placer au service des organismes et entreprises d'économie sociale du milieu, soutenir les efforts de revitalisation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle organise des activités de sensibilisation et de financement et appuie diverses initiatives de solidarité citoyenne, entre autres, au cœur du quartier où est situé l'immeuble de Fondation à Québec. Le président-directeur général de Fondation en est le président depuis la première année de sa création en 1997.

### *COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MONTRÉAL-LAVAL*

Depuis plus de vingt ans, la CDR Montréal-Laval offre son expertise à la création d'entreprises et d'emplois par le biais de cinq formules coopératives : les coopératives de travail, de producteurs, de solidarité, de consommateurs ainsi que la coopérative de travailleurs actionnaire. Elle vise aussi la concertation, la mobilisation et la promotion des coopératives et des partenaires du mouvement coopératif sur son territoire. Fondation reconnaît en la CDR Montréal-Laval un partenaire dans la promotion des entreprises autocontrôlées, qu'elles soient coopératives ou autres, et son président-directeur général siège au conseil d'administration depuis 1999.

### *COMITÉ DE LIAISON DES PARTENAIRES AVEC LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL*

Depuis 2007, le président-directeur général de Fondation est membre de ce comité consultatif qui est régulièrement sollicité lors de l'élaboration du plan stratégique, des étapes de réalisation de celui-ci et de l'évaluation du plan précédent.

### *COMITÉ D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL*

Étant membre du comité depuis 2007, le président-directeur général de Fondation a participé à divers travaux de réflexion sur les grands axes de la stratégie de développement de la Ville de Montréal avec le souci de l'intégration des préoccupations du développement durable.

### *CHAIRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, UQAM*

Rattachée à l'École des sciences de la gestion, la Chaire contribue à l'évolution des connaissances, à la recherche fondamentale et appliquée ainsi qu'à la formation en matière de responsabilité sociale des entreprises. Elle rassemble des professeurs, des chercheurs, des étudiants ainsi que des gestionnaires intéressés par les innovations socioéconomiques en faveur du développement durable. Fondation participe aux travaux du comité consultatif de la Chaire.

### *PÔLE DE RECHERCHE SUR LA FINANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE (CHAIRE D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)*

Depuis sa création en 1999, la Chaire d'éthique appliquée s'intéresse aux modes de fonctionnement et de gouvernance dans les entreprises afin de proposer une transformation sociale axée sur la responsabilité. Grâce à un partenariat novateur entre Fondation et d'autres institutions de développement économique associées à la CSN, la Société générale de financement du Québec (SGF), Investissement Québec et l'Université de Sherbrooke, elle entreprend maintenant un nouveau chantier, axé sur la finance socialement responsable et, plus particulièrement, sur l'analyse financière des changements climatiques.



### ÉCOTECH QUÉBEC

La grappe des technologies propres du Québec, appelée Écotech Québec, contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Cette grappe rassemble et mobilise l'industrie des technologies propres autour d'objectifs communs et d'actions concertées. Elle participe au virage de l'économie verte du Québec dans une perspective de développement durable en soutenant, entre autres, les entrepreneurs dans l'accélération de la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation et l'exportation de technologies propres. Fondation y participe grâce à la présence de son président-directeur général au conseil d'administration de l'institution.

### FONDATION POUR L'ÉDUCATION À LA COOPÉRATION ET À LA MUTUALITÉ

La Fondation s'adresse spécifiquement aux jeunes afin de les sensibiliser aux multiples facettes de la formule coopérative. Fondée en 1994 à l'initiative du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, elle est la seule organisation caritative vouée à l'appropriation par les jeunes des valeurs d'entraide et de solidarité ainsi qu'à l'apprentissage de l'entrepreneuriat coopératif et mutualiste. Fondation soutient la Fondation en siégeant à son conseil d'administration.

### RÉSEAU CAPITAL

Créé en 1989 et comptant plus de 400 membres, Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement qui regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement. Sa mission est de contribuer au développement et au bon fonctionnement de l'industrie du capital d'investissement, laquelle joue un rôle important dans le développement et le financement des entreprises au Québec. La chef de la Direction financière et du développement corporatif de Fondation y siège, par ailleurs, à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

### QUESTION RETRAITE

Créé en 2003 par la Régie des rentes du Québec, Question Retraite est un regroupement d'une vingtaine d'organismes issus des milieux syndical, patronal, financier, universitaire et gouvernemental. Sa mission est d'encourager et de mettre en place des activités visant à informer et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance d'assurer leur sécurité financière à la retraite et de les orienter vers les moyens pour la réaliser. Fondation a participé à sa mise sur pied et plusieurs de ses salariés contribuent à de nombreux comités de travail et projets spéciaux en plus d'être représenté au comité de direction.

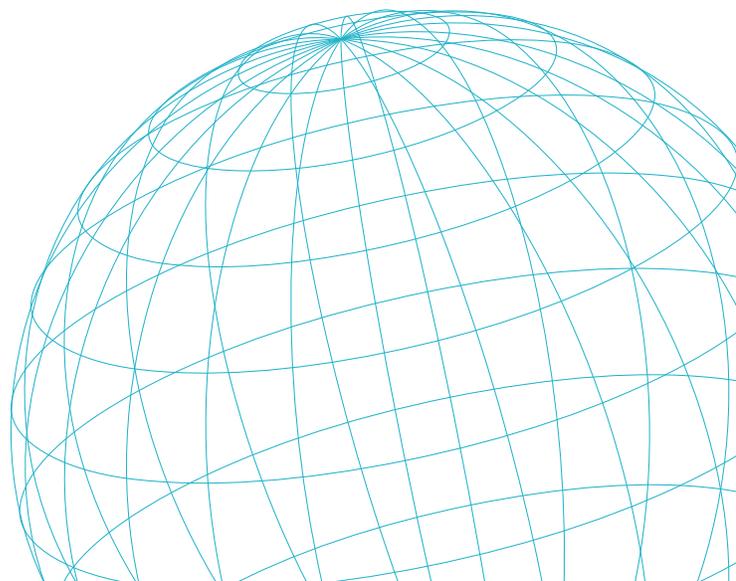
### RÉSEAU DE LA FINANCE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Au cours des deux dernières années, Fondation a participé au Chantier d'actions partenariales (CAP) financé de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). D'une part, Fondation a participé à dresser le portrait de la finance responsable au Québec et a activement contribué à la diffusion des résultats de cette recherche – cahiers de recherche et livre – d'autre part, Fondation a été l'initiateur de la proposition de transformer le réseau informel d'acteurs gravitant autour du CAP financé de l'ARUC-ÉS en association formelle du Réseau de la finance solidaire et responsable. Le réseau a été officiellement formé à l'automne 2009. Les autres membres fondateurs du réseau sont la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), le Réseau d'investissement social du Québec et le Réseau québécois du crédit communautaire.

Sa mission est de promouvoir le développement de la finance solidaire et du capital de développement, de développer l'expertise des professionnels du Réseau, de faire la promotion de l'investissement responsable dans le grand public et auprès des différentes parties prenantes.

### CIRIEC-CANADA ET CIRIEC INTERNATIONAL

Le président-directeur général de Fondation est vice-président et membre du Praesidium du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC International) en plus de présider sa section canadienne, le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada). Ces associations scientifiques réunissent des chercheurs et des praticiens, tant des entreprises du secteur public que des composantes de l'économie sociale et solidaire. Leurs membres s'intéressent aux diverses formes d'entreprises collectives et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général. Ils partagent des préoccupations communes à l'égard de la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité, la promotion des entreprises collectives.



*ASSOCIATION INTERNATIONALE DU LOGICIEL LIBRE (Ai2L) ET CHAIRE DE LOGICIEL LIBRE, FINANCE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UQAM*

En 2008, trois partenaires québécois – la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Filaction et Fondation – et trois partenaires français – le Groupe Chèque Déjeuner, le Crédit-Coopératif et la MACIF (société d'assurance mutuelle) – ont décidé de créer l'Association Internationale du Logiciel Libre (Ai2L) dont la coprésidence est assumée par le président-directeur général de Fondation. L'objectif de l'Association est de participer à l'indépendance informatique des entreprises d'économie sociale et solidaire (EESS) et celles de la finance socialement responsable en leur fournissant des suites de logiciels libres qui répondent à leurs besoins. Les membres fondateurs de l'Ai2L financent la Chaire de logiciel libre, Finance sociale et solidaire, basée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

L'Association assure l'identification des projets à mener et établit les spécifications fonctionnelles des logiciels produits par la Chaire en faisant remonter les besoins des EESS en termes de logiciel libre. Elle est l'interface entre les communautés d'utilisateurs, dont elle assure également l'animation, et la Chaire. Elle intervient enfin dans la diffusion des logiciels grâce aux réseaux de ses membres.

La Chaire s'occupe de la création du code, de son évolution, et de l'animation de la communauté d'informaticiens.

*RENCONTRES DU MONT-BLANC*

Les Rencontres du Mont-Blanc réunissent des organisations d'économie sociale de tous les continents. Y sont aussi associés des universitaires, des personnalités politiques, des personnes œuvrant au sein de mouvements de citoyens ou d'institutions internationales. Présent depuis les premières rencontres en 2004, Fondation participe activement à la réflexion et au soutien de projets visant à promouvoir et renforcer l'économie sociale, notamment dans le cadre de projets internationaux.

*GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)*

La Global Reporting Initiative (GRI) a été lancée en 1997 à l'initiative de l'ONG des États-Unis, CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sa mission est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Première institution financière québécoise à obtenir le statut Organizational Stakeholder (OS), Fondation a proposé à la GRI, en 2009, une traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières, exercice réalisé en collaboration avec Investissement Québec.

*PACTE MONDIAL*

Lancé en 2000 par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Pacte mondial énonce une dizaine de principes universels relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il rassemble aujourd'hui, sur une base volontaire, des milliers de sociétés de toutes les régions du monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. Fondation est signataire du Pacte mondial depuis 2007 et encourage les entreprises dans lesquelles il investit, lorsque leurs activités le justifient, à prendre en considération les principes proposés.

*CARBON DISCLOSURE PROJECT*

Depuis 2000, le Carbon Disclosure Project (CDP) invite les investisseurs institutionnels de tous les pays à signer collectivement une demande pour que soit divulguée l'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérée comme étant pertinente par rapport à la valeur des actions. Au cours des dernières années, le CDP a permis de créer le plus important registre de données au monde sur les émissions de GES produites par les sociétés ainsi qu'un dépôt de sources d'information de pointe à l'intention des investisseurs afin d'éclairer leurs décisions en matière de placement. Fondation est devenu signataire du CDP en 2007.

*COMITÉ SUR LE CAPITAL DES TRAVAILLEURS (COMMITTEE FOR WORKER'S CAPITAL)*

Le Comité sur le capital des travailleurs (CWC) réunit des représentantes et représentants du mouvement syndical international. Il vise le partage d'information et le développement de stratégies pour une action conjointe en matière de capital des travailleurs, notamment en ce qui a trait à la formation des fiduciaires, l'encadrement et la régulation des marchés des entreprises et des marchés financiers, l'activisme des actionnaires et l'investissement ciblé à vocation économique. Son mandat a reçu l'approbation du comité exécutif de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et Fondation participe aux travaux de ce comité depuis 2007.

*RÉSEAU D'INVESTISSEURS SOCIALEMENT RESPONSABLES (VOICE)*

Le Réseau d'investisseurs socialement responsables (Voice) est une alliance mondiale d'investisseurs institutionnels mise sur pied par Euresa Institut, une organisation internationale qui se consacre à la réflexion et à la formation sur les questions sociétales. Voice apporte un soutien pratique à ses membres dans l'exercice de leurs droits et responsabilités afin qu'ils puissent promouvoir activement et collectivement les pratiques de bonne gouvernance et de responsabilité sociale auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent, initiative à laquelle Fondation adhère et participe.

# PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

## UNE APPROCHE GLOBALE DE GESTION

Dans la gestion de son actif, Fondation procède d'une approche intégrée, d'abord axée sur un horizon de moyen et de long termes découlant du fait qu'il recueille des épargnes investies en vue de la retraite. Fondation s'assure de respecter à chaque année la Norme du 60 % fixée par la Loi relativement aux investissements à impact économique québécois présentés aux états financiers sous la rubrique *Investissements en capital de développement*<sup>8</sup>. Ce portefeuille des investissements en capital de développement est constitué de façon à réaliser la mission de développement de l'emploi au Québec et d'agir en faveur d'un développement plus socialement responsable. Une saine diversification est recherchée quant aux secteurs d'activité et aux stades d'évolution des entreprises ainsi qu'en ce qui concerne les produits utilisés.

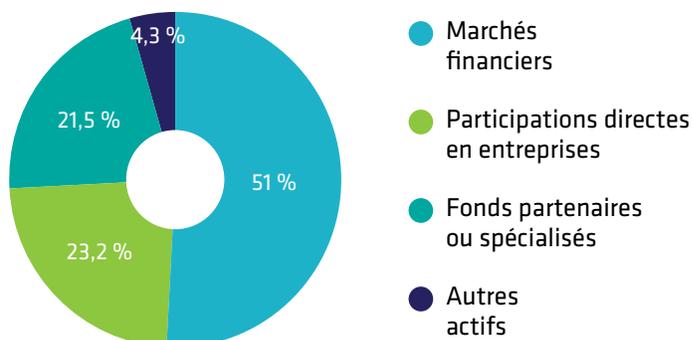
Le portefeuille des *Autres investissements* vise à compléter l'actif d'une manière qui permette d'en optimiser la relation rendement/risque sur un horizon de cinq à dix ans. Il est régulièrement ajusté en fonction des modifications à la composition du portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture. Des efforts particuliers sont consacrés à diminuer le risque de rendement négatif à plus court terme.

Fondation cherche de plus à diminuer le poids que représentent ses frais d'exploitation sur l'actif net moyen. Pour ce faire, le Fonds améliore son efficacité opérationnelle et cherche à croître plus rapidement afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Dans l'ensemble de ses activités, Fondation agit à titre de fonds de capital de développement prenant en compte les aspects économiques et financiers, mais également sociaux et environnementaux en faveur d'un développement plus socialement responsable. Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable, au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

L'approche globale de gestion de Fondation tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondation fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale, d'une manière appropriée à sa nature. À cet effet, on peut regrouper les actifs financiers en trois grands groupes en fonction des approches de gestion, l'actif net étant complété par d'autres actifs, tels que les immobilisations et les débiteurs.

## RÉPARTITION DE L'ACTIF NET PAR APPROCHE DE GESTION



<sup>8</sup> Les états financiers ainsi que le Rapport de gestion, qui fournit plus de renseignements sur la stratégie de Fondation, les différents types d'actifs et la Norme du 60 % sont disponibles dans le rapport financier, publié par Fondation pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010. Les termes en italique font référence à des postes présentés aux états financiers.

## MARCHÉS FINANCIERS

Fondaction confie à des conseillers en valeurs externes la gestion des actifs qui se transigent sur les marchés financiers afin d'avoir accès à toute l'expertise requise pour les différentes classes d'actif, à un coût raisonnable. Au 31 mai 2010, c'était 51,0 % de l'actif net qui était ainsi géré, soit un portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait partie des *Investissements en capital de développement*, ainsi que la totalité des *Autres investissements*<sup>9</sup>.

Fondaction choisit les classes d'actif dans lesquelles il souhaite investir et répartit l'actif parmi celles-ci. Fondaction voit également à la sélection des conseillers en valeurs, leur fixe des objectifs de valeur ajoutée et établit des limites de risque acceptables. L'activité des gestionnaires externes est encadrée par des politiques et des mandats. Fondaction voit au suivi des gestionnaires, s'assurant du respect des ententes convenues et évaluant leurs résultats.

C'est dès le processus de sélection des conseillers en valeurs que Fondaction intègre les préoccupations environnementales et sociales et ce, de plus d'une manière. Sans rien sacrifier à la qualité de la gestion, Fondaction privilégie les conseillers en valeurs dont le siège social se situe au Québec. C'est le cas de six des sept conseillers en valeurs auxquels un mandat de gestion était confié en date du 31 mai 2010, le septième étant une entreprise canadienne qui gère l'actif ainsi confié à partir de ses bureaux québécois. Fondaction prend aussi en compte parmi ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). On constate ainsi que parmi les sept gestionnaires sous contrat au 31 mai 2010, quatre étaient des signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI), une initiative mise en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement – initiative financière (UNEP FI) et par le Pacte mondial des Nations Unies.

Dans le cas des portefeuilles contenant des actions cotées en Bourse, Fondaction requiert un exemplaire de la politique d'exercice des droits de vote du gestionnaire afin de s'assurer qu'elle s'inspire des meilleures pratiques et qu'elle prenne en compte les enjeux ESG d'une manière adaptée au type d'actif concerné. Cette appréciation de la qualité et de la pertinence de la politique fait partie intégrante des critères utilisés dans le cadre du processus de sélection.

Une fois retenus, ce sont les conseillers en valeurs qui exercent les droits de vote. Lorsque Fondaction investit

par le biais d'un fonds commun et qu'il n'est donc pas directement propriétaire des actions, le suivi consiste principalement à obtenir périodiquement une confirmation de conformité à la politique et d'être avisé en cas de changement à celle-ci. Lorsque Fondaction est propriétaire des actions, il requiert un rapport détaillant chacun des votes exercés et se réserve le droit d'exiger que le conseiller en valeurs exerce les votes liés à ces actions d'une manière distincte. Ces pratiques, appliquées avec une constance relative depuis le début de Fondaction, ont été formalisées dans une politique adoptée en juin 2010.

Enfin, Fondaction fait partie du réseau d'investisseurs socialement responsables d'Euresa Institut qui facilite le partage d'analyses et recommandations de votes entre investisseurs préoccupés par les enjeux ESG. Lorsque nous le jugeons pertinent, nous acheminons aux conseillers en valeurs concernés les recommandations et renseignements reçus en provenance de ce réseau.

## FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS

Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondaction souscrit à différents fonds partenaires ou spécialisés. Quelques fonds spécialisés dans l'octroi de prêts, ainsi que des investissements importants réalisés dans des sociétés qui développent ou détiennent un portefeuille immobilier complètent ce portefeuille, permettant à Fondaction d'avoir accès plus rapidement à des revenus courants et de diminuer la volatilité globale de l'actif. Globalement, ces 32 investissements représentaient 21,5 % de l'actif net, à la juste valeur, au 31 mai 2010 et se retrouvaient tous à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. De plus, les engagements pris par Fondaction envers ces fonds totalisaient, à cette même date, un montant additionnel de 113,9 millions de dollars.

Dans ses choix d'investissement à cet égard, Fondaction tient compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec sa propre activité d'investissement direct, que ce soit en termes de stades ou de secteurs d'activité financés ainsi que des effets bénéfiques potentiels de son association avec ces fonds et leurs réseaux pour ses entreprises partenaires.

Désireux de contribuer à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, Fondaction a endossé les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Les Principes de l'ILPA constituent un cadre de discussion entre le commandité gestionnaire et les commanditaires investisseurs des fonds de capital d'investissement dans le but de s'assurer d'une

<sup>9</sup> Les termes en italique font référence à des postes présentés aux états financiers.

saine gouvernance des fonds, de l'alignement des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi que d'une transparence adéquate dans la reddition de comptes. Ils visent à améliorer les pratiques sur ces éléments qui préoccupent les investisseurs et ont été à la source d'abus par certains gestionnaires dont les actes ont nui à l'ensemble de l'industrie. En juin 2010, Fondaction s'est donné comme politique de présenter un rapport de conformité à ces principes au comité exécutif avant l'autorisation de signer la convention de souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé.

La composition du portefeuille de fonds et le choix des gestionnaires témoignent de l'engagement de Fondaction envers le développement durable. Le tableau suivant présente, parmi le portefeuille de fonds, le pourcentage des sommes investies au coût, en incluant les engagements, qui est dirigé vers un ou des fonds répondant à certaines caractéristiques d'intérêt dans le cadre de ce rapport. Il est à noter qu'un même fonds peut être considéré dans plus d'une catégorie lorsque plus d'une des caractéristiques s'appliquent. C'est pourquoi le tableau se conclut en précisant le pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des caractéristiques.

#### FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS – POURCENTAGE DES SOMMES INVESTIES RÉPONDANT À DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES<sup>10</sup>

La mission du fonds est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important	25,2 %
La mission du fonds est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable	14,1 %
Les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales	63,3 %
Le gestionnaire s'engage à respecter un code d'éthique dans ses investissements ou à exclure certains investissements jugés non souhaitables d'un point de vue social ou environnemental	22,5 %
<b>Pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des quatre caractéristiques exposées ci-dessus</b>	<b>83,7 %</b>

Aux fins du tableau précédent, un fonds est considéré comme ayant une mission à impact social lorsque la raison même de la création de ce fonds vise à faciliter à certaines clientèles un accès autrement difficile à du capital ou à financer des projets porteurs socialement. C'est le cas par exemple de Filaction, un fonds créé à l'initiative de Fondaction, qui investit dans des entreprises inscrites dans une dynamique de développement local et approvisionne des fonds locaux de développement. Filaction est particulièrement présent en régions, auprès des entreprises d'économie sociale et dans le secteur culturel. Il offre également du financement et de l'accompagnement à différents fonds locaux ou régionaux s'adressant à des clientèles particulières. C'est ainsi qu'il est partenaire de dix organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), du Fonds afro-entrepreneurs et du fonds Capital Équitable qui appuie les petites entreprises importatrices de produits équitables au Québec. Il est également actif auprès des fonds de crédit communautaire ainsi que de fonds pour le financement de coopératives ou de la relève entrepreneuriale.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, qui offre du capital patient aux entreprises d'économie sociale, est un autre exemple de fonds dont la mission comporte un fort impact social, tout comme FIER Partenaires, créé conjointement avec le gouvernement du Québec et les deux autres fonds fiscalisés québécois afin de susciter l'émergence de fonds privés de capital de risque au Québec.

Du côté des fonds axés sur les technologies propres, mentionnons Cycle Capital, dont Fondaction a été l'un des fondateurs, avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Cycle Capital investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets de production d'énergie renouvelable contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Fondaction investit aussi dans Chrysalix Energy III, un fonds de capital de risque dont la mission est de contribuer au développement des entreprises qui développent des technologies permettant la génération, le transfert et l'utilisation de l'énergie de façon plus efficace, responsable et durable. Notre partenariat avec le Technopôle Angus comporte également une forte dimension environnementale puisque le développement immobilier réalisé sur ce site vise à offrir des bâtiments écologiques au prix des immeubles traditionnels. Ainsi, chacun des bâtiments construits sur le site du Technopôle Angus répond à l'une ou l'autre des normes de construction et de gestion écologique proposées dans les marchés canadien et nord-américain.

<sup>10</sup> Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2010 : 29,6 %; 17,7 %; 68,0 %; 16,9 % et 82,9 %.

De plus, le plan d'aménagement du Technopôle Angus s'est vu décerner la certification LEED-ND Or par le U.S. Green Building Council, dans le cadre de la version pilote du guide d'évaluation de la performance environnementale LEED-ND (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development). Il est ainsi devenu le premier projet québécois et canadien à recevoir une telle certification.

En plus des fonds dont la mission est axée sur des aspects sociaux ou environnementaux, d'autres fonds ont des processus ou pratiques qui prennent explicitement en considération ces éléments. C'est le cas du gestionnaire des fonds immobiliers Redbourne, qui gère ses immeubles avec un souci d'efficacité énergétique, ce qui lui a valu de recevoir deux mentions d'Hydro-Québec, en 2000 et en 2008. C'est aussi le cas du Fonds de prêts à des sociétés de pays émergents Cordiant III, qui est un signataire des *Principes pour l'investissement responsable* (PRI), et qui intègre ces principes à l'analyse de ses investissements. Enfin, le Fonds immobilier Angus et le Fonds immobilier Montréal Centre-ville prévoient tous deux ne construire que des immeubles LEED. Gérés par la Société de développement Angus, ces fonds visent à réaliser sur d'autres sites montréalais, et notamment dans le Quartier des spectacles, un développement immobilier tout aussi axé sur la revitalisation des quartiers dans une perspective de développement durable que celui réalisé sur le site Angus.

Enfin, certains fonds se sont dotés de codes d'éthique ou d'autres règles qui les obligent formellement à exclure certains investissements sur la base de critères sociaux ou environnementaux. Dans le secteur des sciences de la vie, les fonds Agechem et Genechem appliquent un code d'éthique interne alors que le fonds Genesys, dans lequel nous avons investi plus récemment, s'est engagé à respecter les principes énoncés par l'UNESCO dans sa déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme.

On retrouve différents filtres dans les conventions légales liées aux fonds qui forcent les gestionnaires à exclure certains investissements. Ces filtres portent notamment sur les investissements dans : des activités ayant pour conséquence la substitution d'emplois occupés par des salariés du secteur public, des entreprises qui produisent ou vendent des armes, des sociétés ayant des antécédents de non-respect des normes du travail ou des lois en matière de droits humains ou des entreprises qui ont des activités illicites ou une conduite inadéquate à l'égard de l'environnement.

Le contrôle de la conformité des fonds aux règles environnementales ou sociales ainsi prévues se fait dans le cadre du suivi régulier des activités des fonds. Ce suivi comprend la réception périodique de différents documents de reddition de comptes, des communications régulières avec le gestionnaire et, dans la plupart des cas, représentant 80 % des sommes investies, au coût, en incluant les engagements, par une participation d'un représentant de Fondation au sein du conseil d'administration, du comité de l'investissement, du comité consultatif ou d'un autre comité. Le non-respect éventuel de clauses prévues aux conventions constituerait un motif de défaut. Il faut également noter que les sommes engagées envers les fonds sont généralement versées par tranches, sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans et qu'elles ne demeurent exigibles que si les conditions prévues aux ententes sont respectées.

Tant dans le contexte de la sélection des fonds que dans leur analyse et leur suivi, la question des risques et opportunités en matière sociale et environnementale est fréquemment abordée avec les gestionnaires de fonds. De plus, de telles interactions ont systématiquement eu lieu avec ceux parmi les fonds dont les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales, ce qui représente 63,3 % des sommes investies au 31 mai 2010, au coût, en incluant les sommes engagées.

## PARTICIPATIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Par ses prises de participation, Fondation met à la disposition des entreprises un capital patient, axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2010, c'est 23,2 % de l'actif net de Fondation qui était ainsi investi directement dans 73 entreprises, ces investissements étant tous présentés aux états financiers à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*.

Fondation recherche une saine diversification de son portefeuille d'entreprises partenaires, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité et les phases de développement que la taille des investissements. Le Fonds cherche également à être présent dans toutes les régions du Québec.

Afin d'assurer une présence plus grande auprès des régions ressources, Fondation a créé en 2009 le poste de chef adjoint de l'investissement – régions ressources. Cette personne est responsable des investissements directs en entreprises dans les régions ressources du Québec. Elle travaille en collaboration avec des représentants régionaux, présents dans trois des cinq régions ressources ainsi qu'avec les directeurs de portefeuille de Fondation affectés à l'une ou l'autre de ces régions. De plus, Fondation s'est doté d'un comité de l'investissement – régions ressources pour que ces dossiers soient étudiés avec l'apport de gens d'affaires provenant des régions.

La répartition sectorielle est susceptible de varier d'une année à l'autre en fonction des occasions d'investissement et des fluctuations de la juste valeur, mais Fondation cherche à maintenir une majorité de ses investissements directs dans les secteurs traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. De plus, Fondation appuie financièrement plusieurs entreprises qui offrent des produits ou services ayant un impact positif sur l'environnement. Au 31 mai 2010, les investissements dans des entreprises offrant des services ou produits directement liés aux technologies propres représentaient 14,1 % du total, au coût, du portefeuille des investissements directs en entreprises.

## ANALYSE PRÉINVESTISSEMENT

L'approche d'investissement de Fondation intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouvel investissement. En effet, Fondation a pour politique d'obtenir un diagnostic socioéconomique avant chaque nouvel investissement, sauf dans les cas de démarrages d'entreprises où le diagnostic pourrait s'avérer inutile puisque l'équipe de gestion peut ne pas être totalement formée. Le diagnostic socioéconomique est réalisé aux frais de Fondation par Neuvaction, un organisme à but non lucratif créé à l'initiative de Fondation, qui possède une expertise unique au Québec dans les bonnes pratiques de gestion liées au développement durable.

Au cours de la période couverte par ce rapport, Fondation a investi dans 22 nouvelles entreprises et obtenu des diagnostics socioéconomiques dans 21 de ces 22 dossiers, l'autre étant un démarrage. Il est à noter que pour trois de ces dossiers, Fondation a utilisé une analyse jugée équivalente au diagnostic provenant d'une institution qui investissait au même moment, afin d'éviter que l'entreprise ait à se soumettre à deux études sur des sujets semblables.

Le diagnostic est généralement réalisé en une journée, par des entrevues avec des personnes ressources au sein de l'organisation concernée. Le diagnostic traite principalement des questions suivantes :

- ⊕ Thématiques générales
- ⊕ Ressources humaines
- ⊕ Gestion des opérations
- ⊕ Environnement
- ⊕ Responsabilité sociale
- ⊕ Observations et enjeux

Le volet sur les ressources humaines porte principalement sur les conditions de travail, les relations de travail et le climat. Le volet environnemental vérifie la conformité, la présence de politiques et la position de l'entreprise sur différents enjeux pouvant la concerner de plus près. Enfin, le volet sur la responsabilité sociale cherche à connaître les sensibilités de l'entreprise en cette matière et les raisons qui l'amènent à s'engager dans des projets de développement économique, social, communautaire ou environnemental.

Le diagnostic permet de recueillir des constats ou des perceptions, que ce soit pour valider de l'information que Fondation aurait obtenue par ailleurs, déceler des aspects du dossier qui nécessiteraient une alerte ou une vigilance particulière et découvrir les points positifs de l'entreprise. Enfin, Neuvaction termine son diagnostic par des recommandations visant les aspects socioéconomiques de l'entreprise.

Le processus préinvestissement comporte une revue diligente dans le cadre de laquelle sont également appréciés les risques environnementaux et sociaux. Les principaux objectifs de la revue diligente environnementale sont :

- ⊕ d'apprécier les risques environnementaux reliés à l'investissement ;
- ⊕ de déterminer si Fondation peut apporter une contribution à l'entreprise pour l'aider à améliorer ses pratiques en matière environnementale.

Au début de l'année financière 2009-2010, un nouvel outil a été développé en collaboration avec des étudiants de deuxième cycle de l'Université de Sherbrooke. Il s'agit d'un questionnaire environnemental qui a pour but de mieux cerner les risques environnementaux présents au sein des entreprises dans lesquelles Fondation investit. À être complété par l'entreprise, le questionnaire fait l'objet d'une analyse à l'interne et si des risques sont perçus, des documents ou précisions additionnels sont demandés. L'utilisation de ce questionnaire au cours de l'année 2009-2010 en a démontré la pertinence, si bien qu'en juin 2010, la procédure d'investissement a été modifiée pour le rendre obligatoire pour tous les investissements dans des entreprises ayant des activités de fabrication.

La revue diligente comprend aussi un volet sur les ressources humaines réalisé par le biais d'entrevues structurées dont les principaux objectifs sont :

- ⊕ de s'assurer que l'équipe de direction en place sera en mesure de réaliser le plan d'affaires et identifier les changements requis au besoin ;
- ⊕ d'effectuer une revue de la composition et de la compétence des équipes de chaque division et de s'assurer que ces derniers seront en mesure de livrer le plan d'affaires ;
- ⊕ de comprendre la structure du Service des ressources humaines en place et le degré d'implantation des principes de gestion participative ;
- ⊕ de porter un jugement sur la qualité des relations et du climat de travail.

## PENDANT LA DURÉE DE L'INVESTISSEMENT

L'équipe de l'investissement direct en entreprises a des interactions régulières avec les entreprises du portefeuille. Plusieurs de ces interactions sont informelles. Fondation offre un accompagnement aux entreprises en portefeuille sur les aspects sociaux, environnementaux et financiers.

L'analyse préinvestissement ayant permis de constater les principaux risques et l'ouverture de la direction à améliorer ses procédures ou même se doter de politiques plus formelles en matière environnementale ou sociale, Fondation note dans l'Annexe III, outil portant sur le suivi de l'entreprise, le plan d'accompagnement qu'il entend réaliser avec les entreprises en portefeuille. La procédure suggère que cette annexe soit mise à jour et présentée au comité de l'investissement annuellement.

Quelques exemples d'accompagnement offert à nos entreprises :

- ⊕ Nous avons informé la direction de plusieurs entreprises sur le concept de régime d'options aux employés, dont notamment le concept de coopérative de travailleurs actionnaire (CTA). Il y a eu des cas concrets de mise en place de CTA dans au moins quatre entreprises.
- ⊕ Nous avons accompagné la compagnie Rideau dans la bonification de sa politique environnementale, de sa politique d'achat responsable et de sa politique de transport.

Il est important de souligner que Fondation n'exige pas de chacune des entreprises au moment où l'investissement est consenti, qu'elle soit déjà un modèle en matière environnementale et sociale. D'un côté, Fondation s'assure que les entreprises se conforment à toutes les obligations qui s'appliquent à elles dans ces domaines. De l'autre, Fondation offre un appui aux entreprises désireuses de mieux gérer l'un ou l'autre aspect de ces dimensions et collecte périodiquement des données sur ces questions. Nous sensibilisons et accompagnons les entreprises afin de les aider à faire face au nouvel enjeu du développement des affaires que constitue le respect des exigences et préoccupations en matière de développement durable.

Par convention, Fondation prévoit de manière générale une contribution des entreprises du portefeuille à la politique de Fondation en matière de formation économique des employés des entreprises, permettant ainsi à ces derniers de participer aux deux ateliers de formation offerts par Neuvaction. Ce dernier a diffusé trois ateliers en 2008-2009 et trois ateliers en 2009-2010. L'une de ces formations porte sur la situation de l'entreprise, ses enjeux et priorités, alors que l'autre couvre les notions financières de base. Les principaux objectifs sont :

- ⊕ de sensibiliser les participants aux enjeux financiers et économiques de l'entreprise ;
- ⊕ de transmettre des notions de base quant aux états financiers ;
- ⊕ d'analyser les facteurs qui influencent la rentabilité de l'entreprise ;
- ⊕ de transmettre aux participants les principaux éléments constituant le plan d'affaires.

En ce qui concerne les investissements directs en entreprises, Fondation contrôle la mise en œuvre et la conformité des exigences environnementales et sociales par son suivi régulier et ses interactions avec la direction des entreprises ainsi que grâce aux quatre éléments suivants :

### 1) LA PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondation est généralement représenté au conseil d'administration de l'entreprise ou dispose au moins d'un poste d'observateur. Comme la gestion et l'évaluation des risques sur le plan environnemental ou social relèvent du conseil d'administration de chacune des entreprises, Fondation est informé et peut contribuer à l'élaboration de la stratégie en matière d'enjeux environnementaux et sociaux.

### 2) LES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :

Pour les entreprises non cotées, Fondation demande de recevoir périodiquement des certificats de conformité de la part de la direction. Ces certificats constituent une déclaration de la direction, qu'à leur connaissance les frais sociaux sont payés (salaires, retenues sur salaire, etc.), qu'aucune somme n'est due aux autorités fiscales, que l'entreprise se conforme, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les normes du travail du Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, la Loi 90 sur la formation et la Charte de la langue française, etc. La fréquence à laquelle ces certificats de conformité sont reçus varie d'une entreprise à l'autre.

Dans le cas des entreprises publiques, à chaque trimestre, la direction doit émettre une attestation à savoir que les documents ne contiennent pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de faits importants devant être déclarés.



#### 1) RENCONTRE D'INTÉGRATION :

Dans les premières semaines de l'arrivée d'un nouvel employé au Module de l'investissement, les procédures et politiques de l'entreprise et du module lui sont présentées.

#### 2) RENCONTRES MENSUELLES :

Tous les mois, le Module de l'investissement tient une rencontre d'une demi-journée et y discute de plusieurs sujets. Au cours de l'année, plusieurs formations d'intérêt commun sont offertes. Entre autres, des formations sur le développement durable, les technologies environnementales et la gestion des ressources humaines ont eu lieu.

#### 3) RENCONTRE ANNUELLE D'APPRÉCIATION DES POTENTIELS :

Une rencontre a lieu annuellement avec tous les analystes en investissement et les directeurs de portefeuille afin que la direction du module puisse partager avec eux leur appréciation de leur potentiel. L'outil utilisé est un formulaire d'appréciation du potentiel. Ce formulaire évalue les compétences requises dans l'exercice de leurs fonctions, dont celles liées aux aspects environnementaux ou sociaux.

La rencontre d'appréciation des potentiels est l'occasion de convenir de formations plus particulières qui seront proposées aux salariés. Les formations ainsi suivies sont variées : conférences sur le développement durable ou les technologies propres, participation aux colloques sur le microcrédit ou sur la relève entrepreneuriale, etc.

#### 4) RENCONTRE STRATÉGIQUE ANNUELLE :

Annuellement, une rencontre de planification stratégique, prévue au calendrier d'actualisation de l'intention stratégique de Fondation et réalisée par chacun des modules, est organisée avec tous les salariés du Module de l'investissement. Au cours de cette rencontre, certains sujets sont approfondis et font l'objet d'une présentation ou formation plus pointue. Lors des dernières rencontres, les technologies environnementales et le développement durable ont été des thèmes récurrents.

Enfin, à l'automne 2009, une vingtaine de salariés et cadres de Fondation, provenant de tous les modules, ont participé à une formation en investissement responsable d'une durée de dix heures. Personnalisée en fonction des objectifs de Fondation et diffusée par le Groupe Investissement Responsable (GIR), la formation était subdivisée en cinq sections :

- ⊕ un historique de l'investissement responsable ;
- ⊕ l'investissement responsable aujourd'hui ;
- ⊕ les grandes stratégies de l'investissement responsable ;
- ⊕ le futur de l'investissement responsable et ;
- ⊕ comment passer à l'action.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Fondation publie semestriellement des états financiers vérifiés ainsi qu'un rapport de gestion qui les complète en fournissant une analyse et des données contextuelles qui visent à permettre au lecteur de bien comprendre et apprécier l'évolution du Fonds. Plusieurs données historiques sont également présentées dans ce rapport, qui répond aux exigences du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement entré en vigueur en juin 2008. Ce règlement, publié par l'Autorité des marchés financiers, définit différentes normes de divulgation d'information dans les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion ainsi que les relevés et le répertoire liés à ceux-ci.

La section économique du rapport de développement durable ne vise donc pas à présenter l'ensemble de la performance financière de Fondation, mais plutôt à examiner plus spécifiquement certaines données économiques que la GRI a identifiées comme étant pertinentes à l'évaluation des retombées et impacts économiques d'entreprises du secteur des services financiers. Nous invitons les personnes, qui souhaitent prendre connaissance de la performance financière de Fondation, à se référer aux rapports financiers produits par Fondation en date des 31 mai 2009 et 2010. Ces rapports contiennent les états financiers annuels vérifiés, le rapport de gestion ainsi que le relevé vérifié du coût des investissements en capital de développement, le relevé des autres investissements et le répertoire de la quote-part de Fondation du coût des investissements effectués par les fonds spécialisés ou partenaires à la date de fin de chacun des exercices.

Présentés dans le tableau ci-dessous au 31 mai de chacune des fins d'année financière des périodes de référence, les revenus de Fondation sont générés par les investissements en capital de développement et les autres investissements. Ils incluent des intérêts, dividendes, honoraires et autres produits courants, mais également les gains ou pertes réalisés et non réalisés. Entre 2008 et 2010 les revenus ont augmenté de 250,1 % alors que l'actif net était en hausse de 11,5 %.

Les coûts de fonctionnement et les salaires ont augmenté respectivement de 12,0 % et de 18,7 % par rapport à 2008, alors que la hausse des investissements en capital de développement a été de 23,8 %. Tout en s'assurant de disposer des ressources requises pour mener à bien sa mission et gérer sagement sa croissance, Fondation exerce un contrôle serré sur les dépenses dans le but qu'elles augmentent moins rapidement que l'actif net moyen. Le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen des cinq dernières années est présenté à la section *Faits saillants financiers* du rapport de gestion.

La variation des impôts et taxes entre 2008 et 2010 provient d'une réduction du taux de la taxe sur le capital. Fondation n'a reçu aucune aide publique ou subvention significative.

Afin d'augmenter son capital disponible aux entreprises et de créer une plus-value pour les actions, Fondation a comme politique de réinvestir les revenus annuels générés par ses activités et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires. L'actif net reflète donc la valeur totale de l'entreprise.

#### PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EN MILLIERS DE DOLLARS AUX 31 MAI

	2010	2008	2006
Revenus	34 483,0	9 848,6	5 921,7
Coûts de fonctionnement	11 690,5	10 434,2	9 456,1
Salaires et avantages sociaux	10 326,1	8 701,3	6 728,7
Taxes et impôts	-341,6	-17,6	842,0
Investissements en capital de développement	477 253,9	385 407,9	271 664,5
Actif net	699 400,1	627 276,2	442 046,5

#### PLUS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

Dans un contexte de relance économique fragile et de reprise boursière nerveuse, Fondation a clôturé son exercice 2009-2010 avec un rendement positif de 2,0 %, en forte hausse par rapport au rendement négatif de 14,8 % obtenu au cours de l'exercice précédent. En effet, l'exercice financier 2008-2009 s'est déroulé dans un contexte de crise financière et de crédit sans précédent qui a affecté l'ensemble de l'économie. Fondation a toutefois enregistré de meilleurs résultats que la plupart des types de placements.

Au cours de la dernière année financière terminée le 31 mai 2010, Fondation a accentué sa progression. Les souscriptions recueillies ont totalisé 139,7 millions de dollars et l'actif net a atteint 699,4 millions, une augmentation de 20,4 %.

Durant l'année, Fondation a accueilli plus de 15 500 nouveaux actionnaires. Au 31 mai 2010, le nombre de personnes qui avaient choisi de confier des épargnes en vue de la retraite à Fondation s'élevait à 99 692, en hausse de 14,1 % par rapport à l'année précédente. En combinant les crédits d'impôt de 40 % à la déduction REER, les épargnants peuvent verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans leur REER Fondation pour un déboursé net de 1 600 \$ ou moins, selon leur niveau de revenu imposable. Ils profitent ainsi de conditions d'achat parmi les plus avantageuses offertes sur le marché de l'épargne-retraite.



Au moment de choisir un véhicule d'épargne en vue de la retraite, de nombreux produits financiers sont offerts. Les épargnantes et les épargnants sont toujours intéressés par le rendement que leur procure un investissement. Dans le cas des fonds de travailleurs, les rendements publiés présentent un portrait incomplet. En effet, les crédits d'impôt accordés par les deux paliers de gouvernement qui viennent réduire le déboursé par rapport à l'investissement réel ne sont pas inclus dans le rendement affiché.

Les crédits d'impôt permettent d'accumuler un capital nettement plus important pour un même déboursé net par rapport aux autres véhicules de placement. Les deux tableaux ci-dessous présentent la valeur accumulée au REER selon divers véhicules de placement pour un même déboursé net annuel de 1 000 \$ réalisé au cours des deux dernières années et depuis la création du Fonds, en 1996. Dans une perspective d'accumulation de capital en vue de la retraite, les tableaux démontrent que Fondation constitue un excellent choix de véhicule d'épargne-retraite.

#### VALEUR ACCUMULÉE AU REER SELON LE VÉHICULE DE PLACEMENT

2009 ET 2010	VALEUR AU REER <sup>1</sup> au 31 juillet 2010
Fondation	7 992,85 \$
TSX composé <sup>2</sup>	3 969,25 \$
OEC <sup>3</sup>	3 368,64 \$

<sup>1</sup> Investissement annuel nécessitant un déboursé net après avantages fiscaux de 1 000 \$ considérant le réinvestissement des avantages fiscaux. Les crédits d'impôt sont de 40 % en 2010 et de 30 % en 2009. Investissement réalisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %

<sup>2</sup> Source : Bloomberg

<sup>3</sup> Source : Obligations d'épargne du Canada, S116, S122

#### VALEUR ACCUMULÉE AU REER SELON LE VÉHICULE DE PLACEMENT

DEPUIS 1996 (15 ANS)	VALEUR AU REER <sup>1</sup> au 31 juillet 2010
Fondation	45 348,22 \$
TSX composé <sup>2</sup>	44 178,83 \$
OEC <sup>3</sup>	31 381,57 \$

<sup>1</sup> Investissement annuel nécessitant un déboursé net après avantages fiscaux de 1 000 \$ considérant le réinvestissement des avantages fiscaux. Les crédits d'impôt sont de 40 % en 1996 et 2010 et de 30 % pour les autres années. Investissement réalisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %

<sup>2</sup> Source : Bloomberg

<sup>3</sup> Source : Obligations d'épargne du Canada, émissions : S68, S74, S80, S86, S92, S98, S104, S110, S116, S122

## IMPLICATIONS FINANCIÈRES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les principales implications financières des activités de Fondation liées aux changements climatiques découlent, tant du point de vue des risques que de celui des opportunités, des pratiques des entreprises du portefeuille de Fondation. L'environnement réglementaire québécois et canadien, la composition sectorielle du portefeuille, les engagements des entreprises partenaires sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la situation financière de Fondation. Comme d'autres types de risques – de marché, de crédit, opérationnels, etc. – les risques environnementaux ont été identifiés dans la politique de gestion intégrée des risques adoptée par Fondation dans les semaines qui ont suivi la fin de l'exercice 2010. Ils sont donc intégrés à son approche globale de gestion des risques.

C'est pour développer les outils nécessaires à une juste mesure des implications financières – risques ou opportunités – liées aux changements climatiques que nous avons participé au développement du Pôle de recherche en finance socialement responsable de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. De tels outils d'analyse ont récemment été développés, mais ils sont le fait de grandes institutions financières, souvent en collaboration avec l'UNEP – FI (Programme des Nations Unies sur l'environnement – initiative finance). Toutefois, ces outils s'appliquent essentiellement au domaine du placement et ils sont conçus pour analyser de grands projets internationaux ou pour les grandes entreprises inscrites en Bourse. Pour être utilisés adéquatement par des institutions en capital de développement telles que Fondation, qui finance essentiellement des PME, ces outils devront être adaptés à nos besoins. Avec l'appui de la Chaire d'éthique appliquée et d'Alain Webster, vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales de l'Université de Sherbrooke, Fondation pense pouvoir intégrer ces outils pour le prochain rapport de développement durable en 2012.

## DONS ET COMMANDITES

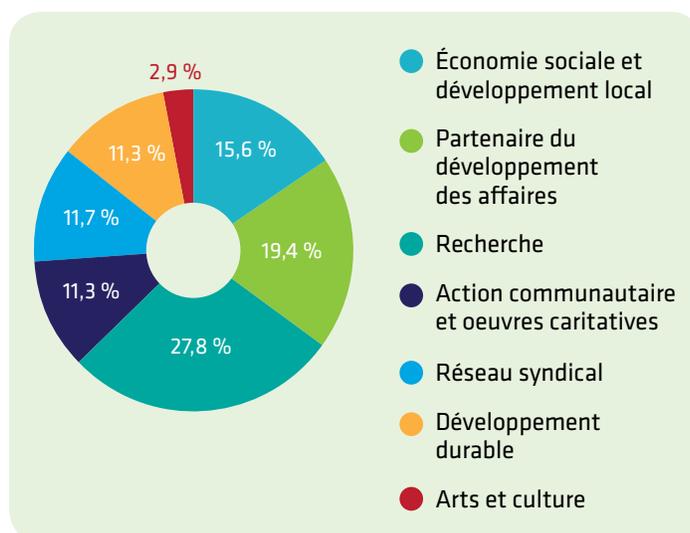
En février 2008, Fondation a mis en place une politique de dons et commandites. La politique énonce que Fondation entend privilégier les projets de partenariat qui contribuent au développement des affaires; qui encouragent l'économie sociale, le développement local et régional et qui appuient les initiatives ou activités associées au développement durable, à la recherche et au réseau syndical.

La politique prévoit qu'un budget total est établi annuellement, ce budget ne devant pas dépasser 1 % des dépenses de fonctionnement incluant les salaires et avantages sociaux. Cette mesure a été préférée à un pourcentage des bénéfices témoignant ainsi de l'engagement de Fondation à soutenir le milieu, par-delà les conjonctures.

Les dons et commandites sont autorisés en fonction de critères précis et selon les paliers d'autorisation prévus. Un rapport de l'ensemble des dons et commandites consentis au cours de l'exercice financier est présenté au conseil d'administration annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010, Fondation a accordé des dons et commandites pour un montant total de 172 616 \$, ce qui représente 0,8 % du total des salaires et autres coûts de fonctionnement. Ce montant était en baisse de 4 % par rapport à la somme accordée en 2008-2009 et en hausse de 24 % par rapport au montant de 138 968 \$ consenti au cours de l'exercice 2007-2008.

### RÉPARTITION DES DONS ET COMMANDITES PAR CATÉGORIE, ANNÉES FINANCIÈRES 2009 ET 2010



### DONS ET COMMANDITES PAR ANNÉE FINANCIÈRE AUX 31 MAI

	2010	2009	2008
Somme totale accordée	172 616 \$	180 383 \$	138 968 \$
% des dépenses de fonctionnement	0,8 %	0,9 %	0,7 %

## IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS ET INDIRECTS

Chaque année, Fondation effectue une étude d'impact sur les retombées directes et indirectes de ses activités d'investissement. Cette étude est réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), selon une méthode développée par Investissement Québec. Le portefeuille d'entreprises visées par l'étude pour l'année 2009-2010 compte 73 PME (entreprises privées, coopératives ou OBNL) dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

Les études d'impact réalisées selon la méthode d'Investissement Québec fournissent des informations sur les impacts économiques des activités financées par Fondation, en l'occurrence l'utilisation des facteurs primaires et les revenus qui leur sont associés. Le modèle de simulation des activités génère et calcule les effets directs et indirects d'une variation de dépenses initiales (les dépenses d'un projet d'investissement, par exemple) ou d'un accroissement donné de la production d'une industrie (par exemple, à la suite de dépenses d'investissement). Les impacts économiques de ces « chocs » transmis au modèle sont calculés sur la main-d'œuvre, la valeur ajoutée (les salaires et les revenus d'entreprise), les importations ainsi que certaines recettes fiscales et parafiscales.

Le premier volet de l'étude d'impact est celui portant sur les projets d'investissement. Les projets réalisés par les entreprises financées par Fondation entraînent des activités économiques nouvelles : construction ou amélioration de bâtiments, fabrication de nouvelles machines ou équipements, dépenses liées à la commercialisation ou à la recherche, etc. La concrétisation de ces projets engendre des effets directs (les premiers fournisseurs de biens ou de services) et indirects (les fournisseurs de ces fournisseurs). Ces investissements ont un caractère temporaire : il s'agit de projets bien délimités, qui s'effectuent sur une période de temps définie. Dans le cadre de nos études d'impact, nous faisons l'hypothèse que le projet financé est totalement réalisé durant l'année financière de l'étude d'impact.

La population retenue pour l'étude est constituée des entreprises admissibles dont les projets (investissements ou réinvestissements) ont été autorisés au cours de l'exercice financier, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 mai. Les données recueillies concernent les coûts de réalisation de ces projets, ventilés en fonction de cinq catégories de dépenses : bâtiment, équipement/machinerie, fonds de roulement, commercialisation et R&D. Il faut retenir ici que dans la plupart des cas, les coûts générés par les investissements sont supérieurs à l'investissement de Fondation dans la mesure où les projets sont financés par plusieurs partenaires, y compris par le ou les propriétaires de l'entreprise cliente.

Le second volet de l'étude d'impact est celui du portefeuille d'investissement. Une fois les projets d'investissement réalisés, les entreprises auprès desquelles Fondation a consenti un investissement, utilisent les actifs mis en place afin de poursuivre ou d'augmenter leurs activités ainsi que celles de leurs fournisseurs. Les ventes réalisées contribuent à maintenir ou à augmenter les retombées économiques au Québec. Puisque ces actifs sont amortis sur une longue période (c'est-à-dire sur un horizon qui correspond approximativement à l'horizon d'investissement de Fondation, soit entre cinq et sept ans), leurs impacts prennent, contrairement au volet sur les projets d'investissement, un caractère permanent et répétitif.

La population retenue pour ce volet correspond donc au portefeuille d'entreprises détenues par Fondation. Toutes les entreprises clientes de Fondation, dont les dossiers sont en activité en date du 31 mai de l'exercice financier, sont incluses dans l'étude d'impact. Ce critère de sélection de la population est neutre sur le long terme, mais il donne un poids plus élevé des retombées sur les premières années d'activité de Fondation.

Pour mesurer les retombées économiques du portefeuille de Fondation, la méthode développée par Investissement Québec considère les ventes réalisées par les entreprises toujours en activité et toujours présentes dans le portefeuille. À l'exception des entreprises des secteurs de commerce de gros et de détail, les données recueillies sont les ventes totales des entreprises. Dans le cas des commerces de gros ou de détail, nous choisissons la marge bénéficiaire brute comme donnée exprimant le niveau d'activité de l'entreprise.

Pour l'ensemble de l'année financière 2009-2010, les entreprises du portefeuille ont généré des investissements productifs de 95,8 millions de dollars. Globalement, le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du portefeuille s'élève à 1,2 milliard de dollars. Une fois entièrement réalisés les projets d'investissement comptabilisés dans l'exercice, on calcule que Fondation et ses partenaires auront sauvegardé, maintenu ou créé 11 843 emplois (calculés en année-personne). En termes de valeur ajoutée, les effets directs et indirects générés dans l'ensemble de l'économie s'élèvent à 789 millions, dont 503,8 millions en masse salariale et 285,2 millions en bénéfices d'entreprises. L'étude d'impact signale des revenus de 41,3 millions pour le gouvernement du Québec et de 31,4 millions pour celui du Canada. Les programmes sociaux ont par ailleurs vu leurs revenus augmenter de 87,2 millions. Depuis le début de nos activités, les revenus gouvernementaux découlant des activités des entreprises de notre portefeuille se sont élevés à 933 millions de dollars.



## IMPACT ÉCONOMIQUE DES PROJETS SOUTENUS AUX 31 MAI

	2010	2008	2006
<b>PORTEFEUILLE</b>			
Nombre d'entreprises	73	74	78
Projets d'investissement (en millions de \$)	95,8	80,3	59,5
Chiffre d'affaires du portefeuille (en millions de \$)	1 172,5	705,3	459,7
<b>IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS</b>			
Emplois	11 843	8 030	5 642
Valeur ajoutée :			
Salaires (en millions de \$)	503,8	317,7	186,5
Profit brut d'entreprises (en millions de \$)	285,2	211,3	158,8
Revenus gouvernementaux : (en millions de \$)			
Gouvernement du Québec <sup>1</sup>	41,3	28,5	21,6
Gouvernement du Canada <sup>2</sup>	31,4	20,1	15,2
Parafiscalité et taxes indirectes <sup>3</sup>	87,2	54,3	36,0

<sup>1</sup> Comprend les impôts sur salaires, taxes de vente et taxes spécifiques

<sup>2</sup> Comprend les impôts sur salaires, taxes de vente et taxes et droits d'accise

<sup>3</sup> Comprend RRQ, FSS, CSST, assurance emploi et taxes indirectes

L'étude de l'ISQ ne tient pas compte des impacts qui découlent des investissements de Filaction et du Fonds de financement coopératif, ni de nos investissements dans les autres fonds partenaires ou spécialisés. Or, une part relativement importante des investissements à impact économique québécois passe par des partenariats avec ces fonds. Donc, pour obtenir une image plus juste des retombées de Fondation en termes d'emplois directs et indirects, nous avons procédé à une extrapolation des résultats respectifs de ces fonds. Lorsqu'on tient compte des retombées réelles des activités des fonds partenaires et des retombées estimées des fonds spécialisés, nous évaluons qu'une fois entièrement réalisés les projets d'investissement comptabilisés dans l'exercice 2010, le nombre d'emplois sauvegardés, maintenus ou créés qui sont attribuables à nos activités ou à notre participation à des fonds d'investissement, s'élève au total à 18 646.

## EMPLOIS MAINTENUS ET CRÉÉS

	2010			2008	2006
	DIRECTS	INDIRECTS	TOTAUX	TOTAUX	TOTAUX
Fondation	8 323	3 520	11 843	8 030	5 642
Fonds spécialisés ou partenaires	4 859	1 944	6 803	3 589	2 520
Totaux	13 182	5 464	18 646	11 619	8 162



# PERFORMANCE SOCIALE

## LA DIMENSION SOCIALE, AU CŒUR DE LA MISSION DE FONDATION

Tel qu'inscrit dans la mission de Fondation, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. De surcroît, l'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive, le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération devant être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement plus responsable.

Fondation favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable. Il contribue, par ses activités d'investissement, à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

Fondation est un intervenant qui respecte les valeurs et les pratiques en vigueur dans la société où il mène ses activités, c'est-à-dire le Québec.

Dans le domaine des relations de travail internes, Fondation applique des normes élevées en matière de conditions de travail et de participation à la vie de l'entreprise. Sur le plan du respect des droits humains, des relations avec les communautés et des responsabilités des produits et services, il se fait un devoir, non seulement de respecter toutes les exigences réglementaires dans ces domaines, mais également de favoriser leur connaissance par les salariés.

Fondation rend accessible une épargne-retraite peu coûteuse qui permettra à des milliers d'hommes et de femmes d'améliorer leur situation financière à la retraite. Ces épargnes sont canalisées vers des projets d'investissement soutenant le développement du Québec. Il participe avec d'autres institutions au renforcement d'une économie plurielle qui regroupe l'ensemble des nouvelles manières de pratiquer l'économie du savoir et de l'innovation : des formes d'organisation du travail à haut degré d'engagement, un fonctionnement en réseau et des stratégies globales de partenariat.

## LA GESTION PARTICIPATIVE

Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, c'est encore la vision tayloriste qui domine dans la majorité des milieux de travail. Ce mode de production n'est pas de nature à valoriser la personne au travail ni à stimuler ses capacités. Fondation a choisi, dès le début de ses activités en 1996, de privilégier une toute autre approche.

Nous croyons que la réussite durable d'une entreprise n'est possible que si le développement harmonieux des personnes est assuré. Cette conviction est partagée par les dirigeants, les gestionnaires, le syndicat et les salariés. Cette gestion participative est fondée sur des valeurs d'autonomie, de liberté, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité. Elle exige une grande transparence, l'accès à l'information ainsi qu'à la formation permanente de l'ensemble du personnel salarié.

Partant du poste de travail pour s'étendre aux équipes et à leur interaction, la gestion participative que nous pratiquons à l'interne se distingue par des processus et des outils facilitant la participation directe des personnes salariées à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail. Cette participation s'exerce non seulement lors

de la réalisation des plans d'action et objectifs annuels, mais aussi par la participation de nombreux salariés à divers comités de travail. Mentionnons, entre autres, le comité d'amélioration du français, le comité du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation (CSN) portant sur l'environnement et le développement durable, en plus du comité paritaire de relations de travail et du comité paritaire sur les changements technologiques. Ces convictions et ces façons de faire ont un impact positif sur la capacité du Fonds de recruter et de mobiliser les meilleures ressources humaines disponibles.

Quant à l'externe, Fondation s'appuie sur la consultation et la concertation pour développer de nouveaux partenariats d'affaires et exercer davantage de responsabilités sociétales avec l'ensemble des parties prenantes. Ces engagements externes et leur portée, qu'elle soit locale, nationale ou internationale, témoignent de sa contribution envers la société.

## NOS POLITIQUES ET PROGRAMMES SOCIAUX

Diverses politiques ont été adoptées par le conseil d'administration pour assurer la formalisation d'activités mises en pratique depuis de nombreuses années. Au cours de la période de référence du présent rapport de développement durable, deux nouvelles politiques ayant trait au caractère social de l'action de Fondation ont été adoptées, soit la politique de traitement des plaintes d'actionnaires et la politique linguistique. Une description de ces politiques est incluse dans la section traitant de la gouvernance.

Pendant cette même période, le programme de relativité salariale a été complété et un programme de développement des compétences a fait l'objet d'une diffusion auprès d'un plus grand nombre de salariés.

L'installation d'une œuvre monumentale de l'artiste et designer industriel, Michel Dallaire, devant le Carrefour financier solidaire, siège social de Fondation sur le boulevard De Maisonneuve à Montréal, contribue au patrimoine culturel et artistique de la collectivité montréalaise et du Centre-Sud de Montréal. Donnant le coup d'envoi du 15<sup>e</sup> anniversaire du Fonds, l'œuvre identifie d'une manière emblématique les institutions présentes au Carrefour. S'élevant à plus de 15 mètres au-dessus du sol, la chaîne symbolise leur complémentarité et leur solidarité.



L'édifice de Fondation à Québec, inauguré en mai 2010, représente l'engagement de Fondation de favoriser l'économie québécoise, tant sur le plan environnemental avec sa structure hors sol de six étages entièrement faite de bois québécois lamellé-collé certifié FSC que sur le plan social. En effet, la fabrication de la charpente en bois a été réalisée par une entreprise québécoise de la région de la Côte-Nord, Chantiers Chibougamau, et elle a procuré de l'emploi à 25 travailleuses et travailleurs pendant une période de trois mois. De plus, l'édifice abrite d'autres organismes à vocation économique et sociale tels que Filaction, la Caisse d'économie solidaire Desjardins de Québec (CECOSOL), Bâtirente, le Centre local de développement (CLD) de Québec ainsi que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	PROGRAMME DE RELATIVITÉ SALARIALE
<p>La gestion des compétences s'inscrit dans un processus faisant appel à plusieurs outils mis en place pour aider les gestionnaires à soutenir les salariés dans leur cheminement de carrière.</p> <p>Il s'agit d'abord d'un encadrement général en matière de formation qui vise trois principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. favoriser l'intégration des nouveaux salariés et le développement des connaissances et habiletés considérées essentielles à l'exercice de leur fonction ;</li> <li>2. assurer la mise à jour des connaissances et habiletés du personnel affecté par un changement administratif, opérationnel ou technologique ;</li> <li>3. favoriser le développement professionnel dans le but d'assurer une utilisation optimale du potentiel des ressources humaines et de prévoir le développement d'une relève tout en anticipant les besoins futurs de Fondation.</li> </ol> <p>Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Ce programme d'appréciation est actuellement en vigueur dans deux modules, soit l'investissement et la souscription, composés à eux deux de 51 salariés. Au 31 mai 2010, c'est 47 % de l'ensemble des salariés de Fondation qui avaient bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière.</p>	<p>Lors du renouvellement de la convention collective en 2006, Fondation avait pris l'engagement d'assurer la mise en œuvre d'un programme de relativité salariale s'adressant à l'ensemble du personnel visé par le contrat collectif de travail.</p> <p>Un des objectifs du programme était de s'assurer que les relativités salariales entre chaque catégorie d'emplois étaient équitables. Également, ce programme devait respecter les principes énoncés à la Loi sur l'équité salariale.</p> <p>Un comité de travail a démarré au printemps 2008 et plusieurs étapes ont été réalisées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. établissement des catégories d'emplois, ainsi que leur prédominance sexuelle au sein des catégories ;</li> <li>2. développement d'un outil d'évaluation d'emplois ;</li> <li>3. démarche d'évaluation de chaque catégorie ;</li> <li>4. pondération de l'outil d'évaluation d'emplois ;</li> <li>5. attribution de points pour chacune des catégories ;</li> <li>6. calcul des écarts salariaux par catégorie.</li> </ol> <p>Le syndicat et l'employeur ont convenu d'une nouvelle structure salariale et des correctifs salariaux ont été déterminés lorsque requis.</p> <p>Au terme de l'exercice en décembre 2009, les résultats des travaux ont été présentés à l'assemblée générale du syndicat et les salariés ont entériné les résultats dans une proportion de 94 %.</p>

## NOS ENGAGEMENTS

	2008	RÉALISATIONS	ENGAGEMENTS 2010-2012
Personnel salarié	<p>Continuer à améliorer les communications et les échanges concernant les pratiques de recrutement et de la gestion du personnel dans un souci de non-discrimination</p> <p>Des mesures relatives à la formation, à l'évaluation et au développement des compétences s'étendront au cours des deux prochaines années</p> <p>Amélioration du français</p>	<p>Les résultats du sondage auprès des salariés révèlent une augmentation notable de la satisfaction quant à ce thème, passant de 82 % en 2008 à 88 % en 2010</p> <p>Réalisation du programme d'évaluation des compétences pour 47 % des salariés</p> <p>Tenue de la Francofête</p>	<p>Maintenir le haut niveau de satisfaction</p> <p>Poursuivre l'élargissement à d'autres modules</p> <p>Poursuivre les efforts d'amélioration</p> <p>Mettre en place un programme de préparation à la retraite</p>
Capital de développement à l'économie sociale et solidaire	Engagement à investir 8 millions de dollars dans la Fiducie du chantier de l'économie sociale	Engagement respecté, déboursés effectués progressivement, comme prévu	Poursuivre les déboursés, comme prévu
Politique d'achat responsable (PAR)	Au besoin et de manière progressive, intégration des spécifications liées aux critères	Collecte de données auprès de 23 fournisseurs représentant 82 % des achats de Fondation	Poursuivre la collecte et sensibiliser les fournisseurs visés

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## EMPLOI

L'équipe de Fondation a accueilli cinq nouvelles personnes salariées entre 2008 et 2010 afin de répondre aux besoins de l'organisation. Des 81 personnes qui y travaillent, huit sont basées à Québec, les autres l'étant à Montréal. La catégorie des professionnelles et professionnels a crû de 7,5 %, celle-ci demeurant la plus importante de l'entreprise. Bien que les hommes constituent la majorité des salariés de cette catégorie, leur poids relatif a diminué entre 2008 et 2010. Trois nouveaux gestionnaires se sont joints à l'équipe, portant le total de cette catégorie à 12 personnes.

La répartition des salariés est présentée dans les tableaux ci-dessous selon divers indicateurs tels que les catégories d'emplois, le sexe, et l'âge. Un peu plus de 6 % des salariés, toutes catégories d'emplois confondues proviennent des minorités visibles. Ce taux est légèrement plus bas que celui du Québec, qui s'élève à 8,8 %. Fondation préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent être exercées à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Aucun incident de discrimination n'a eu lieu au cours de la période de référence. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Globalement, les femmes constituent la majorité du salariat, toutes catégories d'emplois confondues, représentant 54 % de l'effectif total, la même proportion qu'en 2008.

*Fondation respecte et favorise l'exercice d'activités syndicales par ses salariés. Différentes dispositions à l'intérieur de la convention collective garantissent ce droit.*

*85 % du personnel de Fondation est syndiqué.*

Les activités de Fondation génèrent 10,3 millions de dollars en salaires et avantages sociaux versés aux employés. Au 31 mai 2010, le salaire annuel d'entrée se situait à 32 756 \$, ce qui correspond à 2,0 fois le taux horaire prévu par le salaire minimum au Québec. Fondation recherche ses salariés parmi les résidents du Québec. Au 31 mai 2010, 100 % des cadres dirigeants avaient ainsi été embauchés localement.

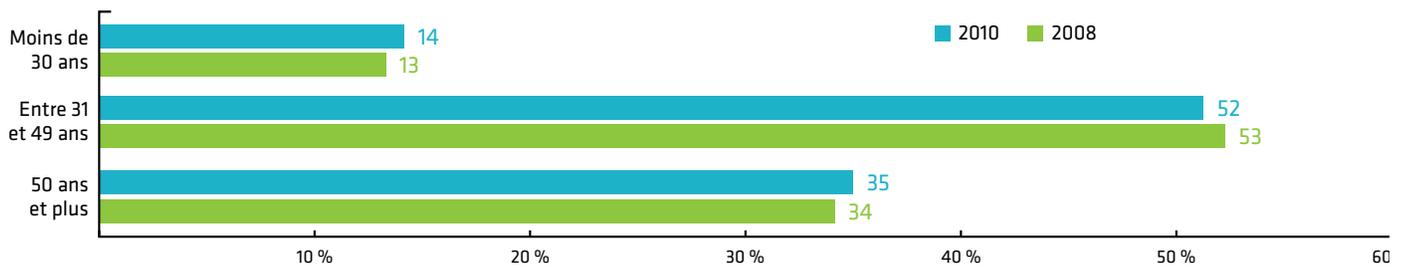
Le régime complémentaire de retraite, dont le personnel se prévaut, est le même que celui des salariés de la CSN. Fondation s'acquiesce des obligations qui lui sont faites en tant qu'employeur participant. Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées qui sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. La couverture des obligations afférentes au régime d'assurance-retraite atteint 104,1 % selon l'évaluation actuarielle la plus récente, produite en juillet 2007. Celle-ci était évaluée à 100,8 % en octobre 2005. Aucune nouvelle évaluation actuarielle n'était disponible au moment de rédiger ce rapport.

Le taux de roulement de personnel détenant un poste régulier a continué de diminuer depuis 2008, passant de 8 % à 6 %. Près des deux tiers des personnes ont quitté l'entreprise pour relever de nouveaux défis tandis que les autres ont pris leur retraite.

### RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (%) AUX 31 MAI

	2010			2008		
	Nbre d'employés	%		Nbre d'employés	%	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Gestionnaires	15 %	58 %	42 %	12 %	55 %	45 %
Personnel professionnel	53 %	60 %	40 %	53 %	65 %	35 %
Personnel de soutien	32 %	15 %	85 %	35 %	19 %	81 %

## RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'ÂGE (%) AUX 31 MAI



## SALAIRE MOYEN SELON CATÉGORIE ET SEXE AUX 31 MAI

	2010		2008		2006		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Gestionnaires	141 665 \$	147 232 \$	133 870 \$	128 158 \$	137 872 \$	116 016 \$	112 637 \$
Professionnels	92 256 \$	92 934 \$	91 220 \$	78 050 \$	80 355 \$	73 768 \$	68 810 \$
Soutien	53 188 \$	56 129 \$	52 653 \$	43 287 \$	43 735 \$	41 313 \$	39 723 \$
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>87 036 \$</b>	<b>87 036 \$</b>	<b>77 535 \$</b>	<b>71 634 \$</b>	<b>82 921 \$</b>	<b>61 475 \$</b>	<b>65 082 \$</b>
Personnel syndiqué	77 535 \$			64 041 \$			58 037 \$

Fondaction privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion participative. Cette approche permet la prise en compte de facteurs humains tels que les relations au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail (CRT) qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Par exemple, dans le cas de changements technologiques, de la transformation de postes ou des structures administratives de l'entreprise, des dispositions spécifiques sont prévues à la convention collective signée entre le syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondaction (CSN) et Fondaction. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

Différents aménagements de travail sont prévus pour faciliter la conciliation travail/famille. En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments et les soins dentaires. Les salariés et leur famille immédiate ont également accès à des services gratuits d'intervention psychosociale. Pour le dernier exercice financier, le taux d'absentéisme pour maladies professionnelles ou autres se situe à 3,7 %, en baisse par rapport à 2008. Ce taux est considéré plus bas que les taux comparables dans le même secteur.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les salariés peuvent faire appel à des secouristes certifiés. Au nombre de quatre (trois à Montréal et une à Québec), soit 5 % de l'effectif total, les personnes désignées possèdent la formation requise et peuvent intervenir en tout temps en cas d'urgence afin de donner les premiers soins. Elles voient également à ce que les trousseaux de premiers soins soient disponibles sur les lieux de travail. Il est à noter que 16 % des salariés ont suivi une formation portant sur les mesures de prévention en cas d'évacuation.

La formation continue et le développement des compétences sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines de Fondaction. En plus d'offrir des formations pertinentes destinées à chacun des postes et d'assurer un suivi du développement des compétences, le nombre de salariés ayant participé à une évaluation de leurs compétences a plus que doublé au cours des deux dernières années, remplissant ainsi un engagement pris dans le dernier rapport de développement durable. Les tableaux de la page suivante présentent par catégorie d'emplois les coûts totaux de formation et la moyenne des heures de formation au cours de chacune des deux dernières années, la base de calcul étant les années civiles. En 2009, les dépenses de formation représentaient 1,7 % de la masse salariale de Fondaction et 2,8 % en 2008, excédant largement la part obligatoire de 1 %. La raison principale de l'écart entre 2008 et 2009 s'explique principalement par les cours de français diffusés en 2008.

*À Fondaction, aucune personne salariée, dirigeante ou dirigeant, ne touche une prime au rendement. Nous avons choisi de ne pas instaurer de système de rémunération incitative.*

## COÛTS TOTAUX DE FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

	2009	2008
Cadres	39 170 \$	18 088 \$
Personnel professionnel	62 117 \$	124 152 \$
Personnel de soutien	23 762 \$	48 703 \$
Ensemble du personnel	125 049 \$	190 943 \$

## MOYENNE D'HEURES DE FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

	2009	2008
Cadres	27	23
Personnel professionnel	22	42
Personnel de soutien	19	48
Ensemble du personnel	22	42

## DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES

Considérant que les entreprises du Québec doivent par la loi respecter la Charte des droits et libertés de la personne et que Fondation ne réalise des investissements directs que dans des entreprises québécoises admissibles, les risques relativement aux droits humains sont ainsi limités. L'approche de gestion de la section du rapport traitant de la performance économique décrit plus en détail la vision du Fonds à cet égard. Mentionnons toutefois que toutes les interventions financières sous forme d'investissement direct en entreprise requièrent, par conventions, une exigence des entreprises investies à devoir se conformer aux normes et lois qui prévalent selon la nature de leurs activités.

La revue diligente interne est bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par Neuvaction et celle-ci fournit de l'information sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquelles l'entreprise pourrait être assujettie. L'information ainsi recueillie devient partie intégrante de l'évaluation de l'entreprise et est présentée aux instances décisionnelles. Les salariés de l'équipe de l'investissement, représentant le tiers de l'ensemble du personnel de Fondation, sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect des droits humains lors de leurs rencontres d'équipe. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, est par ailleurs affichée dans les bureaux de Fondation et tous les salariés y ont facilement accès.

Dans ses rapports avec ses fournisseurs, Fondation a adopté une politique en février 2008 visant entre autres à favoriser des fournisseurs qui produisent leurs biens et services dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de l'environnement. Les achats locaux, soit ceux provenant, dans un premier temps, des environs de ses bureaux, des régions avoisinantes puis, plus largement, provenant du Québec, sont largement favorisés ainsi que les produits de fabrication syndicale et de l'économie sociale. La politique établit l'ensemble des paramètres qui devraient guider les responsables des achats dans les processus de décisions, à faire les suivis et à communiquer leurs résultats.

D'un point de vue pratique, selon la catégorie et l'importance du bien ou du service acheté, certains critères sont privilégiés. Ceux-ci sont regroupés en fonction de trois grandes dimensions, à savoir les critères sociaux, environnementaux et économiques :

- ⊕ dimension sociale : viser à favoriser les fournisseurs locaux ; les entreprises syndiquées ou qui ont mis en place des pratiques de gestion participative ; les entreprises d'économie sociale ou celles qui respectent les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>11</sup> ;
- ⊕ dimension environnementale : viser à favoriser les fournisseurs qui ont une politique ou des pratiques environnementales ; qui offrent des biens ou des services écologiques ou des biens qui respectent les principes des 3R ;
- ⊕ dimension économique : la politique d'achat responsable ne peut pas faire l'économie d'une responsabilité de bonne gestion dans les achats ; l'analyse économique doit être menée d'un point de vue global et pas seulement sur le critère du prix le plus bas.

<sup>11</sup> Les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont les suivantes : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Au Québec, la Loi sur les normes minimales de travail couvre ces conventions de l'OIT.

## LES 3R :

*Réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie ;*

*Réutiliser des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets ;*

*Recycler les matières premières.*

Fondaction a dressé le profil de 23 fournisseurs représentant 82 % des achats en biens et services effectués par le Fonds au cours des deux derniers exercices. Cette analyse a permis de démontrer que sur l'ensemble des achats réalisés par Fondaction au cours de ces deux années, au moins 78 % représentaient des achats locaux, 55 % étaient de provenance syndicale et 29 % étaient produits ou dispensés par le secteur de l'économie sociale.

La PAR s'adresse principalement aux responsables des achats. Cependant, pour encourager les pratiques d'achat responsable de l'ensemble du personnel de Fondaction, il est aussi recommandé d'utiliser des listes et répertoires de fournisseurs de biens et de services accrédités ou reconnus, comme le répertoire des entreprises d'économie sociale et celui des produits certifiés ENERGY STAR ou, par exemple, dans le secteur de l'hôtellerie : Réservert (le programme de reconnaissance en développement durable pour l'hôtellerie québécoise) ou les hôtels dont les employés sont syndiqués CSN.

## RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET SERVICES

Fondaction respecte toutes les lois, la réglementation portant sur la protection des données et de la vie privée et celle en matière de valeurs mobilières qui lui sont applicables. De façon continue, le Module des affaires juridiques effectue une veille juridique relativement à la réglementation en matière de valeurs mobilières qui est applicable à Fondaction ainsi que pour tout changement dans la réglementation qui pourrait exiger des modifications dans les communications auprès des actionnaires ou du public en général.

Les personnes souhaitant acquérir des actions reçoivent une copie du prospectus lors de l'adhésion. Celles qui souscrivent par retrait préautorisé ou par retenue sur le salaire peuvent recevoir annuellement, sur demande, la version la plus récente du prospectus. Le prospectus contient toute l'information pertinente sur les actions dont, entre autres :

- ⊕ les caractéristiques, l'administration et les activités du Fonds ;
- ⊕ le capital-actions et les droits des actionnaires ;
- ⊕ l'adhésion, les modes de paiement, le coût et les aspects fiscaux ;
- ⊕ le rachat et l'achat de gré à gré des actions, leur transfert et leur valeur ;
- ⊕ les normes et les politiques relatives à l'investissement en entreprise.

Le nombre de personnes ayant choisi d'épargner dans Fondaction pour leur retraite a crû de 16 % depuis deux ans. Des efforts importants ont été consacrés au cours des dernières années afin de consolider le réseau de distribution de Fondaction, particulièrement dans les milieux de travail, augmentant par le fait même l'accessibilité à l'épargne-retraite grâce à la retenue sur le salaire. Présentés dans la section portant sur le dialogue avec les parties prenantes, les résultats des consultations auprès de nos actionnaires démontrent leur satisfaction quant aux services offerts et le succès remporté par diverses mesures mises en place dont un programme de qualité, l'uniformisation des méthodes et processus de travail ainsi que l'ajout de ressources au traitement de leurs demandes relatives à des situations difficiles. Au cours de la dernière année, le Service des relations avec les actionnaires s'est appliqué à développer un programme de qualité de service. Dans le cadre de ce programme intitulé *Expérience agréable de l'actionnaire*, neuf dimensions ont été identifiées et des standards de qualité de service seront identifiés, puis mis en œuvre au cours des prochains mois. Lors du prochain sondage de satisfaction des actionnaires réalisé dans deux ans, des questions seront ajoutées afin de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés.

Fondaction a toujours encouragé diverses initiatives ayant pour objectif d'améliorer la compréhension des notions liées à la préparation financière de la retraite, ainsi que celles visant à assurer la plus grande accessibilité aux personnes résidant ou travaillant dans les régions éloignées. La souscription en ligne, par Internet ou par téléphone, connaît d'ailleurs beaucoup de succès auprès des actionnaires.

Depuis deux ans, des modifications ont été apportées à la structure de déploiement de la souscription, en soutien aux responsables Fondaction (RF) œuvrant plus directement dans les milieux de travail. Des coordonnateurs aux régions ainsi que des conseillers au développement s'assurent de la plus grande accessibilité aux produits et aux services du Fonds, quelle que soit la région du Québec. Les activités, qui se déroulent tout au long de l'année dans les milieux de travail, tiennent compte de

l'étendue du territoire et visent à desservir les actionnaires de manière équitable. Des présentations en milieu de travail et des conférences organisées en collaboration avec Question-Retraite, visent quant à elles à sensibiliser les travailleuses et travailleurs à l'importance de la planification financière de la retraite. Lors de ces activités, ils sont notamment informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes. Des scénarios d'épargne ont été préparés pour tous les paliers de revenus et divers outils de calcul et d'information sont disponibles.

De la même manière, les crédits d'impôt pour l'achat d'actions du Fonds rendent le produit d'épargne-retraite plus accessible et moins coûteux pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne. Le montant total maximum annuel d'économie d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 250 \$ au Québec et de 750 \$ au fédéral, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions de Fondation. Les crédits d'impôt ne dépendent pas du revenu imposable de l'actionnaire. Fondation offre la possibilité aux actionnaires de placer leurs actions dans un REER Fondation, procurant ainsi une déduction fiscale supplémentaire au souscripteur.

Les rendements, qui incluent les frais et les résultats, sont vérifiés par une firme externe et publiés deux fois par année. Aucune souscription minimale n'est exigée et les seuls frais de transaction applicables, sont payables une seule fois. Ce sont les frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire, qui s'élèvent à 25 \$. Les actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire peuvent, dans la vaste majorité des cas, profiter d'une réduction immédiate des avantages fiscaux, réduisant d'autant l'impact sur leur salaire net.

*Fondation réalise la double mission de contribuer à rendre plus accessible aux travailleuses et travailleurs du Québec un produit d'épargne améliorant leurs conditions de vie à la retraite tout en canalisant les épargnes ainsi recueillies vers un développement économique prenant en compte les dimensions du développement durable.*

Comme tout fonds de capital de développement, Fondation recherche des investissements dans des entreprises économiquement viables et offrant une possibilité de rendement du capital investi proportionnel aux risques perçus.

Les investissements de Fondation visent aussi à créer, à maintenir et à sauvegarder des emplois permanents de qualité qui ont une utilité sociale, à promouvoir et à soutenir l'implication active des travailleuses et des travailleurs dans la définition, l'organisation et le contrôle de leur travail. Fondation favorise le développement de politiques environnementales auprès des entreprises et contribue à rendre accessible aux projets collectifs des ressources financières équivalent à celles dont peuvent bénéficier les autres types d'entreprises.

Fondation peut investir dans toute entreprise, syndiquée ou non, dont la majorité des employés résident au Québec, et ce, peu importe le secteur d'activité. En accord avec sa mission, il accorde une attention particulière aux entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, à celles inscrites dans un processus de gestion participative et à celles soucieuses des différents aspects du développement durable et dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Afin que soient aussi soutenues des coopératives et autres entreprises d'économie sociale, celles dont les besoins sont inférieurs à ceux auxquels il peut répondre directement, Fondation transmet les demandes entre autres à Filaction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires. Son capital provenant de Fondation, celui-ci finance des projets dont les besoins en investissement varient entre 50 000 \$ et 500 000 \$.

Fondation accorde aussi une grande attention aux demandes concernant des entreprises dont les travailleuses et travailleurs sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ces entreprises constituant un milieu naturel d'intervention pour lui.

Le capital ou le financement participatif consenti peut être qualifié de patient, l'investissement étant généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. En plus des conditions usuelles reliées aux différentes formes de financement offertes, Fondation exigera généralement des conditions précises, notamment une participation au conseil d'administration, la collaboration de l'entreprise à la formation économique des travailleurs et travailleuses et une contribution financière à cette formation de la manière qu'il a prescrite.

En 2009, Fondation a créé le poste de chef adjoint de l'investissement – régions ressources. Cette personne est responsable des investissements directs en entreprises dans les régions ressources du Québec. Elle travaille en collaboration avec des représentants régionaux dans plusieurs de ces régions ressources. De plus, Fondation s'est doté d'un comité de l'investissement – régions ressources où on y retrouve des personnes d'affaires provenant de régions ressources et le directeur général de Filaction.



**Filaction**  
Fonds de développement

## FILACTION

Filaction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, a été mis sur pied en 2000 par Fondation afin de répondre à des besoins spécifiques de financement entre 50 000 \$ à 500 000 \$. Il rend disponible aux petites entreprises et aux fonds de développement local une partie des capitaux dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

Constitué en organisme à but non lucratif, Filaction appuie plus particulièrement les entreprises qui encouragent la participation des travailleuses et des travailleurs aux décisions qui les concernent, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets qui favorisent l'autonomie économique des personnes et des groupes. Pour appuyer les plus petites entreprises, il investit dans des fonds locaux ou régionaux qui s'adressent à des clientèles particulières. En plus d'intervenir auprès des fonds de crédit communautaire, il est le principal partenaire financier pour la capitalisation des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin, du Fonds afro-entrepreneurs, qui finance la création d'entreprises dans tous les secteurs d'activité au sein des communautés noires du Québec et est aussi à l'origine de fonds pour le financement de coopératives ou encore de la relève entrepreneuriale. Filaction s'est également associé à Équiterre et à la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour créer le fonds Capital Équitable qui offre un financement adapté aux besoins particuliers des entreprises québécoises importatrices de produits équitables.

Au 31 décembre 2009, Filaction avait réalisé des investissements totalisant plus de 23 millions de dollars auprès de 124 entreprises, principalement d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'auprès de fonds qui ont eux-mêmes financé 314 microentreprises. Ces investissements ont permis la création ou le maintien de 3 764 emplois.

## NEUVACTION

Mise sur pied en 2000 par Fondation, Neuvaction, a pour mission d'offrir des services de formation ainsi que d'appui au développement organisationnel et à la gestion des ressources humaines en entreprise.

Depuis ses débuts, Neuvaction agit à titre de partenaire stratégique auprès de Fondation dans la réalisation de diagnostics socioéconomiques avant investissement. À cette occasion, sont évalués des facteurs tels que la philosophie de gestion, les formes de participation des personnes salariées au fonctionnement de l'entreprise, l'état des communications internes, la formation professionnelle, la santé et la sécurité au travail, les pratiques environnementales et l'engagement de l'entreprise dans son milieu. Neuvaction dispense également des ateliers de formation économique auprès des travailleuses et travailleurs des entreprises des portefeuilles de Fondation et de Filaction.

Neuvaction a depuis quelques années développé une offre de service intégrant à la fois les principes du développement durable et ceux de la gestion participative.

Neuvaction est accréditée par la Global Reporting Initiative (GRI) pour dispenser au Canada la formation GRI. Cette formation permet aux entreprises de mieux comprendre le développement durable et de se préparer à effectuer une reddition de comptes en développement durable.

Neuvaction coordonne aussi le projet BNQ 21000. Ce projet est réalisé en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), la Chaire Desjardins de gestion en développement durable de l'Université de Sherbrooke et le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation du Québec. Il vise à doter les entreprises québécoises d'un référentiel et d'outils de gestion en développement durable.





# PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

## UNE APPROCHE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Bien que les activités propres de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, mais parce qu'il se soucie des conséquences de ses choix et des retombées de ses interventions, il a adopté une approche intégrée de gestion des impacts environnementaux qui porte non seulement sur ses propres activités mais également sur ses décisions d'affaires et sur l'amélioration des connaissances dans le domaine.

En tant que fonds d'investissement généraliste et non spécialisé en environnement, Fondation vise à mieux cerner les risques environnementaux présents au sein des entreprises dans lesquelles il souhaite investir. De la même manière que les performances financières des entreprises dans lesquelles Fondation investit ne sont pas incluses à son bilan, la performance environnementale des entreprises et les mesures ou initiatives prises par celles-ci ne sont pas intégrées à ses résultats environnementaux. Son approche en est une de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi des entreprises et elle intègre les trois dimensions du développement durable : on ne peut en effet concevoir l'environnement sans le social, le social sans l'économique et l'économique sans l'environnement.

De plus, Fondation agit comme acteur de changement, entre autres, par le développement d'un portefeuille d'entreprises en technologies propres, par la participation à la mise en œuvre de la grappe industrielle Écotech Québec portant sur les technologies propres, par sa participation au comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville

de Montréal. Fondation participe également à un pôle de recherche sur la finance socialement responsable de l'Université de Sherbrooke portant sur l'analyse financière des changements climatiques, sous la responsabilité de la Chaire d'éthique appliquée. Ces engagements témoignent du niveau élevé d'intégration des principes de développement durable dans les créneaux d'affaires du Fonds.

L'intégration des enjeux environnementaux dans la stratégie de Fondation constitue un des éléments essentiels de sa mission et de sa responsabilité à l'égard de la société dans son ensemble. Ses initiatives dans ce domaine découlent de ses engagements et de sa raison d'être et participent à la détermination de ses stratégies de développement des affaires.

Le caractère participatif de l'approche de gestion du Fonds est issu des valeurs inscrites dans sa loi constitutive, dans son positionnement stratégique et dans des dispositions prévues à cet effet dans les règlements généraux qui régissent son fonctionnement. Son approche de gestion repose sur la conviction de la nécessaire intégration des trois dimensions économique, environnementale et sociale aux activités de l'entreprise et se manifeste par la mise en place de divers programmes et mesures à travers différents comités internes et externes. Ses initiatives environnementales ne portent pas seulement sur ses propres activités, elles visent également à sensibiliser et à influencer ses parties prenantes internes et externes telles que les entreprises de son portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire avec la participation de l'ensemble des salariés. Par exemple, les membres du comité environnement et développement durable du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation (CSN) collaborent à la sensibilisation des salariés et veillent à l'application de la politique sous la

responsabilité de la Direction des services administratifs et des systèmes. Ainsi, au cours des deux dernières années, le comité EDD a réalisé plusieurs campagnes d'affichage au Carrefour financier solidaire visant à sensibiliser et à informer, entre autres, sur le transport en commun, les achats locaux, le commerce équitable et Défi Climat. Des conférences ont été tenues sur la compensation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur l'alimentation naturelle et le comité EDD a participé à plusieurs événements.

## LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée en 2005, la politique environnementale de Fondation s'articule autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les changements climatiques. Cette priorisation est le résultat d'une procédure d'identification des aspects environnementaux significatifs où Fondation peut variablement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement.

## LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de Fondation se déploie en cinq mesures et programmes constituant son système de gestion environnementale :

1. La conformité des normes en vigueur
2. Le programme de gestion de l'immeuble
3. Le plan de gestion des matières résiduelles
4. Le plan de transport durable
5. La politique d'achat responsable

Le respect de la politique environnementale et les réalisations de divers programmes et mesures relèvent de la Direction des services administratifs et des systèmes. Elle fait un suivi annuel des réalisations au comité des opérations, au conseil d'administration et aux employés. Fondation respecte la réglementation environnementale en vigueur et n'a reçu aucune amende ou sanction non pécuniaire en matière d'environnement au cours des deux dernières années.

## ENGAGEMENTS

### SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE FONDATION

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS 2008-2011	RÉALISATIONS (FIN DE L'EXERCICE 2010)	ENGAGEMENTS 2010-2012
1. Conformité aux normes	Proactivité pour la mise en place d'un système réglementaire parmi les plus avancés	Fondation s'est conformé aux normes en vigueur en plus de participer à des initiatives pour améliorer les normes environnementales, notamment au comité consultatif du Conseil québécois des événements écoresponsables	Poursuite d'une approche proactive
2. Gestion des immeubles	Atteinte des critères du programme de certification LEED pour l'édifice de Québec	En attente de la confirmation du niveau de reconnaissance	Obtention d'une reconnaissance BOMA BESt pour le Carrefour financier solidaire
3. Gestion des matières résiduelles	Réduction à la source de 40 % de l'utilisation du papier	L'objectif de réduction de 40 % lancé en 2007 n'a pas encore été atteint. Nous avons néanmoins diminué l'utilisation moyenne du papier de bureau par employé de 35 % à la fin de l'exercice 2010 par rapport à l'année de référence 2008	Obtention de la réduction à la source de 40 % de l'utilisation du papier par rapport à l'année de référence 2008
	Tenue d'événements écoresponsables avec zéro déchets	La dernière AGA en septembre 2009, l'inauguration de l'édifice de Québec et le lancement des activités du 15 <sup>e</sup> anniversaire de Fondation en mai 2010, étaient tous des événements écoresponsables, à la fois carboneutre et zéro déchets (voir à la page suivante)	Tenue d'événements écoresponsables
4. Plan de transport durable	Diminution des émissions de GES	Au cours des deux dernières années, les émissions ont très légèrement augmenté, mais les émissions relatives (en termes d'actifs) ont diminué	Diminution des émissions de GES, tant en termes absolu que relatif
5. Politique d'achat responsable	Mise en œuvre de la politique	La politique a été mise en œuvre  Une formation a été donnée aux responsables des achats  La première phase de collecte de données auprès des fournisseurs représentant 82 % des achats a été amorcée	Poursuite de la mise en œuvre de la politique en vue de sensibiliser les fournisseurs représentant 95 % des achats de Fondation

Le système d'évaluation Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) encourage et accélère l'adoption internationale de la construction et du développement durable. LEED est un programme de certification par tierce partie et un point de référence international pour le design, la construction et l'opération des bâtiments durables à haute performance.

LEED promeut une approche globale à la durabilité, en reconnaissant la performance dans cinq domaines importants de la santé humaine et environnementale :



- ⊕ Aménagement écologique des sites
- ⊕ Énergie et atmosphère
- ⊕ Qualité des environnements intérieurs
- ⊕ Gestion efficace de l'eau
- ⊕ Matériaux et ressources

BOMA BEST est un programme de certification environnementale d'avant-garde pour les immeubles commerciaux.

BOMA BEST (Building Environmental Standards) est un programme national lancé en 2005 par BOMA Canada (Association canadienne de l'immobilier commercial) pour satisfaire aux besoins de l'industrie en matière de normes réalistes concernant la performance énergétique et environnementale des immeubles existants en se basant sur des informations exactes et vérifiées de façon indépendante.



événement **éco** responsable

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Un événement écoresponsable intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation. Il vise donc à :

- ⊕ Réduire les impacts négatifs de l'événement, notamment sur l'environnement (ex. : réduction des déchets générés, des gaz à effet de serre émis, des ressources naturelles consommées, etc.)
- ⊕ Augmenter les répercussions positives de l'événement (ex. : commerce local ou équitable, entreprises d'insertion locale, accessibilité à l'événement, notamment pour les étudiants et les organismes à but non lucratif, etc.)

En septembre 2009, Fondation a mis en place les mesures pour faire de son assemblée générale annuelle un événement écoresponsable. En plus de compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par l'événement en versant une somme d'argent au programme Planetair, diverses dispositions ont été prises pour faire de cette journée un événement écoresponsable :

- ⊕ Vaisselle réutilisable
- ⊕ Recyclage des déchets
- ⊕ Produits locaux ou équitables
- ⊕ Imprimantes Energy Star
- ⊕ Promotion du transport durable : covoiturage, transport en commun, transport actif
- ⊕ Compostage des déchets de table
- ⊕ Don de nourriture en surplus à la Mission Old Brewery
- ⊕ Papier écologique, réduction du nombre de copies, impression recto verso
- ⊕ Récupération des cocardes et de la signalisation

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### MATIÈRES ET DÉCHETS

En tant qu'institution financière, Fondation consomme relativement peu de matières. Les marchandises utilisées pour produire ses services sont surtout des biens durables comme le mobilier et les appareils informatiques. La principale matière non durable utilisée par Fondation, tout comme pour l'ensemble des organisations présentes au Carrefour financier solidaire, demeure le papier, mais cette matière est issue de ressources renouvelables.

#### CONSOMMATION DE PAPIER PAR ANNÉE FINANCIÈRE (AUX 31 MAI)

	2010	2009
En tonne <sup>12</sup>	11,8 tonnes	11,7 tonnes
Par M\$ d'actif net	0,02 tonne	0,02 tonne

La consommation papier comprend une composante interne – consommation de papier sur les lieux de travail – ainsi qu'une composante externe qui regroupe les documents imprimés par des firmes à l'externe. Depuis trois ans, la totalité du papier interne et une grande partie du papier externe sont certifiées 100 % recyclé postconsommation. Au chapitre des initiatives mises en œuvre en matière de réduction des impacts environnementaux des produits et services de Fondation, notons les efforts réalisés en matière d'usage de papier certifié FSC (Forest Stewardship Council), tous les documents de la souscription étant désormais produits sur du papier certifié FSC. La production de matériel fait l'objet d'un contrôle accru afin que celui-ci soit produit en quantité suffisante, sans surplus excessif. Quant à plusieurs de nos pratiques d'affaires, nous avons encouragé l'adhésion en ligne et les transactions électroniques avec nos actionnaires. Nous avons également réduit le nombre d'envois par la poste et nous avons misé, au cours de la dernière année, sur le développement de moyens de communication électronique avec nos actionnaires et nos responsables Fondation (RF). Les prospectus ne sont maintenant expédiés que sur demande aux actionnaires qui souscrivent par retenue sur le salaire et un projet est en cours afin de pouvoir acheminer aux actionnaires les relevés de compte et autres documents par voie électronique.

Toutes les cartouches d'encre pour les imprimantes laser sont recyclées par notre fournisseur. Elles représentent les deux tiers des cartouches utilisées à Fondation. Les autres cartouches d'encre ne sont pas recyclées. Fondation a conservé tout son matériel informatique au cours des deux dernières années. Pendant ces deux années, tout le matériel acheté – imprimantes, ordinateurs, serveurs et écrans – était certifié Energy Star. Fondation a décidé de se limiter à une seule marque d'ordinateur, ce qui facilite le recyclage interne des appareils. Par ailleurs, les appareils de table sont maintenant privilégiés parce qu'ils ont une durée de vie plus grande. Les portables plus vieux sont conservés pour les pièces de rechange.

#### CERTIFICATION FSC (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL)



© Organisation non gouvernementale sans but lucratif, le Forest Stewardship Council (FSC) a été créé en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations comprennent des groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier.

Le FSC a développé des principes et critères de gestion forestière qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière.



<sup>12</sup> Évaluation faite en considérant 80 grammes par mètre carré de papier.

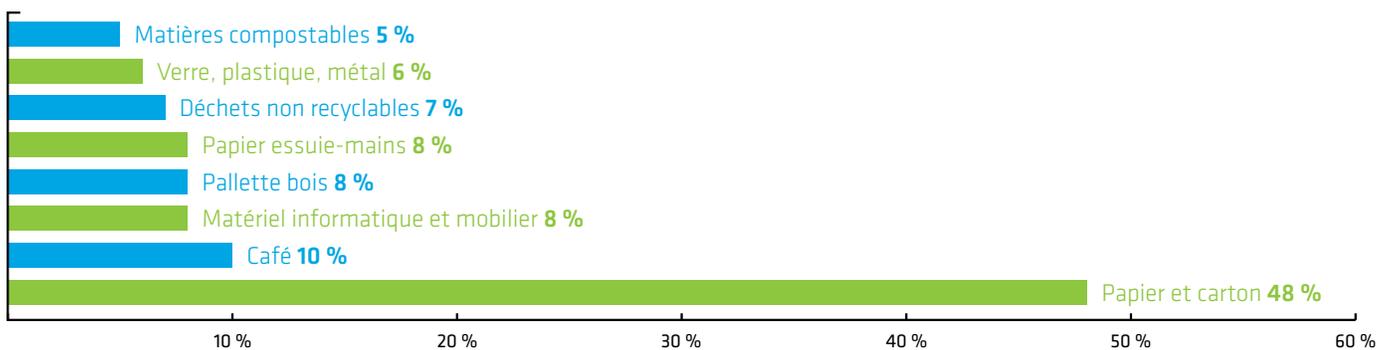
Le Carrefour financier solidaire produit près de 8 000 kg de matières résiduelles annuellement. Nous évaluons que la proportion des matières qui est générée par Fondation équivaut à la proportion d'employés de l'entreprise sur l'ensemble des employés du Carrefour, soit 55 %. On estime donc à 4 400 kg le poids des matières résiduelles produites par Fondation. Avec un taux de recyclage de 84 %, son accréditation au programme ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec a été renouvelée, dépassant ainsi le taux de 80 % requis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Depuis l'obtention de la première accréditation en 2005, le Carrefour a enregistré une croissance de 14,3 points de pourcentage de son taux de diversion, passant de 70 % à 84,3 %.

Ces chiffres ont été produits dans le cadre de la caractérisation réalisée en 2008. Ils excluent les matières dangereuses, qui font l'objet d'un traitement particulier. Les piles, les téléphones cellulaires et les lampes fluorescentes sont récupérés séparément et traités par des firmes spécialisées.

Les piles alcalines ont été graduellement remplacées par des piles rechargeables. Les résidus de café, quant à eux, sont récupérés à des fins de valorisation, les personnes salariées pouvant ramener du marc de café chez elles pour en faire usage comme fertilisant.

Selon les modalités du programme ICI ON RECYCLE, la prochaine caractérisation des matières résiduelles aura lieu en 2011.

#### MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LE CARREFOUR (EN %)



#### EAU, BIODIVERSITÉ ET EFFLUENTS

La consommation d'eau de Fondation est limitée à la consommation domestique et elle provient des réseaux municipaux d'aqueducs. Tant à Montréal qu'à Québec, nous n'avons pas de compteur d'eau qui puisse mesurer les quantités utilisées ni d'équipement de traitement des eaux grises ou usées pour recyclage ou réutilisation. La source d'approvisionnement ne provient pas d'un milieu naturel sensible et les eaux usées sont traitées avant d'être déversées dans le fleuve. Il n'y a aucun rejet de matières résiduelles, sauf celles provenant des installations sanitaires. Lors de la construction de l'édifice du Carrefour, Fondation a procédé à l'achat d'équipement sanitaire qui minimise l'utilisation d'eau, tandis que des mesures ont été prises lors de la construction du nouvel édifice à Québec afin de réduire la consommation en eau potable de l'ordre de 40 %. En 2010, nous avons substitué les achats d'eau de source embouteillée pour les remplacer par des refroidisseurs d'eau branchés directement au service public d'eau et par des pichets et verres dans toutes les salles de réunion.

Nous ne disposons pas de programme pour gérer les incidences sur les enjeux liés à la biodiversité, puisqu'aucun milieu sensible n'est à proximité de nos bureaux et que nos activités n'ont aucun impact sur des aires protégées. Nos impacts directs sur les écosystèmes sont donc de très faible ampleur.

#### ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

La consommation d'énergie de Fondation comprend principalement la consommation directe liée aux activités du bureau de Montréal et celle découlant des déplacements des employés et des responsables Fondation dans le cadre de leur travail, des bénévoles et des actionnaires participant à nos activités.

La conception écoénergétique du bâtiment de Montréal a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral permettant d'économiser 30 % de l'énergie utilisée pour un bâtiment comparable. L'immeuble de Fondation à Québec ayant été inauguré à la fin du présent exercice, nous serons en mesure d'en confirmer la performance énergétique et d'en faire rapport lors de notre prochaine reddition de comptes en développement durable.

La consommation d'énergie par Fondation est celle liée aux activités du bureau de Montréal : chauffage, climatisation et éclairage du bâtiment. Pendant la période couverte par le présent rapport, la consommation d'énergie est passée de 4 219 GJ en 2008-2009 à 3 799 GJ en 2009-2010. La baisse de consommation est principalement due à des températures plus tempérées en 2009-2010, avec un hiver moins froid et un été moins chaud. L'énergie consommée par Fondation provient exclusivement d'Hydro-Québec. L'émission de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production d'électricité par Hydro-Québec est négligeable puisqu'elle provient à 98 % de sources hydrauliques, le 2 % restant se répartissant entre le nucléaire, l'éolien ou la combustion de biomasse et de déchets. Il n'y a aucune émission de gaz à l'édifice du Carrefour financier solidaire. Aucun appareil de l'édifice ne contient de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La seule production de gaz polluants (dont les NOx et SOx) découle de l'utilisation de l'automobile pour les déplacements.

Selon nos données, nous évaluons que les NO<sub>2</sub> produits par les transports se seraient élevés à 451 kg en 2008-2009 et à 534 kg pour l'année 2009-2010. Ces chiffres comprennent les déplacements des employés pour le travail ainsi que ceux entre le domicile et le travail.

#### **NO<sub>2</sub> PRODUITS PAR LES TRANSPORTS DES SALARIÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE (AUX 31 MAI)**

2010	2009
534 kg	451 kg

Toutes les émissions de GES attribuables à Fondation proviennent des déplacements des salariés et du personnel auxiliaire (les responsables Fondation qui tiennent des activités de souscription dans les lieux de travail et pour lesquels Fondation rembourse les dépenses et coûts de déplacement) dans le cadre de leur travail, soit l'automobile et l'avion. La production totale des émissions de GES s'est élevée à 160,1 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> pendant l'année 2008-2009 et à 162,2 tonnes pour l'année 2009-2010. Mesurée en terme relatif par rapport aux actifs de Fondation, l'intensité carbone des activités de Fondation est passée au cours des deux dernières années de 0,28 à 0,23 tonne par million de dollars d'actif net.

Les catégories responsables de la production de GES sont les suivantes : 66,5 et 80,4 tonnes pour les déplacements des employés, dont 13,5 et 17,4 pour les voyages en avion, 76 et 70 tonnes pour le réseau des RF et finalement 17,6 et 11,8 tonnes pour l'assemblée générale annuelle (AGA). Les émissions de GES pour l'AGA et les voyages en avion ont été compensées en achetant des crédits de compensation de carbone Gold Standard de Planetair. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les émissions de GES reliées aux services de messagerie. Nous évaluerons au cours des prochains mois notre capacité à mesurer ces émissions.

Nous avons aussi évalué les émissions de GES produits par les déplacements des employés entre la résidence et le travail. En utilisant les données fournies grâce au code postal de chacun des employés, nous considérons que les déplacements de ces derniers entre la résidence et le travail génèrent des émissions de GES de 122 et de 144 tonnes pour chacune des deux années couvertes par le rapport. Par ailleurs, on estime que les émissions de GES évitées par les employés qui utilisent les transports en commun s'élèveraient à un maximum théorique de 41 et 26 tonnes pour les mêmes années.

**TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES (TONNES ÉQUIV. CO<sub>2</sub>) PAR ANNÉE FINANCIÈRE (AUX 31 MAI)**

	2010	2009
Employés (déplacements-travail)	80,4	66,5
dont: Avion	17,4	13,5
Réseau RF	70	76
AGA	11,8	17,6
Total :	162,2	160,1
Employés (déplacements-résidence-travail)	144	122
En % de l'actif net au 31 mai	0,23	0,28

Le plan de transport durable, lancé en octobre 2007, a permis de faire passer le taux d'utilisation du transport en commun entre le domicile et le travail de 18 % à 31 % par les salariés de Fondation en seulement trois mois. Entre juin 2008 et mai 2010, une dizaine de salariés supplémentaires ont profité des mesures d'encouragement pour le transport en commun mises à leur disposition par Fondation. Dans la deuxième phase de la politique de transport durable, les déplacements des salariés dans le cadre de leur travail ont fait l'objet d'une attention particulière et plusieurs mesures ont été mises en place pour réduire le kilométrage total parcouru comme la visioconférence, l'encouragement au transport collectif et l'utilisation des transports publics. Les réductions de consommation d'énergie obtenues n'ont toutefois pu être quantifiées, le détail de chacune des mesures de remplacement pouvant difficilement être toutes retracées.

#### **PLAN DE TRANSPORT DURABLE**

OBJECTIFS	MESURES
• Favoriser le transport en commun	• Remboursement de 50 % de la carte de transport
• Faciliter le covoiturage	• Places réservées dans le stationnement intérieur
• Encourager le transport actif	• Supports à vélos à l'intérieur et ateliers sur l'entretien
• Faciliter l'autopartage	• Accès au service de Communauto pour les déplacements professionnels
• Tenir des événements écoresponsables	• Diminution et compensation des GES produits
• Reconnaître les efforts	• Système CarboPOINT à l'intention du personnel

La politique de transport durable de Fondation a permis de mettre en place un programme pour encourager d'autres formes de transport que celui de l'auto solo. Selon l'information fournie par les employés sur leurs modes de transport entre la résidence et le travail, ils accumulent des points qu'ils peuvent échanger pour des produits ou services écologiques. L'originalité du programme CarboPOINT nous a permis d'être nommé dans la catégorie Entreprise lors du Gala de reconnaissance en environnement de la communauté montréalaise, en 2009.

## MARQUE DISTINCTIVE DU PLAN DE TRANSPORT DURABLE : LE SYSTÈME CARBOPOINT

Le système CarboPOINT permet aux personnes utilisant des moyens de transport alternatifs d'accumuler des points. Ceux-ci seront calculés selon la réduction des GES obtenue par le moyen de transport alternatif choisi. Ces points peuvent être échangés contre des articles de plein air ou des chèques-cadeaux. De plus, les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de points recevront une reconnaissance officielle du Carrefour.

## CYCLE CAPITAL MANAGEMENT



Pionnier parmi les fonds de capital de risque canadiens dans le secteur des technologies propres, Cycle Capital investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets de production d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble de leur cycle de vie.

La mobilisation des partenaires et des investisseurs représente une valeur importante pour les entreprises du portefeuille, dont Fondation fait partie depuis ses débuts en 2003.

## TECHNOPÔLE ANGUS

Conclu en février 2004 à la suite d'un premier investissement consenti en 2002, le partenariat Fondation-Angus est la première association entre un fonds de capital de risque et une entreprise d'économie sociale pour un développement de ce genre. Les deux partenaires contribuent à chaque nouveau projet et partagent la même vision d'un développement durable combinant des objectifs de performance économique, sociale et environnementale.

Depuis 2005, le Technopôle Angus se distingue du point de vue de la construction écologique grâce à sa politique « tout LEED » qui consiste à obtenir la certification écologique LEED (Leadership in Energy & Environmental Design) pour tous les édifices du site ainsi que pour son plan d'aménagement. Le Technopôle Angus est ainsi le premier promoteur à offrir, au Québec, des bâtiments écologiques,

et ce, au prix du marché traditionnel. De plus, chacun des bâtiments du Technopôle Angus répond à l'une ou l'autre des normes de construction et de gestion écologique proposées dans les marchés canadien et nord-américain.

Le plan d'aménagement du Technopôle Angus s'est vu décerner la certification LEED-ND Or par le U.S. Green Building Council (USGBC, Conseil du bâtiment durable des États-Unis), dans le cadre de la version pilote du guide d'évaluation de la performance environnementale LEED-ND (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development). Il devient ainsi le premier projet québécois et canadien à recevoir une telle certification et le second en dehors des États-Unis après le village olympique de Beijing.



Dans le cadre de son 15<sup>e</sup> anniversaire, Fondation a officiellement inauguré en mai 2010 ses nouveaux bureaux de Québec. Une première en Amérique du Nord puisqu'il s'agit d'un édifice à bureaux contemporain de six étages doté d'une structure de bois lamellé-collé, le plus haut du continent, conçu en vue d'une certification LEED et présentant de très nombreuses innovations techniques et technologiques.

L'inauguration, qui donnait aussi le coup d'envoi à la première Journée du matériau bois, a été organisée en collaboration avec la Coalition BOIS Québec.

Le nouvel édifice représente une manifestation concrète de l'engagement soutenu de Fondation de favoriser l'économie québécoise selon les principes du développement durable. Le projet a d'ailleurs suscité un vif intérêt au Canada, aux États-Unis et même en France, surtout parce que de nombreux choix écologiques ont été faits tout au long de l'élaboration et de la réalisation de ce projet unique. Le plus spectaculaire est définitivement la structure hors sol de six étages entièrement faite de bois québécois lamellé-collé, certifié FSC (Forest Stewardship Council). C'est l'entreprise Chantiers Chibougamau qui a fabriqué les pièces de bois utilisées dans la structure et Nordic Structures Bois, une société sœur, a contribué à la conception du projet et à la coordination sur le chantier. La structure a été faite à partir de têtes d'épingle noire de différentes longueurs, taillées en morceaux de 1" x 2". De cette partie de l'arbre, qui était autrefois laissée sur le parterre de récolte, on a tiré un fabuleux produit d'ingénierie.

L'obtention des autorisations permettant la construction d'un édifice en bois de six étages représentait un défi, qui a pu être relevé grâce à l'enthousiasme des différents intervenants et à l'adoption par le gouvernement du Québec du nouveau Code national du bâtiment 2005 qui permet aux professionnels, architectes et ingénieurs, de concevoir des projets par objectifs et non strictement en fonction de mesures normatives visant à assurer la sécurité des biens et des usagers d'un bâtiment. En ce sens, la Régie du bâtiment du Québec a fait preuve de réceptivité dans son analyse des mesures innovatrices proposées dans le cadre du projet.

Avec un bénéfice carbone net<sup>13</sup> de 1 350 t de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de GES produits par 270 automobiles pendant un an, Fondation est fier que le nouvel édifice rejoigne à la fois la *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec* déposée en mai 2008 et les objectifs de réduction des GES que le gouvernement québécois s'est fixés.

D'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, l'édifice de Fondation abritera également d'autres organismes à vocation économique tels que Filaction, la Caisse d'économie solidaire Desjardins de Québec (CECOSOL), Bâtirente, le CLD de Québec ainsi que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).



#### AUTRES MESURES ÉCOLOGIQUES APPLIQUÉES À L'ÉDIFICE DE FONDATION À QUÉBEC :

- Déconstruction préalable de deux bâtiments sur le site et récupération de 94 % des débris
- Décontamination des sols
- Réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40 % par rapport au bâtiment de référence du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB)
- Réduction de la consommation en eau potable de l'ordre de 40 %
- Résistance thermique de R-30 pour les murs extérieurs et de R-40 pour la toiture
- Climatisation et chauffage par ventilo-convecteurs
- Maximisation de la lumière naturelle
- Vue sur l'extérieur pour 95 % des locaux occupés par le personnel
- Membrane de toiture blanche pour limiter la surchauffe en été
- Stationnement intérieur pour 22 vélos (avec douche et vestiaire)
- Bois certifié FSC
- Matériaux et produits à faible émissivité de COV (composés organiques volatils)

<sup>13</sup> Le bénéfice carbone résulte des économies faites par la substitution du béton armé par une structure en bois, tant sur le plan de la fabrication que du transport, ayant ainsi permis d'éviter l'émission dans l'atmosphère d'environ 450 t de CO<sub>2</sub>. De plus, la structure en bois contient 900 t de CO<sub>2</sub> retirées de l'atmosphère par séquestration lors de la croissance des arbres.

## Rapport d'examen du vérificateur indépendant

### À l'intention du conseil d'administration et de la direction de Fondation

Nous avons procédé à l'examen de l'auto-évaluation par Fondation du niveau d'application A+ du rapport présenté dans la section « Paramètres du rapport » page 14 et des indicateurs de base présentés dans la section « Index GRI » page 74 du rapport de développement durable de Fondation pour l'exercice terminé le 31 mai 2010, au regard des lignes directrices G3 de la Global Reporting Initiative (GRI) et du supplément sectoriel des services financiers.

Fondation était responsable de la collecte et de la présentation des indicateurs et de l'information contenus dans le rapport. Notre responsabilité consiste à effectuer un examen et à exprimer si nous avons relevé des éléments qui pourraient nous porter à croire que l'auto-évaluation par Fondation du niveau d'application A+ et les indicateurs de base présentés dans l'index GRI du rapport de développement durable de Fondation ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux critères pertinents. Nos critères d'examen étaient fondés sur les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) version 3.0 (G3) et le supplément sectoriel des services financiers, ainsi que sur les référentiels et définitions de la direction de Fondation. Notre examen ne portait pas sur l'ensemble de l'information comprise dans le rapport de développement durable. Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'auto-évaluation et sur les indicateurs de performance sélectionnés.

Nous avons effectué notre examen conformément à l'International Standard on Assurance Engagements (l'« ISAE ») 3000, élaborée par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Par conséquent, nous avons planifié et exécuté nos travaux de manière à fournir une assurance modérée sur les aspects du rapport mentionnés ci-dessus. Nos procédures ont inclus, notamment :

- Des entrevues avec les membres de la direction et du personnel de Fondation responsables de la collecte et de la présentation des données pour les fonctions suivantes : Développement stratégique et commercialisation, Souscription, Investissements, Finances et développement corporatif, Placements, Affaires Juridiques, et Administration et systèmes;
- Une analyse des systèmes, des processus et des contrôles de gestion pertinents utilisés par Fondation pour produire, rassembler et présenter les informations relatives aux indicateurs de l'index GRI;
- Une analyse de l'adéquation des informations publiées aux exigences des lignes directrices G3 de la GRI et du supplément sectoriel des services financiers;
- Un examen des documents justificatifs, et des tests de validation, au besoin;
- Une évaluation de la cohérence de l'information divulguée avec notre connaissance des activités de Fondation.

### Notre conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'auto-évaluation par la direction de Fondation du niveau d'application A+ et les indicateurs de base de l'index GRI du rapport de développement durable pour l'exercice terminé le 31 mai 2010 ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux critères pertinents.

Le présent rapport constitue un document à destination de la direction et du conseil d'administration de Fondation.

*Samson Bélair*  
Deloitte : Touche 2010

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec), le 9 septembre 2010

Membre de / member of Deloitte Touche Tohmatsu

# INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative à chacun des indicateurs proposés par la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'à ceux du Pacte mondial. À la suggestion de la correspondance émise par le Pacte mondial, les indicateurs et éléments de reddition de comptes GRI, servant à décrire la manière dont Fondation a tenu compte de chacun des principes du Pacte Mondial, apparaissent à la dernière colonne.

## PROFIL

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
<b>1. STRATÉGIE ET ANALYSE</b>			
1.1	Déclaration du président-directeur général et de la présidente du C.A.	4 à 6	
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	4 à 6	
<b>2. PROFIL DE L'ORGANISATION</b>			
2.1	Nom de l'organisation	couverture, 7, 82	
2.2	Principaux produits et services	7, 8, 50, 51, 61, 62	
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	11 à 13	
2.4	Lieu du siège social	82	
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	8	
2.6	Nature du capital et forme juridique	7	
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	7 à 10	
2.8	Taille de l'organisation	9	
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	16	
2.10	Récompenses reçues au cours de la période visée par le rapport	13	
<b>3. PARAMÈTRES DU RAPPORT</b>			
PROFIL DU RAPPORT			
3.1	Période visée par le rapport	14	
3.2	Date du dernier rapport publié	14	
3.3	Périodicité du rapport	14	
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	81	
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT			
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	14 à 16	
3.6	Périmètre du rapport	14	
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport	14	
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail et les activités imparties	14	
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul	16	
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'information communiquée dans des rapports antérieurs	16	
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	16	

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
<b>INDEX DU CONTENU GRI</b>			
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis	74 à 80	
<b>VALIDATION PAR DES TIERS</b>			
3.13	Politique et pratique en vigueur visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation	6, 16, 73	
<b>4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE</b>			
<b>GOUVERNANCE</b>			
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	17 à 25	
4.2	Statut de la personne occupant la présidence du conseil d'administration	19 à 21	
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	19 à 21	
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	13, 24, 55, 56	
4.5	Lien entre la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et des cadres dirigeants et la performance de l'organisation	20, 59	
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêt	23	
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	21	
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes définis par l'organisation et état de leur mise en pratique	2, 4 à 6, 17, 18	
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	18, 19	
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	20	
<b>ENGAGEMENTS EXTERNES</b>			
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	18	
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	41	
4.13	Adhésion à des associations ou des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	39 à 41	
<b>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>			
4.14	Liste des parties prenantes	26	
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes	26	
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	26 à 38	
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	26 à 38	

## APPROCHES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
<b>ÉCONOMIE</b>			
APPROCHE DE GESTION		42 à 49	
<b>VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE</b>			
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	50, 51	
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	51	Principe 7
EC3	Couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	58	
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues	50	
<b>VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>			
EC5	Ratio comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum	58	Principe 1
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	60, 61	
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement	58	Principe 6
<b>VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>			
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés par une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	N/A <sup>(a)</sup>	
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs	52 à 54	
<b>SOCIAL</b>			
APPROCHE DE GESTION		55 à 57	
<b>EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT</b>			
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	58, 59	
LA2	Taux de roulement du personnel	58	Principe 6
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel	58	
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	58	Principes 1, 3
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation	59	Principes 1, 3
LA6	Pourcentage de l'effectif représenté dans des comités mixtes direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail	59	Principe 1
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme	59	Principe 1
LA8	Programmes mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	59	Principe 1
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	59	Principe 1
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie d'emplois	59, 60	
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	57	

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	57, 59	
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par indicateur de diversité	58	Principes 1, 6
LA14	Rapport du salaire de base des hommes/femmes par catégorie professionnelle	59	Principes 1, 6
<b>DROITS HUMAINS</b>			
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains	43 à 46, 60	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits humains a fait l'objet d'un contrôle; mesures prises	60, 61	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits humains applicables dans leur activité; pourcentage de salariés formés	60	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	58	Principes 1, 2, 6
HR5	Activités au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	58	Principes 1, 2, 3
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants	N/A <sup>(e)</sup>	Principes 1, 2, 5
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire	N/A <sup>(e)</sup>	Principes 1, 2, 4
HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures relatives aux droits humains	N/A <sup>(b)</sup>	Principes 1, 2
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones	N/A <sup>(f)</sup>	Principes 1, 2
<b>SOCIÉTÉ</b>			
S01	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités sur les communautés	42 à 54	
S02	Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à des analyses de risques en matière de corruption	23	Principe 10
S03	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anticorruption de l'organisation	23	Principe 10
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Aucun incident	Principe 10
S05	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	23	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
S06	Total des contributions versées aux partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes	Aucune	Principe 10
S07	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune	
S08	Montant des amendes et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Aucune	

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
<b>RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS</b>			
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité	N/A <sup>(b)</sup>	Principe 1
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	N/A <sup>(b)</sup>	Principe 1
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à de telles exigences	61, 62	Principe 8
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services	Aucun	Principe 8
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client	27 à 31, 47, 48	
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing	61	
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing	Aucun	
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Aucune	Principe 1
PR9	Montant des amendes pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Aucun	
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
APPROCHE DE GESTION		64 à 66	
<b>VOLET : MATIÈRES</b>			
EN1	Consommation de matières	67	Principe 8
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	67	Principes 8, 9
<b>VOLET : ÉNERGIE</b>			
EN3	Consommation d'énergie directe	68, 69	Principe 8
EN4	Consommation d'énergie indirecte	68, 69	Principe 8
EN5	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	68	Principes 8, 9
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré	N/A <sup>(b)</sup>	Principes 8, 9
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	66, 69, 70	Principes 8, 9
<b>VOLET : EAU</b>			
EN8	Consommation totale d'eau	68	Principe 8
EN9	Sources d'approvisionnement en eau	68	Principe 8
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	N/A <sup>(c)</sup>	Principes 8, 9

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
<b>VOLET : BIODIVERSITÉ</b>			
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	68	Principe 8
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité	68	Principe 8
EN13	Habitats protégés ou restaurés	N/A <sup>(d)</sup>	Principe 8
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	N/A <sup>(d)</sup>	Principe 8
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	N/A <sup>(d)</sup>	Principe 8
<b>VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS</b>			
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	69, 70	Principe 8
EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre, en poids	69, 70	Principe 8
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	69 à 71	Principes 7, 8, 9
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	69	Principe 8
EN20	Émissions de NOx, SOx et autres émissions atmosphériques, par type et par poids	69	Principe 8
EN21	Total des rejets dans l'eau	68	Principe 8
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	68	Principe 8
EN23	Nombre et volume des déversements accidentels	N/A <sup>(b)</sup>	Principe 8
EN24	Poids des déchets jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexe I, II, III et VIII	N/A <sup>(b)</sup>	Principe 8
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	N/A <sup>(d)</sup>	Principe 8
<b>VOLET : PRODUITS ET SERVICES</b>			
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services	67	Principes 7, 9
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés	N/A <sup>(b)</sup>	Principes 8, 9
<b>VOLET : RESPECT DES TEXTES</b>			
EN28	Montant des amendes et nombre total de sanctions non pécuniaires; réglementations en matière d'environnement	Aucun	Principe 8
<b>VOLET : TRANSPORT</b>			
EN29	Impacts environnementaux du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	67, 69, 70	Principe 8
<b>VOLET : GÉNÉRALITÉS</b>			
EN30	Dépenses totales en matière de protection environnementale	70	Principes 7, 8, 9

## ÉLÉMENTS RELATIFS AU SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

	INDICATEUR	PAGES	PACTE MONDIAL
FS1	Politiques contenant des éléments spécifiques en matière environnementale et sociale appliquées aux lignes d'affaires	42 à 49	
FS2	Procédures pour évaluer et prioriser les risques environnementaux et sociaux dans les lignes d'affaires	42 à 49	
FS3	Processus pour contrôler la mise en œuvre par les clients et leur conformité avec les exigences environnementales et sociales incluses dans les contrats ou les transactions	42 à 49	
FS4	Processus pour améliorer la compétence des employés dans la mise en œuvre des politiques et procédures sociales et environnementales appliquées aux lignes d'affaires	48, 49	
FS5	Interactions avec les clients/entités détenues/partenaires d'affaires au sujet des risques et opportunités en matière sociale et environnementale	42 à 49	
FS6	Répartition du portefeuille en pourcentage pour les lignes d'affaires par région spécifique, taille et par secteur	9, 10, 42	
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour produire un bénéfice social	42 à 45	
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour produire un bénéfice environnemental	42 à 46	
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer la mise en application des politiques en matière environnementale et sociale, et procédures d'évaluation du risque	18 à 25	
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises appartenant au portefeuille de l'institution, avec lesquelles l'organisation faisant rapport a eu des interactions sur des enjeux environnementaux ou sociaux	44 à 48	
FS11	Pourcentage des actifs sujets à une évaluation en matière environnementale ou sociale	42 à 46	
FS12	Politiques de vote appliquées aux enjeux environnementaux ou sociaux pour les parts sur lesquelles l'organisation faisant rapport détient des droits de vote de parts ou conseille sur le vote	43 à 45	
FS13	Points d'accès dans les zones sous-peuplées ou désavantagées économiquement	61 à 63	
FS14	Initiatives pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services financiers	61 à 63	
FS15	Politiques pour la conception et la vente « justes » de produits et services financiers	61 à 63	
FS16	Initiatives pour améliorer la compréhension des notions financières de base	61 à 63	

(a) Fondation ne participe pas aux investissements décrits par cet indicateur qui sont, selon lui, de la responsabilité de l'État.

(b) Indicateur considéré non pertinent compte tenu de la nature des activités du Fonds.

(c) L'eau étant principalement utilisée pour les toilettes et les cuisines, l'indicateur est considéré non pertinent compte tenu de la nature des activités du Fonds.

(d) Les bureaux de Fondation sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.

(e) Les activités du Fonds ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé.

(f) Aucun incident n'a eu lieu et les activités du Fonds ne présentent pas de risque concernant la violation des droits des populations autochtones.



## LE PACTE MONDIAL

Le Pacte mondial est une initiative volontaire de plusieurs milliers d'entreprises responsables, de toutes les régions du monde, ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Le Pacte mondial est un réseau, au cœur duquel se trouve le Bureau du Pacte mondial et quatre organismes des Nations Unies (NU) : le Haut Commissariat des NU aux droits de l'homme, le Programme des NU pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des NU pour le développement.

## LES 10 PRINCIPES

### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### DROIT DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. L'abolition effective du travail des enfants.
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

#### COORDINATION DES CONTENUS :

Claude Normandin

#### RÉDACTION :

Claude Normandin, Geneviève Morin,  
Gilles Bourque

#### RÉVISION LINGUISTIQUE :

Ginette Grondines, Carole Boucher

#### COORDINATION DE L'ÉDITION :

Claude Normandin

#### CONCEPTION GRAPHIQUE :

Zone C Communication Marketing

#### PHOTOGRAPHIES :

Louise Leblanc (édifice Fondation)  
Olivier Samson Arcand (conseil d'administration)  
Michel E. Tremblay (Technopôle Angus)

Vous avez des questions  
ou commentaires  
à propos du rapport ?

Dans le but de maintenir et d'améliorer la conformité de son rapport en matière de développement durable, Fondation vous invite à transmettre vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : [developpementdurable@fondation.com](mailto:developpementdurable@fondation.com)

# FONDACTION

CSN POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103  
Montréal (Québec) H2K 4S3

Téléphone  
(514) 525-5505  
1 800 253-6665

Télécopieur  
(514) 525-5218 souscription  
(514) 525-0863 administration et investissement

souscription@fondaction.com  
investissement@fondaction.com  
[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)



certifié



100 %  
postconsommation



recyclé



papier  
permanent



énergie  
biogaz



## Sources mixtes

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur  
 sadiipscing elit, sed diam nonummy eirmod  
 tempor invidunt ut labore et dolore.  
 Magna aliquyam erat, sed diam voluptua.  
 vero eos et accusam et justo duo